

**CONSEIL REGIONAL
LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRENEES**

Assemblée Plénière

**Séance du lundi 18 janvier 2016
Hôtel de Région - Toulouse**

Le Conseil Régional, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Région, le 18 janvier 2016 à 10 heures, sous la Présidence de Madame Carole DELGA, Présidente.

Présents :

Madame ADDA, Monsieur ALARY, Madame ANAHORY, Monsieur ARDINAT, Monsieur ASSAF,
Monsieur AUDRIN, Madame AZEMAR, Madame BAGUR, Madame BAKIRI, Madame BARDOU,
Monsieur BARTHÈS, Madame BARTHET, Monsieur BAUDRY, Monsieur BERARD, Monsieur BERGEON,
Madame BLANC, Monsieur BOLZAN, Madame BONS, Madame BOURGADE, Monsieur BOURGI,
Madame BOURGUET, Monsieur BOUSSATON, Monsieur BRIANÇON, Monsieur BRIAND,
Madame BRUTUS, Madame BULTEL-HERMENT, Monsieur CABROLIER, Monsieur CARAYON,
Monsieur CARETTE, Madame CARMONA, Madame CARSALADE, Monsieur CASES,
Monsieur CAZAUBON, Monsieur CHIBLI, Monsieur CODORNIOU, Madame COLLARD,
Monsieur COSSANGE, Madame COSTA-FESENBECK, Monsieur COTELLE, Madame COURTOIS-
PÉRISSÉ, Monsieur CRENNE, Monsieur CRESTA, Monsieur CROS, Madame DAHINE, Monsieur DAUBET,
Monsieur DELAHAYE, Monsieur DENAT, Madame D'ETTORE, Monsieur DEVILLE, Madame DOMBES,
Monsieur DONADA, Madame DOUNOT-SOBRAQUES, Monsieur DUBRAC, Monsieur DUPONT,
Monsieur DUPRAZ, Monsieur ESCLOPÉ, Madame EYSSERIC, Madame FITA, Madame FLOUTTARD,
Monsieur FONS, Monsieur FRANCIS, Madame FRONTANAU, Monsieur GAREL, Madame GARONZI,
Madame GARRIGUES, Monsieur GARRIGUES, Monsieur GAUBERT, Monsieur GAUTIER,
Madame GAZEL, Madame GENOLHER, Monsieur GIBELIN, Monsieur GILABERT, Monsieur GILLET,
Madame GIRAL, Monsieur GONDRAN, Monsieur GUARDIA-MAZZOLENI, Monsieur GUILHAUMON,
Madame GUINLE, Monsieur HOANG-NGOC, Madame JAMET, Monsieur JAOUÏ, Madame JARYCKI,
Monsieur KELLER, Monsieur LABARTHE, Monsieur LAMOTTE, Madame LANGEVINE,
Madame LASFARGUES, Monsieur LEONARDELLI, Monsieur LOPEZ, Monsieur LUBRANO,
Madame LUCAZEAU, Madame LUMEAU-PRECEPTIS, Madame MADER, Madame MAILLOLS,
Madame MARTIN, Monsieur MAURIN, Monsieur MEIZONNET, Madame MERCIER, Madame MEUNIER-
POLGE, Madame MINA, Madame MONESTIER-CHARRIE, Monsieur MONTEIL, Monsieur MONTHUBERT,
Monsieur MORENO, Monsieur MORIO, Madame NEGRIER, Madame NOVARETTI, Monsieur ONESTA,
Monsieur ORCIBAL, Monsieur PAGNOUX, Monsieur PALACIN, Madame PAROLIN,
Madame PELLEFIGUE, Madame PERALDI, Madame PHILIPPE, Monsieur PILOZ, Madame PINEL,
Madame PINOL, Madame PIQUÉ, Monsieur PLA, Madame PLANE, Monsieur PLANO,
Madame POUCHÉLON, Monsieur PRADIÉ, Monsieur PRATO, Madame PUJOL.C, Monsieur PY,
Monsieur REGOURD, Monsieur REMISE, Madame RESSIGUIER, Monsieur REYNIÉ, Monsieur RIVENQ,
Madame ROQUÉ, Madame ROQUES, Monsieur ROSSIGNOL, Monsieur ROUX, Madame ROZIÈRE,
Madame SALOMON, Monsieur SANCHEZ, Madame SATGÉ, Monsieur SELLIN, Monsieur SERIEYS,
Monsieur SUAUD, Madame TEMPESTA, Monsieur TERRAIL-NOVES, Madame TEZENAS DU MONTCEL,
Monsieur TOUZELLIER, Monsieur TRÉMÈGE, Monsieur VERDIER, Madame VESENTINI,
Monsieur VIALLO, Madame VINET, Madame WERSINGER, Monsieur YELMA

Absent(s), ont donné délégation de vote :

Monsieur ARCANGELI a donné délégation à Madame VINET
Madame GARDET a donné délégation à Monsieur GILLET
Madame PUJOL.L a donné délégation à Madame MONESTIER-CHARRIE

LISTE DES RAPPORTS

2016/AP-JANV/04 - Modification du Règlement intérieur	15
2016/AP-JANV/05 - Approbation du Règlement budgétaire et financier	62
2016/AP-JANV/06 - Modalités de présentation et de vote des documents budgétaires.....	63
2016/AP-JANV/07 - Modifications et reconductions des autorisations de programme et.....	61
d'engagement, en application des dispositions de l'article 133 VIII de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République	61
2016/AP-JANV/08 - Formation des CAO et élection de leurs membres siégeant également en jury de concours et à la Commission d'ouverture des plis relative aux procédures de Délégation de service public	79
2016/AP-JANV/09 - Formation de la Commission consultative des Services publics locaux	80
2016/AP-JANV/10 - Formation des Commissions sectorielles	82
Election du Bureau de l'Assemblée	85
2016/AP-JANV/11 - Fixation des indemnités des élu-e-s du Conseil régional	97
2016/AP-JANV/12 - Indemnités de déplacement et les remboursements de frais des élu-e-s du Conseil régional	97
2016/AP-JANV/13 - Indemnités et la modulation en fonction de la présence aux réunions, indemnités de déplacement et remboursement de frais des membres du Conseil économique, social et environnemental régional.....	97
2016/AP-JANV/14 - Formation des élu-e-s	97
2016/AP-JANV/15 - Moyens des groupes.....	98
2016/AP-JANV/16 - Désignations de conseiller-e-s régionaux-ales au sein d'organismes extérieurs	123
➤ Désignations dans les autres organismes	126
➤ Sur le principe d'un seul vote secret sur une liste pour l'ensemble des organismes (à l'exception des CDCI)	137
➤ Elections CDCI.....	140
2016/AP-JANV/17 - Création des emplois de Cabinet	148
2016/AP-JANV/18 - Création des emplois fonctionnels	148
2016/AP-JANV/19 - Avantages en nature : attribution des véhicules de fonction.....	148
Vœu présenté par le groupe PSRC.....	157
Question orale n°1 du groupe Nouveau Monde en Commun.....	160
Question orale n°2 de Monsieur REMISE du groupe FN/RBM	162
Question orale n°3 de Monsieur CRENNE du groupe FN/RBM	162
Question orale n°4 du groupe Nouveau Monde en Commun.....	167

(La séance est ouverte à 10h15 sous la Présidence de Madame Carole DELGA)

LA PRESIDENTE

Merci de bien vouloir prendre place.

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, pouvons-nous commencer ?... Bien !

La séance est ouverte.

Les délégations de vote des collègues absents, le cas échéant, doivent être remises au Secrétaire de séance par l'intermédiaire du Service des assemblées. Elles seront apportées à la tribune au fur et à mesure. Ces pouvoirs seront à prendre en compte lors des différents votes.

Je rappelle qu'un conseiller ou une conseillère régionale ne peut recevoir qu'une seule délégation de vote.

Je demande à Madame Sylvia PINEL, 1^{ère} Vice-présidente, de bien vouloir faire l'appel ...

Mme PINEL

(Appel des membres du Conseil régional)

François ARCANGELI a donné délégation à Véronique VINET

Mary BOURGADE : présente, délégation donnée à Christophe RIVENQ à partir de 15h00

Sacha BRIAND : présent, délégation donnée à Dominique REYNIÉ à son départ

Thierry DEVILLE a donné délégation à Jean-Jacques BOLZAN jusqu'à son arrivée

Laurence GARDET ...

Mme CARSALADE

Procuration.

Mme PINEL

Nous ne l'avons pas reçue.

Marielle GARONZI a donné délégation à Elisabeth POUCHELON jusqu'à son arrivée

Laurence PUJOL a donné délégation à Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIÉ.

LA PRESIDENTE

Merci, Madame la 1^{ère} Vice-présidente. Le quorum est donc atteint.

Mesdames et messieurs,

Mes chers collègues,

Je voudrais débiter cette session par quelques mots pour rappeler l'importance de cette Assemblée plénière pour les six ans à venir.

Après l'élection de la Présidence, des Vice-présidents aujourd'hui installés et que je salue, ainsi que des membres de la Commission permanente, d'autres votes sont à l'ordre du jour.

Ils concernent le fonctionnement interne de notre Assemblée, des questions ayant trait au statut des élus et des groupes, les désignations pour siéger dans certains organismes extérieurs, là où la Région doit être très rapidement représentée.

Tous ces sujets représentent une tâche considérable. Nous y avons travaillé sans relâche au cours des quinze derniers jours qui se sont écoulés depuis la dernière Assemblée inaugurale.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ces outils.

Je l'avais annoncé, il n'y aura aucun temps mort dans la mise en place des politiques de la deuxième plus grande Région de France. La séance d'aujourd'hui le prouve.

Avec notamment la **reconduction des dispositifs budgétaires et financiers** qui visent à assurer la continuité du Service public régional jusqu'au vote du budget.

Avec aussi la **formation des Commissions sectorielles**, essentielles pour se mettre à l'ouvrage le plus rapidement possible. Elles étaient 17 lors de la précédente mandature, nous avons souhaité porter leur nombre à 20, afin de permettre aux conseillers régionaux de travailler dans les meilleures conditions, dans une Région qui gagne de nouvelles compétences.

Notre ambition est de dynamiser encore davantage le travail en Commission, pour une plus juste répartition, plus de transparence, pour que les élus puissent s'investir pleinement dans chacune des Commissions dont ils sont membres.

Siéger dans une Commission, cela signifie s'emparer d'une problématique, suivre régulièrement des dossiers, assister à des réunions. Cela exige du travail et de la disponibilité,

Pas de temps mort donc, avec enfin **l'adoption du Règlement intérieur** qui permet à l'Assemblée de se mettre au travail dès aujourd'hui.

C'est la mesure la plus innovante de la session par rapport au Règlement intérieur en vigueur dans les précédentes Assemblées de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon.

Ce Règlement annonce une nouvelle façon de faire de la politique. Il reflète nos engagements, il répond aux attentes de nos concitoyens : aller plus loin dans l'exigence démocratique, plus de partage, plus de concertation dans les décisions.

Nous avons mis en place de nouvelles modalités de fonctionnement pour les Commissions : rapporteurs, travail transversal plus développé.

La prévention de l'absentéisme a évolué : le calcul de la baisse d'indemnité en cas d'absence se fera sur 12 mois glissants et s'ajustera au mieux aux réalités.

Nous mettrons également en place le **Bureau de l'Assemblée**, instance nouvelle de concertation et de dialogue, garante des processus démocratiques et de l'égalité des territoires; vous serez appelés à en désigner les membres.

Nous voterons également le choix du lieu de notre Assemblée pour Montpellier, ainsi que pour les Commissions permanentes.

Ainsi, dès demain, la Collectivité sera en ordre de marche pour répondre efficacement aux attentes de nos concitoyens. Nous le leur devons.

Sur la question de l'évolution des indemnités des conseillers régionaux, je vous proposerai un régime indemnitaire qui permet de faire une économie conséquente.

Dans le cadre du rapprochement des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, la loi prévoit, au regard de l'augmentation de la population, d'accroître de ce fait les indemnités des élus. A titre d'exemple, le plafond d'indemnité d'un conseiller régional serait passé de 2 200 € bruts à 2 600 €.

Ceci est justifié par l'accroissement du travail à mener : plus de projets, plus de distances à parcourir.

Cependant, je sais et nous savons les difficultés de nos concitoyens, nous connaissons leurs efforts et je partage cette conviction : la contribution de toutes et de tous est nécessaire pour retrouver le chemin du redressement. A commencer par les élus qui se doivent de montrer l'exemple.

Dans le contexte actuel, je vous propose de baisser le niveau théorique de cette indemnité de 14%. Ceci nous permettra de faire une économie de 1 M€ par an, charges comprises, soit 6 M€ sur la durée du mandat, et de 3 M€ par rapport au mandat précédent.

En même temps, je veux donner à chaque élu les moyens d'assumer sa charge.

C'est pourquoi j'appelle de mes vœux la création rapide d'un vrai statut de l'élu, loin des polémiques ou des réflexes démagogiques. On ne peut pas réduire le débat sur les conditions du travail des élus aux seules indemnités.

Le statut de l'élu doit être notablement amélioré en termes d'accès à la formation, de compatibilité d'activité -particulièrement pour les salariés du privé- afin de faciliter le travail des élus et d'assurer une meilleure représentation de toutes les catégories socioprofessionnelles.

J'ajoute que cet effort vient s'ajouter à toute une série de mesures d'économie importantes :

- 15 Vice-présidents au lieu de 30,
- 1 seul Cabinet avec 16 collaborateurs, contre 20 auparavant.

Pas de temps mort dans la nouvelle organisation ! Cela vaut pour l'Assemblée élue, comme pour l'Administration.

J'ai décidé de nommer Simon MUNSCH **Directeur Général des Services**; il prendra ses fonctions le 1^{er} février. Il dirigeait jusqu'à présent les services de la Région Pays de Loire.

Je tiens à remercier Josiane DUBREUIL qui assure les fonctions de DGS depuis le départ de Joël NEYEN. Elle a travaillé avec acharnement et talent pour réussir l'union de cette nouvelle Région. Qu'elle trouve par ces mots notre reconnaissance sincère.

J'ai demandé à Monsieur MUNSCH de proposer une organisation efficace des services sur l'ensemble de nos sites qui nous permette, rapidement, de remplir notre mission de service quotidien auprès de nos concitoyens.

Une organisation qui valorise les compétences et l'expérience des agents et où chacun trouvera sa place.

Quant à **nos priorités**, vous les connaissez :

- soutenir l'activité et l'emploi avec un plan en faveur du bâtiment et des travaux publics (BTP),
- renforcer la participation citoyenne,
- assurer l'équilibre des territoires.

Là aussi, les choses avancent.

Pour ce qui concerne le **plan en faveur du BTP**, nous avons identifié 4 leviers pour agir.

- Le 1^{er} levier fondamental, c'est l'investissement pour relancer le marché.

La Région et les acteurs publics ont conscience du potentiel d'entraînement de leur politique d'investissement.

Avec l'engagement rapide des projets inscrits dans les deux Contrats de plan ayant un impact direct sur la filière : le rail et la route, mais aussi l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

- ✓ C'est l'accélération de la construction et de la maintenance des lycées et des centres de formation des apprentis.
- ✓ C'est aussi l'engagement de faire avancer de grands projets structurants : le prolongement de la ligne B sur Toulouse, l'autoroute Toulouse-Castres, la Grande Vitesse ou le contournement de Montpellier, l'élargissement de l'A61 entre Toulouse et Montpellier.
- ✓ C'est encore la poursuite de notre programme et l'extension de l'Eco-chèque; ainsi, chaque particulier sera aidé pour des travaux de rénovation énergétique, favorisant l'impact sur l'environnement, mais permettant aussi de maîtriser les charges et de générer du travail pour les artisans de l'ensemble de nos territoires.

- Le 2^{ème} levier consiste à faciliter l'accès aux marchés, en particulier aux PME et aux TPE qui constituent le noyau du secteur, pour traduire cet effort en emplois locaux. L'allotissement permettra la constitution de petits lots pour répondre aux besoins de nos très petites entreprises.

- 3^{ème} volet, c'est le renforcement de la solidarité financière et de la trésorerie des entreprises, avec de nouveaux dispositifs en complément des avances forfaitaires : prêts à taux bonifié, fonds de garantie bancaire, ...

- Le 4^{ème}, et non le moindre, consiste à renforcer les compétences et les performances des entreprises du secteur. Cela reviendra à amplifier notre effort sur les formations des demandeurs d'emploi et des apprentis, mais aussi nos aides aux entreprises qui accueillent des apprentis et des stagiaires.

Nous prendrons également un engagement fort dans le cadre des Contrats de ville pour la revalorisation énergétique des logements sociaux et des investissements publics.

J'ai demandé à nos services d'étudier sans tarder les dispositifs à mettre en place ou à amplifier, ainsi que les projets susceptibles d'être engagés dès cette année. Et nous avons des projets essentiels, j'ai pu le constater sur le terrain, dès le 6 janvier, à Montpellier.

La construction de la nouvelle Faculté de Médecine a démarré. C'est l'une des opérations majeures du Plan Campus Université Sud de France et du Contrat de projets Etat-Région.

La Région en assure la maîtrise d'ouvrages et finance le projet à 100%.

Ce sera l'une des Facultés les plus modernes d'Europe. Elle a été conçue par l'équipe de l'architecte montpelliérain François Fontès : un bâtiment de plus de 11 000 m² qui pourra accueillir plus de 3 600 étudiants.

Elle sera à l'image de notre projet : développer l'excellence dans la proximité.

Les jeunes de notre région qui se destinent à la médecine, l'odontologie ou la pharmacie seront formés ici et nous leur donnerons les moyens d'exercer ici également.

Quant à nos projets d'infrastructures, je m'en suis longuement entretenue avec le Premier Ministre Manuel VALLS jeudi dernier.

Il m'a confirmé que nous allions pouvoir avancer sur la ligne LGV Montpellier-Perpignan.

Je lui ai également demandé la mise en place d'une mission sur les modalités de réalisation et de financement de Bordeaux-Toulouse. La signature de la Déclaration d'utilité publique est un signal fort pour un lancement rapide de cette liaison.

J'ai aussi souhaité que l'Etat mette la pression sur les concessionnaires d'autoroute afin que l'élargissement entre Toulouse et Narbonne se fasse vite.

J'ai par ailleurs demandé à la SNCF l'engagement du maintien de la ligne Béziers-Neussargues, il ne sera pas question de transiger.

Quant à la révision du Contrat de plan Etat-Région, je veux inscrire trois dossiers supplémentaires :

- la liaison ferroviaire entre Toulouse et Montpellier,
- le canal du Midi,
- et le plan Littoral 21 qui comprend l'investissement dans les ports, les hébergements, les énergies marines et bien sûr la préservation des rivages.

Concernant **l'emploi**, j'ai fait part au Premier Ministre de mon souhait de voir la Région coordonner le Service public de l'emploi. Car, j'en suis convaincue, par sa présence sur les territoires, la Région est en capacité de relayer cette politique, d'en évaluer les effets et de produire les adaptations nécessaires aux besoins de nos entreprises et aussi dans une logique de simplification vis-à-vis de nos concitoyens.

Nous avons également échangé sur le Plan annoncé le 4 janvier dernier par le Président de la République. Plan qui vise à mettre en œuvre, sur 2016, 500 000 formations qualifiantes supplémentaires pour les demandeurs d'emploi, ciblées sur les métiers de demain.

Pour les développer, nous veillerons à instaurer le dialogue avec les partenaires de l'emploi.

Enfin, j'ai demandé au Premier Ministre que notre Région puisse être en situation de mener des politiques expérimentales fortes, pour être au plus près des besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi, et développer l'apprentissage pour nos jeunes.

Samedi dernier c'est ici, à Toulouse, que j'ai eu le plaisir d'inaugurer, en présence du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick KANNER, le Stadium rénové, grâce à l'engagement de la Région à hauteur de 6 M€.

Il accueillera 4 matches de l'Euro 2016. Ce sera le temps fort, cette année, pour le sport.

Mais aussi, un temps fort pour l'activité -et l'attractivité- touristique de notre région, avec des retombées économiques non négligeables :

- notamment l'accueil des délégations de la Suisse et de l'Italie près du stade de la Mosson, à Montpellier, et un afflux de supporters : 320 000 visiteurs attendus au total,

- mais aussi la création de 20 000 emplois. C'est considérable.

Le défi pour le Comité régional du tourisme est de les inciter à profiter de leur séjour pour visiter plus largement la région et ses grands sites, notamment le Canal des deux Mers qui est un lieu identitaire, symbole de l'unité de notre région et je veux faire de cette infrastructure historique un lieu d'attraction et de développement économique.

J'ajoute que la diffusion des spots télé de la campagne de communication sur le thermalisme a commencé le 11 janvier dernier et se poursuivra jusqu'au 8 février. C'est un soutien fort pour un secteur de notre économie touristique en plein développement.

10 millions de spectateurs sont invités à découvrir la qualité exceptionnelle des 30 stations thermales et de bien-être de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées qui accueillent chaque année plus de 170 000 curistes.

Assurer l'équilibre des territoires, c'est l'autre grand défi pour la nouvelle Région.

Là non plus, nous n'avons pas perdu de temps.

Dès vendredi, j'ai rencontré Philippe MARTIN, Président du Conseil départemental du Gers, pour une réunion de travail sur les principaux dossiers gersois.

Cette rencontre sera la première d'une série, avec l'ensemble des 13 Présidents de Conseils départementaux.

Nous avons bien sûr évoqué la crise de la grippe aviaire qui frappe les éleveurs et les producteurs. Je mesure pleinement la gravité de la situation.

15 foyers infectieux ont été identifiés dans notre région, sur les 69 apparus dans le Sud-ouest.

9 départements sur 13, dans notre région, sont touchés.

J'ai déjà rencontré dans le Gers des représentants de la FDSEA.

Je serai reçue dès demain, en urgence, par le Ministre de l'Agriculture, avec le Président de la Région Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin, Alain ROUSSET, pour faire le point sur la situation et sur l'ensemble des mesures qui seront apportées pour les producteurs, mais aussi pour les transformateurs.

En complément de l'Etat, la Région sera donc pleinement au côté des éleveurs dans cette période délicate, comme elle l'a été par le passé, et par tous les moyens disponibles : soutien aux formations sanitaires, à la modernisation des exploitations, à la promotion des produits quand la

production repartira, et bien sûr le soutien aux transformateurs, eux aussi fortement touchés par cette crise.

Enfin, dans les semaines qui viennent, nous allons commencer à préparer, comme nous nous y sommes engagés, la **consultation** sur le nom de notre région et l'organisation des Etats généraux du Rail qui permettront d'élaborer le Schéma régional pour les trains du quotidien, les lignes à grande vitesse, mais aussi l'intermodalité.

Dans le même temps, nous ouvrirons les consultations pour élaborer un Schéma de développement économique, de formation professionnelle et d'apprentissage.

Voilà, Mesdames et messieurs, mes chers collègues, les éléments d'information que je souhaitais vous communiquer.

Je vous propose que nous commençons dès à présent l'examen des rapports.

Bonne séance de travail à toutes et à tous.

(Applaudissements)

L'ordre du jour et le recueil des rapports vous ont été envoyés par voie électronique le mercredi 6 janvier.

Un second recueil mis à jour vous a également été transmis par voie électronique et par courrier le mercredi 13 janvier.

La Conférence des Présidents de groupes s'est quant à elle réunie jeudi dernier.

Elle a pris connaissance de l'organisation de cette séance et a décidé des temps de parole et ordres de passage des groupes.

Un recueil intitulé "tome déposé sur table" vous a été distribué. Il comprend :

- l'ordre du jour,
- la liste des compléments et erreurs matérielles,
- les temps de parole prévisionnels et l'ordre de passage des groupes arrêtés par la Conférence des Présidents de groupes,
- un vœu,
- les questions orales ... *(Apartés)*

C'est en cours de distribution !

Monsieur REYNIÉ ...

M. REYNIÉ

Madame la Présidente, permettez-vous à notre groupe de répondre à votre discours liminaire ?

LA PRESIDENTE

Oui, tout à fait.

M. REYNIÉ

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Nous nous apprêtons à examiner une série de délibérations.

Si l'exercice est nécessaire, la question se pose de savoir quel sens il peut revêtir aujourd'hui.

En effet, que savons-nous des conditions dans lesquelles nos décisions sont prises et des conséquences qu'elles vont entraîner ?

Qu'en est-il, Madame la Présidente, du coût de la fusion des deux Régions ? Nous ne le connaissons toujours pas.

A quel moment allons-nous disposer d'une évaluation fiable ? Ce travail d'évaluation est-il seulement engagé ? Si oui, à quel moment en disposerons-nous ?

A quel moment saurons-nous comment le coût de la fusion sera financé puisque, sauf erreur de ma part, il n'a pas été budgété -par définition- si l'on n'en connaît pas le montant. Il s'agit donc d'un surcoût, d'une sur-dépense.

A quel moment disposerons-nous des propositions d'économies nous permettant de contribuer au plan d'économie qui a motivé la fusion ? Je rappelle que la fusion des Régions, pour celles qui sont concernées, est assortie de la promesse de réaliser une économie de 2 milliards d'euros. Comment allons-nous, pour notre part, y contribuer ?

Il nous apparaît également indispensable de savoir au détriment de quoi, de quelles politiques, de qui, de quelles catégories sociales, de quels territoires et si les surcoûts liés à la fusion seront financés.

Qu'en est-il de la fusion des deux Contrats de plan Etat-Région ? Allons-nous les laisser cohabiter ? Allons-nous les fusionner ? A quel moment et dans quelles conditions ?

Et puis, Madame la Présidente, vous avez évoqué -même si vous n'y êtes pas revenue à l'instant- un "plan Marshall" de 800 M€ pour le BTP. Vous étiez élue, ce plan n'était pas encore discuté, encore moins adopté, mais déjà annoncé.

Je pourrais vous dire qu'au fond, nous apprécions la référence historique à nos amis et alliés américains, même s'il nous semble qu'une telle référence implique un bilan d'une grande sévérité pour vos prédécesseurs puisque le plan Marshall, je le rappelle, a été imaginé pour reconstruire une France en ruine.

Il ne peut s'agir en réalité d'un plan Marshall puisque le plan Marshall, initialement, a représenté un effort correspondant à 4% du PNB national à l'époque. Cela correspondrait aujourd'hui à un effort de 6 milliards d'euros. Nous ne sommes donc pas à ce niveau-là.

Et pour faire une comparaison plus locale, je vous rappelle que sur la période 2015-2020, Toulouse Métropole et ses satellites s'appêtent à mobiliser 4 milliards d'euros.

800 M€, c'est à la fois peu et beaucoup. C'est peu pour un plan si on ne sait pas dans quelles conditions il va se déployer, c'est beaucoup si on ne sait pas d'où viennent ces 800 M€.

Le budget de la Région, sauf erreur de notre part, ne laisse que 650 M€ en investissements disponibles.

Ces 800 M€ désignent-ils une somme annuelle ? S'agit-il d'un plan pluriannuel ? Sur combien d'années ? Est-ce de la dette ? Y a-t-il de la dette là-dedans ? Peut-on attendre des effets multiplicateurs, qui sont les seuls effets porteurs de croissance ? Est-ce un artifice comptable, au fond, avec un déploiement de dépenses déjà prévues ou engagées ? Ce que j'ai cru comprendre dans votre discours, Madame la Présidente. Je ne l'imaginai pas et il ne faudrait pas que ce plan Marshall, à la fin, se termine par un simple plan média.

Je voudrais aussi, Madame la Présidente, faire une remarque sur la méthode de travail de notre Assemblée.

Vous avez repris à l'instant de grandes références : une nouvelle façon de faire de la politique, plus de partage, plus de concertation.

Je dis au passage que le cumul des mandats, qui se pratique allègrement dans votre majorité, signe depuis les résultats électoraux votre attachement réel aux principes emphatiquement énoncés.

Nous avons entendu de grands et d'ambitieux discours sur une nouvelle façon de faire de la politique, de faire vivre la démocratie et nous voyons se mettre en place un Bureau de l'Assemblée qui est presque entièrement destiné à réaliser cette grande promesse.

Mais au fond, lorsque nous vous avons demandé dans cette même Assemblée, le 4 janvier dernier, d'en donner un signe tangible, lorsque notre groupe -qui a été le seul à le demander- a souhaité présider la Commission des finances, la réponse qui nous est apportée finalement, c'est "non" ... Alors, pour être juste, il est vrai que l'on nous a proposé la vice-présidence de la Commission des finances, nous nous sommes penchés sur cette proposition et nous avons considéré, d'un commun accord, que cette proposition n'était pas à la hauteur de la promesse de faire vivre une nouvelle démocratie, de ré-enchanter la politique, etc., etc.

Nous sommes donc aujourd'hui frappés par l'écart qu'il y a, dès à présent, entre ces discours, ces promesses et la réalité, sur des signes très clairs que vous avez donnés à voir dès aujourd'hui.

Une absence totale de vision sur la fusion, sur son coût, sur son fonctionnement, sur les économies promises et donc attendues;

Une impréparation manifeste, la plus totale, dénoncée dès en amont pendant la campagne électorale, mais qui se voit aujourd'hui dans ses conséquences;

Des annonces nombreuses, on vient d'en écouter une liste imposante, dont on ne sait toujours pas dans quelles conditions elles peuvent être financées, ni même si elles peuvent être réunies sous ce chapeau général du plan Marshall à 800 M€;

Une vision fermée de la politique, corsetée, parce qu'elle est le reflet d'une majorité en réalité fragile qui, pour garantir sa propre perpétuation, est contrainte de fermer ainsi le fonctionnement de notre Assemblée.

Voici pour terminer, Madame la Présidente, quelques-unes des raisons fondamentales de notre vive inquiétude à l'égard des décisions qui vont être prises aujourd'hui et qui entraîneront sans doute de lourdes conséquences sur nos territoires, sur les femmes et les hommes qui y vivent, qui les font vivre, les attendent et attendent beaucoup de nous aussi.

Nous espérons nous, en tant qu'opposition républicaine et démocratique, apporter une contribution qui sera ferme à cette politique régionale dont hélas, aujourd'hui, nous ne voyons pas pour quelle raison elle réussirait mieux que la précédente.

Merci.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Madame VINET ...

Mme VINET

Madame la Présidente,

Au cours du mandat qui débute, le groupe Nouveau Monde en Commun sera un partenaire critique et constructif, comme ont su l'être avant nous les élus des groupes Europe Ecologie-Les Verts et Front de Gauche au sein de la précédente Assemblée.

Nous serons attentifs au respect des éléments fondamentaux de notre accord de majorité, avec par exemple :

- le fléchage prioritaire des dépenses pour maintenir et redéployer les services publics sur l'ensemble du territoire,
- le conditionnement des aides de notre Collectivité selon les critères sociaux et environnementaux,
- ou encore le renouvellement de la pratique politique et démocratique.

Notre groupe a conscience de l'enjeu qu'est celui de mettre en œuvre une nouvelle politique publique, il est fondamental pour cela que le Gouvernement fasse évoluer la fiscalité directe des Régions et qu'il mette fin à la baisse des dotations de l'Etat, si nous voulons avoir les moyens de nos ambitions. L'Exécutif régional doit peser en ce sens.

Nous connaissons l'un des risques de cette réforme territoriale, au-delà de l'impréparation qui a présidé à cette séquence; il s'agit de la déconnexion entre la Région et les citoyennes et citoyens, tant notre territoire est vaste.

Notre groupe veillera à ce que chaque décision importante soit prise en concertation avec la population. Les mots "concertation" et "participation citoyenne" ne doivent plus être un simple affichage, mais véritablement un fil conducteur qui doit présider à chacune de nos décisions.

Nous devons redonner espoir et confiance en la pratique du politique.

La création de l'Assemblée des territoires permettra, nous l'espérons, d'assurer ce lien de proximité et nous saluons la mise en place du Bureau de l'Assemblée qui sera proposée tout à

l'heure au vote des conseillers qui, nous l'espérons, donnera aux élus de véritables moyens de fonctionner.

Enfin, Madame la Présidente, notre groupe ne s'interdira pas d'intervenir sur des sujets nationaux, car tout est interconnecté, qui souvent seront en lien direct avec nos compétences, et parfois le seront indirectement.

Nous n'hésiterons pas ainsi à remettre en débat le Traité TAFTA qui mettra notamment en danger notre agriculture régionale.

Et nous porterons le débat lorsque nous assisterons à un affaiblissement des valeurs fondamentales de la République. Ainsi, notre groupe souhaite affirmer son opposition à la réforme constitutionnelle présentée par le Président de la République, et plus particulièrement la déchéance de nationalité qui ne réglera en rien le terrorisme, mais fait le jeu de l'extrême-droite et introduit une différenciation insupportable entre les français en fonction de leur origine.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Quelques mots. Je ne pensais pas qu'il était prévu de répondre à votre propos liminaire, je ne me tromperai pas de débat, je souhaiterais que l'on aborde les sujets importants aujourd'hui, c'est-à-dire le fonctionnement de notre Assemblée. Cependant, effectivement, quand on vous entend parler d'une nouvelle façon de faire de la politique, je ne suis pas sûre que vos intentions soient suivies d'effets, mais je ne me pose pas les questions que se pose Monsieur REYNIÉ sur le coût, l'économie ou la pertinence de la fusion des Régions; elle va coûter cher, trop cher, beaucoup trop cher, simplement nous espérons effectivement que ce ne sera pas au détriment de l'exercice démocratique, ce qui ne semble pas forcément être en adéquation avec le Règlement intérieur que vous nous proposez.

Ceci dit, pour répondre très rapidement parce que je sais qu'Emmanuel CRENNE, notamment, a déposé une question orale, qui sera donc forcément abordée à la fin de cette séance, concernant justement la grippe aviaire et les difficultés que rencontrent nos producteurs et les transformateurs, tout cela semble bien empreint de vœux pieux, mais il nous semble -et j'espère qu'Emmanuel aura l'occasion de pouvoir défendre ce dossier- important de regarder de façon plus pragmatique la problématique qui se pose à eux, notamment les cotisations MSA et les difficultés financières qu'ils vont rencontrer notamment vis-à-vis des banques.

Sur les reniements, effectivement je pense que l'on est dans cette politique-là, je rassure vos collègues, je pense que la déchéance de nationalité, sujet qui est une espèce de leitmotiv que l'on est en train de mettre au goût du jour, que certains ont qualifié de nauséabond et qu'aujourd'hui ils

appellent de leurs vœux, rentre forcément et sûrement aussi dans la politique de reniement, notamment celle de ceux d'entre vous qui ont voté contre le cumul des mandats et qui aujourd'hui se trouvent à cumuler sans avoir aucun scrupule en quoi que ce soit.

En dernier point, sur la LGV, sur Béziers-Neussargues, la gare TGV de La Mogère, etc., je vois que vous n'avez pas beaucoup de chance, c'est le moins que l'on puisse dire ... Vous démarrez votre mandat avec des "serpents de mer" qui vont poser problème, je vous souhaite bien du courage ! Nous serons très attentifs là-dessus.

Cependant, je souhaiterais avoir des éclaircissements parce que vous avez parlé de la ligne Toulouse-Montpellier, or dans la presse j'ai entendu parler du souci que vous aviez eu, ou en tous cas de la discussion que vous aviez eue avec Monsieur VALLS qui s'était engagé sur la ligne Toulouse-Bordeaux, ce qui nous pose énormément de problèmes, notamment en matière d'équilibre territorial et de cohérence territoriale dans le cadre de la fusion.

Sur le canal du Midi, évidemment nous ne pouvons que vous accompagner, le plan Littoral 21 évidemment, nous y avons été très, très attentifs et nous avons soutenu notamment la politique au niveau des ports et l'ouverture sur la Méditerranée.

Simplement, une petite remarque sur la publicité pour le thermalisme, c'est une bonne chose mais je pense qu'il serait plus pertinent de faire de la publicité à l'extérieur des limites territoriales régionales puisque normalement, la publicité doit s'adresser au consommateur, or le consommateur n'est pas sur place, il faut aller le chercher un petit peu plus loin.

J'aimerais donc savoir si nous aurons véritablement des réponses concrètes et si nous pourrions aborder la question orale posée par Monsieur Emmanuel CRENNE, ainsi que la question posée par Jean-Guillaume REMISE concernant la déchéance de nationalité parce qu'effectivement -c'est inscrit dans le Règlement intérieur-, nous ne pouvons pas aborder les problématiques nationales, simplement puisque vous avez une triple casquette : ancienne Secrétaire d'Etat, Députée actuelle -qui ne siège pas forcément d'ailleurs pour se prononcer sur la déchéance- et l'exercice que vous allez exercer pendant six ans en tant que Présidente, je pense effectivement que l'on ne peut pas faire l'économie de certaines problématiques et de certaines questions nationales.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Quelques éléments de réponse.

Rappeler tout d'abord que la constitution de ces nouvelles Régions, c'est avant tout pour avoir un périmètre pertinent en matière de développement économique, de constitution de clusters, mais aussi en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Et bien entendu, concernant tous les aspects financiers, c'est lors de l'élaboration des budgets que tout cela sera abordé et nous serons très vigilants, avec ma majorité, pour que les dépenses de fonctionnement soient maîtrisées, tout en apportant bien sûr le meilleur service public à nos concitoyens.

Concernant la révision du Contrat de plan, cela est prévu à l'automne et c'est dans ce cadre-là que j'ai demandé que soit rajoutée la liaison ferroviaire entre Toulouse et Montpellier, en passant par Narbonne, sachant que lors de ma rencontre avec le Premier Ministre, je lui ai demandé de pouvoir avancer sur les deux LGV : LGV Bordeaux-Toulouse et LGV Montpellier-Perpignan.

C'est donc un tout autre sujet que les deux LGV, parce qu'il est nécessaire d'avoir un meilleur cadencement, une meilleure liaison entre nos deux métropoles.

J'entends ensuite qu'il m'est demandé d'un côté de faire des économies, mais d'un autre que le plan Marshall de 800 M€ pour l'année 2016 ne serait pas suffisant.

Nous savons maîtriser les dépenses de fonctionnement, mais investir pour pouvoir soutenir nos entreprises et toutes nos petites entreprises dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. C'est pourquoi il est bien sûr prévu des investissements avec certaines dimensions, mais il est également prévu des investissements dont pourra bénéficier chaque habitant, à travers la rénovation énergétique, pour que justement les artisans de tous nos territoires puissent bénéficier de cet investissement massif que nous allons faire sur le bâtiment et les travaux publics.

Enfin, concernant les évolutions du Règlement intérieur, je continue bien sûr à affirmer qu'il y a une évolution avec une meilleure représentation de l'ensemble des groupes politiques, que nous mettons en œuvre une nouvelle gouvernance et c'est pourquoi nous allons maintenant passer à l'examen de ce Règlement intérieur.

Le premier point de notre ordre du jour est donc l'approbation des modifications du Règlement intérieur.

Nous y avons travaillé ces derniers jours de façon forte pour essayer de mettre en place très rapidement cette nouvelle gouvernance et j'ai demandé à Gérard ONESTA, de par le travail que nous avons mené ensemble, de bien vouloir présenter ce rapport.

2016/AP-JANV/04 - Modification du Règlement intérieur

M. ONESTA

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Je vous remercie de la confiance que vous me faites puisque quand notre Assemblée aura commencé à fonctionner normalement, il y aura des rapporteurs désignés dans les Commissions, mais pour l'instant les Commissions ne s'étant pas réunies, je suis sensible au fait que vous m'ayez permis de travailler sur cet important dossier.

Nous aurions pu faire cela tranquillement, dans quelques mois, puisque la loi nous permettait d'attendre quelques mois pour écrire notre nouveau Règlement intérieur.

Nous aurions pu nous contenter d'un simple toilettage en remplaçant, ici et là, des textes de loi qui ont été modifiés depuis.

Mais nous avons voulu en faire un vrai marqueur politique. Vous savez qu'un marqueur politique, cela se fait tout de suite, en début de mandat et s'agissant de ce texte, qui peut paraître un petit peu aride, je vous rassure, sa structure est appelée à être revue, parce que pour l'instant c'est l'empilement de près de trois décennies d'ajouts, d'amendements sur un texte qui a beaucoup évolué et la structure actuelle -je pense que tout le monde en est conscient- est un simple défi au bon sens. Il faudra donc, dans les mois à venir, restructurer ce texte afin d'y retrouver très rapidement les éléments que l'on cherche.

Mais nous avons voulu tout de suite mettre des éléments extrêmement novateurs dans ce document qui n'est pas que juridique, qui est un vrai marqueur politique.

En fait, ce sont trois défis que nous avons voulu mettre dans ce document.

Le premier défi, chers collègues, c'est un défi à nous-mêmes, puisque nous voulons essayer de faire évoluer la pratique même de notre Assemblée.

C'est vrai qu'en France, les Collectivités territoriales fonctionnent très souvent avec un Exécutif qui est omnipotent et une Assemblée délibérante qui court parfois un peu derrière.

Nous avons voulu rééquilibrer les choses en permettant aux 142 d'entre nous -je dis bien 142, quel que soit leur groupe- qui ne sont pas parmi les 16 de l'Exécutif qui siègent en majesté juste derrière moi, de pouvoir également pleinement travailler, proposer, rédiger et permettre que nos votes soient enrichis des apports de plusieurs sources.

Pour cela, nous avons voulu revaloriser le travail des Commissions; les Commissions qui recevront les documents non pas -comme cela a parfois été le cas- la veille ou l'avant-veille, mais dix jours avant.

Avec également une pratique d'amendements qui va devenir la règle de base, alors que c'était l'exception. Je ne sais comment cela fonctionnait en Languedoc-Roussillon, mais en Midi-Pyrénées il y a des Commissions qui, dans le mandat précédent, ont eu un total d'amendements égal à zéro. Ce n'est pas normal; en politique, on doit toujours pouvoir réinterroger et essayer d'améliorer les choses en conscience et de bonne foi. Donc un mécanisme d'amendements.

Un mécanisme de rapporteurs également, de rapporteurs pour la majorité, mais de rapporteurs critiques, y compris pour des groupes dont le rapporteur ne serait pas issu de la majorité.

Donc également un rôle nouveau donné à l'opposition pour, de manière formelle, pouvoir nourrir la réflexion ou la contre-réflexion de notre Assemblée.

Ces Commissions seront également réunies, à travers leur présidence, dans une Conférence des Présidents de Commission qui aura pour objet, non seulement de bien répartir les rapports -quelle est la Commission compétente sur le fond, quelles sont les Commissions compétentes pour avis-, mais également de planifier de manière beaucoup plus transversale les travaux de l'Assemblée sur l'année qui vient, ce qui permettra éventuellement de faire surgir des rapports d'initiative, qui viendraient donc des Commissions elles-mêmes, en voulant essayer d'explorer telle ou telle possibilité d'action pour notre Collectivité.

Les Commissions pourront également, d'une manière beaucoup plus forte que cela n'a été le cas jusqu'à maintenant, nourrir leurs propres ordres du jour, notamment à travers des auditions de personnalités dont la Commission jugerait opportun d'avoir un éclairage pour ses propres travaux. La Conférence des Présidents de groupes est également revalorisée, puisque tous les groupes -et là, c'est à la proportionnelle stricte- pèseront en fonction du nombre de sièges que représente leur Président(e) ou co-Président(e), avec notamment un rôle dans l'élaboration du contenu même des ordres du jour, que ce soit en Commission permanente et en Assemblée plénière.

Pour faire tout cela, il fallait un organe dédié à "mettre de l'huile" dans tous ces rouages-là, peut-être en inventant des rouages supplémentaires si cela s'avérait nécessaire et c'est ce Bureau de l'Assemblée qui sera proposé tout à l'heure à vos suffrages.

C'est le premier défi, il est au sein même de l'Assemblée.

Mais nous avons voulu relever deux autres défis.

Nous avons tous fait campagne sur des thèmes souvent très différents, sur des postures parfois extrêmement antagonistes, mais je crois que tout le monde est conscient que notre Région a besoin de relever le défi que Carole DEGLA appelle très joliment le défi de la "République des territoires". Nous savons qu'il y a des territoires, des bassins de vie qui sont souvent marginalisés parce que très peu peuplés et ici, dans cette Assemblée, ils sont peu représentés puisque vous savez que c'est la règle de la démographie qui fait la composition de notre Assemblée.

Les deux grandes métropoles fournissent largement nos rangs, tandis que des bassins de vie sont vraiment très peu représentés. L'idée est donc de donner une voix spécifique à ces bassins de vie-là.

Alors, nous avons déjà organisé par le passé des conférences sur une thématique ou une autre, qui duraient une demi-journée et qui étaient rapidement oubliées.

Là, par la création d'une Assemblée des territoires beaucoup plus pérenne, ce serait en permanence que ces territoires-là pourraient interpeller notre Assemblée sur les thématiques de leur choix, et non pas de manière monothématique. Un ensemble de 158 élus, bien évidemment extérieurs à notre Assemblée, déjà élus dans leurs Collectivités, donc cela ne coûtera pas un centime de plus et -c'est très important- le plus petit bassin de vie aurait le même nombre d'élus que la métropole la plus peuplée. Donc un rééquilibrage qui permettrait "aux plus petits" -ne voyez rien de péjoratif dans le mot "petits", c'est simplement qu'ils sont moins peuplés- de se faire entendre, notamment pour souligner que les services publics doivent être protégés.

Ce qui est important également, c'est que non seulement cette Assemblée pourra s'exprimer, mais que son expression arrivera jusque dans notre hémicycle puisque, Madame la Présidente s'y est engagée publiquement, les propositions de cette Assemblée des territoires seront soumises au vote quand elles toucheront les grands sujets de notre ordre du jour; je pense notamment aux grands schémas prescriptifs que vont devenir le schéma sur le développement économique ou le schéma sur l'aménagement du territoire. Bien évidemment, c'est notre Assemblée qui sera

souveraine, mais le fait même que les plus petits territoires auront une porte d'entrée pour se faire entendre dans cet hémicycle éminent est, je pense, un vrai signal politique.

Troisième et dernier défi -mais ce n'est pas pour autant qu'il est le moins important- : le défi citoyen.

Nous nous sommes tous rendu compte à quel point on nous demande de réinventer le lien entre la politique et le citoyen. Nous sommes les représentants d'une démocratie délibérative parfaitement respectable et je pense que nous pouvons être fiers du rôle que nous jouons, mais une autre forme de démocratie participative mérite d'être revalorisée et là également, nous serons amenés dans les mois qui viennent, à travers les propositions que pourra faire le Bureau de l'Assemblée, à travailler sur une boîte à outils qui pourra aller du budget participatif, en commençant par exemple par une partie des budgets qui sont alloués à nos lycées, à des commissions thématiques citoyennes, à une évaluation publique des politiques que nous aurons à mener, à des décisions qui seront mieux concertées lors de grands aménagements.

Cela peut aller jusqu'au référendum concernant les personnes intéressées et le premier référendum, annoncé par Madame la Présidente, portera -avant le mois de juin- sur le nom de notre nouvelle Région.

Cela peut également aller jusqu'à l'interpellation de notre propre Assemblée pour nourrir son ordre du jour à travers des pétitions.

La boîte à outils restera à définir en commun, mais c'est pour vous montrer à quel point nous mettons la barre haut. Nous n'avons pas peur de relever ce tripe défi, qui est donc celui de :

- réinventer nos pratiques au sein de l'Assemblée,
- réinventer notre lien avec les territoires, notamment avec les plus fragiles,
- et réinventer un lien en direction de nos citoyens.

Et bien évidemment, pour compléter tout cela, dans le document soumis à vos votes, il a également fallu faire évoluer nos pratiques, même si la démocratie est un Graal et que le Graal est difficile à atteindre !

Par exemple, en termes d'assiduité, nous avons beaucoup travaillé -comme l'a dit Carole DELGA tout à l'heure- pour qu'un élu qui travaille soit bien évidemment correctement indemnisé, mais qu'un élu qui, par inadvertance, oublierait de venir siéger dans les organes dans lesquels il s'inscrit, soit sanctionné, avec une grille très fine qui permettra à chacun, sur 12 mois lissés, de voir où il en est et s'il tient les engagements qu'il a pris vis-à-vis de ses électeurs.

Tout cela est certainement perfectible, tout cela sera certainement appelé à être réévalué dans les mois qui viennent, tout cela ... Je vais vous dire mon sentiment : donnons-nous le droit à l'erreur. Certainement que dans tout ce qui vous est proposé aujourd'hui, des mécanismes auront besoin d'être améliorés, nous procéderons certainement par tâtonnements, mais nous pourrons dire fièrement à l'ensemble de nos électrices et de nos électeurs que nous avons entendu le message et que nous avons décidé d'essayer de faire bouger les choses.

Vous savez que beaucoup, en France, observent ce que nous sommes en train de faire à travers ce Règlement, qui est vécu comme un laboratoire politique, quelque chose qui permettra certainement à notre démocratie d'être refondée.

Je vous invite simplement à ce que nous soyons à la hauteur de ce triple défi.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur ONESTA.

La Conférence des Présidents a décidé de consacrer un demi-module de temps de parole sur ce rapport. La parole est donc au groupe Front National-Rassemblement Bleu Marine qui a été désigné, par tirage au sort, pour s'exprimer en premier, pour 10 minutes.

Monsieur FONS, premier intervenant ...

Mme JAMET

Non, c'est moi-même.

LA PRESIDENTE

Dans la liste que l'on me donne, vous êtes en deuxième, Madame JAMET.

Mme JAMET

Monsieur FONS va présenter un amendement, puisque nous présentons une suite d'amendements et pour ma part, je fais mon intervention dans le cadre de ce module.

LA PRESIDENTE

C'est donc vous en premier, puis Monsieur FONS et Monsieur SANCHEZ, c'est cela ?

Mme JAMET

Ensuite, il y aura moi-même et Monsieur SANCHEZ; nous présentons plusieurs amendements qui sont désormais sur le pupitre de nos collègues.

Je voulais donc simplement faire une petite introduction pour expliquer tout cela puisque nous avons bien pris en considération, il ne s'agit pas de manœuvre dilatoire, surtout pas, mais on voit bien que vous avez pris en considération les évolutions de la loi, la fusion de ces deux Régions et notamment la création de la Commission Méditerranée, ce qui est une excellente chose.

Vous avez aussi pris en considération les exigences de Monsieur ONESTA, grand démocrate s'il en fut, qui pèse 10% des suffrages et à qui vous avez donné toute latitude au sein de cette Assemblée, ce qui débouche vraisemblablement sur des petits arrangements entre amis qui nous posent certains problèmes, que ce soit d'un point de vue démocratique ou simplement légal,

notamment par exemple sur le remboursement des frais des réunions de groupes, etc., autant de sujets que nous allons aborder.

Ceci dit, il nous semble quand même que ces modifications du Règlement intérieur, qui est évidemment un Règlement intérieur provisoire puisque nous allons re-statuer d'ici six mois, nous semblent dangereuses dans la mesure où s'interposent des barrières et des obstacles qui, contrairement aux intentions avouées, nous semblent essentiellement faits pour contrer le Front National, notamment par exemple sur le temps de parole.

Le problème, c'est que vous avez donné des modules, avec par exemple 10 minutes pour le Front National ou 20 minutes pour un module total et que, puisqu'il s'agit d'un calcul de 30 secondes par élu, vous avez décidé de donner aux minorités qui n'arrivent pas à atteindre 15 minutes de temps de parole, de les leur donner d'office.

Ce qui d'ailleurs, puisque pour un module nous avons 20 minutes alors que les autres groupes qui ne devraient avoir que 8 minutes et demi de temps de parole en auraient 15, pourrait nous inciter à scinder notre groupe, à faire 10 groupes de 4 membres, ou 4 groupes de 10 membres, ce qui nous permettrait de multiplier à l'envi les temps de parole ... (*Applaudissements*)

Ceci pour vous dire jusqu'où on peut pousser la perversité.

La compromission permanente que vous êtes en train d'engager, selon nous, va avoir un coût qui nous paraît dangereux.

Ceci dit, je pense aussi que comme Monsieur ONESTA vient de le développer, ce Bureau des Assemblées nous semble illégitime, illégal et coupe dangereusement le lien entre la Collectivité et le peuple, parce que je vous rappelle qu'au sortir des urnes, il y a eu une représentation qui siège aujourd'hui et qu'il faut prendre en considération.

Si ce Bureau des Assemblées est interdit à ce que vous appelez "la minorité", c'est-à-dire à l'opposition, vous remettez en question le principe de la démocratie et de la représentativité.

Encore un point sur les procédures et les investitures partisans, notamment dans le cadre des organismes extérieurs, c'est pourquoi nous avons aussi déposé des amendements sur ce point et nous présenterons notre liste parce qu'il n'est pas admissible que, de façon totalement arbitraire et partisane, vous refusiez au Front National d'avoir légitimement et proportionnellement des représentants dans tous les organismes.

Je tiens quand même à vous dire que la confiance que nous pourrions éventuellement vous porter, parce que nous sommes entre gens bien élevés, n'empêche pas forcément le contrôle et c'est pour cela qu'il est important que l'opposition soit évidemment présente dans toutes les structures, que ce soit dans les organismes extérieurs, dans les CAO, dans les commissions, à parité et à la proportionnelle.

Je tiens également à rappeler, parce que parfois il y a des choses qui nous dépassent un petit peu, que la "République des territoires" dont vous parlez, que Monsieur ONESTA nomme "Assemblée des territoires", n'est en fait rien d'autre qu'une émanation de la volonté de nos concitoyens, de nos compatriotes. Il me semble que c'est ce qui vient d'être fait le 13 décembre.

C'est comme si vous remettiez en question le suffrage et que vous rebattiez les cartes pour refaire le jeu. D'abord, c'est onéreux et je ne crois pas que ce soit très honnête vis-à-vis de nos électeurs et de vos électeurs.

Je pense que c'est une négation du suffrage et que l'exercice de notre Institution doit se faire sur le principe sacro-saint de la proportionnelle et de la représentativité de toutes les sensibilités qui siègent dans cet hémicycle.

Nous avons à cœur de faire entendre la voix de nos électeurs, je vous engage à le faire et je pense effectivement que le Règlement intérieur que vous nous présentez n'est pas tout à fait dans la logique dont vous parliez tout à l'heure, avec plus de partage.

D'autre part, il y a aussi une problématique que vous avez mise en place avec cette fusion, qui est celle de la distance, qui n'est pas non plus prise en compte dans le cadre de ce Règlement intérieur, de même que le statut des élus dont vous parliez tout à l'heure et notamment le droit à la formation qui, d'ailleurs, me semble largement amputé et sur lequel nous ne sommes pas d'accord.

C'est pour cela que je me propose de passer la parole à mon collègue Jean-François FONS qui va vous présenter un amendement; j'en présenterai ensuite quelques autres, ainsi que Julien SANCHEZ.

LA PRESIDENTE

Monsieur FONS ...

M. FONS

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs,
Chers collègues,

L'amendement que je présente est le suivant : l'alinéa 5 du b) du 1-1 du 1) de l'article 8 R du Règlement intérieur joint en annexe est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

"A utiliser les produits dérivés exclusivement pour les besoins de couverture des risques de change ou de taux liés à un emprunt déjà signé".

Exposé des motifs : Il s'agit de mieux encadrer la possibilité d'avoir recours aux produits dérivés dans la gestion de la dette.

Le scandale des emprunts toxiques, qui a dégradé les finances de nombreuses Collectivités territoriales -je suis bien placé, je connais bien le sujet-, était dû à des produits complexes, dits structurés, qui liaient le coût global des emprunts à l'évolution d'un indice, d'une monnaie ou d'un sous-jacent (exemple : cours de l'euro face au franc suisse), sans rapport avec l'activité d'un Conseil régional et sujet à des évolutions erratiques.

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur FONS. Monsieur SANCHEZ ...

Mme JAMET

Non, excusez-moi, nous alternons, mais il y a le même nombre d'amendements, je vous rassure.

Le deuxième amendement que nous déposons, relatif aux Commissions permanentes, est le suivant :

L'article 14 R du Règlement intérieur joint en annexe est ainsi modifié :

"Les réunions de la Commission permanente sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou du (de la) Président(e), la Commission permanente peut décider dans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'elle se réunit à huis clos. Sans préjudice des pouvoirs que le (la) Président(e) du Conseil régional tient de l'article L.4132-11, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle".

L'exposé des motifs est le suivant :

Lors de chaque scrutin, une part importante de nos concitoyens préfère s'abstenir plutôt que d'aller voter. Il appartient donc aux élus de ramener dans le champ de la République ces électeurs égarés, souvent lassés de la politique par des pratiques désuètes de nos Institutions et par l'opacité des choix décisionnels.

Afin d'assurer une plus grande transparence des choix de notre Collectivité régionale et pour responsabiliser en pratique les élus dans le traitement des dossiers, il paraît indispensable de rendre publique la Commission permanente, comme c'est également le cas notamment en Région Ile-de-France.

Nous avons aussi déposé un troisième amendement :

Il est ajouté, après le deuxième alinéa de l'article 18 R du Règlement intérieur joint en annexe ce qui suit :

"Toute demande de contrôle du quorum émanant d'un(e) Président(e) de groupe est de plein droit après une suspension de séance ou avant l'examen d'un nouveau rapport."

L'exposé des motifs est le suivant :

Afin de prévenir efficacement l'efficacité l'absentéisme des élus, il convient de pouvoir contrôler leur présence effective non seulement le matin, mais également tout au long de la séance plénière, notamment après la pause "déjeuner".

Cette vérification de la présence des élus, après une suspension de séance ou avant l'examen d'un nouveau rapport, est la résultante de la jurisprudence (Conseil d'Etat du 11 décembre 1987, élection du Président du Conseil régional de Haute-Normandie, Le Vern contre Fossé).

Toutefois, afin de ne pas entraver inutilement le bon déroulement de l'Assemblée plénière, il semble opportun de réserver ces légitimes demandes de contrôles du quorum aux seul(e)s Président(e)s de groupe.

Je passe la parole si vous le permettez ... Enfin, je vous invite à passer la parole à Julien SANCHEZ.

LA PRESIDENTE

Monsieur SANCHEZ ...

M. SANCHEZ

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

L'amendement n°4 concerne l'alinéa 5 de l'article 19 R, qu'il est proposé de compléter comme suit : "*Pour les nominations, le vote à bulletin secret demeure la règle. Le vote électronique peut être réalisé pour les scrutins secrets sauf opposition expresse d'un membre de l'assemblée*".

En effet, le bulletin de vote, l'isoloir et l'urne sont les éléments garantissant réellement le secret du scrutin. On voit bien que sur nos boîtiers, il y a nos noms et que l'on peut être identifié, le secret n'est donc pas garanti.

Amendement n°5 : l'alinéa 4 de l'article 24 R est proposé à la suppression car, tout simplement, cet alinéa est antidémocratique et abusif.

J'invite chacun à contrôler cet article.

Amendement n°6 : nous proposons la modification de l'alinéa 2 de l'article 24 R comme suit :

"La demande doit être signée par au moins un cinquième des membres du Conseil régional, étant entendu qu'un(e) même conseiller(ère) régional(e) ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par semestre". Il était en effet prévu une fois par an.

La périodicité prévue est trop restrictive et tend à réduire la transparence et le droit d'information des élus.

Amendement n°7 sur l'article 35 R, nous proposons de modifier l'alinéa 2 comme suit :

"Le Président accorde la parole à tout conseiller régional souhaitant intervenir", la suite restant inchangée, pour empêcher l'arbitraire et permettre la libre expression de chaque élu de la présente Assemblée, y compris ceux qui ne font pas partie de groupes.

Amendement n°8 sur l'article 35 R, nous proposons de supprimer l'alinéa 3.

Cette suppression vise là aussi à empêcher l'arbitraire et permettre la libre expression de chaque élu de la présente Assemblée.

Amendement n°9 sur l'article 39 R :

"Lors des séances en assemblée plénière, aucune personne, autre que celles dont le(la) Président(e) peut demander l'audition ou le concours et celles chargées du service de l'assemblée,

ainsi que les assistants des groupes politiques, n'est autorisée à circuler dans les rangs des conseillers".

Nous proposons donc d'ajouter les assistants des groupes politiques qui participent pleinement au bon fonctionnement de l'assemblée et apportent un appui nécessaire aux groupes politiques en assemblée. Les collaborateurs d'élus sont en lien également avec le secrétariat général pendant la séance.

Je passe la parole à France JAMET pour les trois derniers amendements, si vous le voulez bien.

Mme JAMET

Si vous le permettez, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Vous avez dépassé les 10 minutes.

Mme JAMET

Justement, c'est l'alinéa 4 de l'article 50 R dont nous demandons la suppression, puisque ...

LA PRESIDENTE

Oui, mais attendez ! Là s'applique, Madame JAMET, ce que nous avons décidé en Conférence des Présidents.

Mme JAMET

Mais là, nous ne sommes pas sur une discussion, nous sommes sur la présentation d'amendements.

LA PRESIDENTE

Justement, vous avez souhaité, sur votre temps de parole, présenter les amendements, ce qui ne vous a jamais été demandé. Nous vous avons bien expliqué en Conférence des Présidents qu'il y avait des modules d'intervention pour la prise de parole des élus de chaque groupe.

Mme JAMET

J'ai présenté en introduction ...

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, vous me laissez parler et je vous donne la parole quand je le souhaite; c'est sur ces règles-là que nous allons fonctionner pendant six ans.

Mme JAMET

Bien sûr.

LA PRESIDENTE

Donc, je vous le redis, vous êtes arrivés à quasiment 11 minutes, par courtoisie j'ai laissé terminer Monsieur SANCHEZ, mais maintenant le temps de parole du groupe Front National-Rassemblement Bleu Marine est terminé.

Mme JAMET

Madame, vous êtes en train de me dire que les amendements ne peuvent pas être présentés ?

LA PRESIDENTE

Vous pourrez les présenter après.

Mme JAMET

Je pensais que Monsieur ONESTA serait attentif à la présentation et à la démocratie.

LA PRESIDENTE

Vous pourrez présenter les amendements qui vous restent après.

Mme JAMET

Après quoi ?

LA PRESIDENTE

Après les temps d'intervention de chaque groupe. Nous sommes là en discussion générale.

Mme JAMET

Oui, et alors ?

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, le temps de parole pour votre groupe est terminé, mais vous pourrez présenter vos trois derniers amendements à l'issue des temps de parole des groupes.

Vous avez choisi de présenter vos amendements sur le temps de parole de votre groupe, c'est votre choix; maintenant, les 11 minutes sont terminées, mais vous pourrez les présenter à l'issue des temps de parole ... (*Apertés*) Ecoutez, Madame JAMET !

Mme JAMET

Oui. Nous apprenons !

LA PRESIDENTE

A l'issue des temps de parole de tous les groupes, vous pourrez présenter les trois amendements restants, puisque le temps de parole de votre groupe est terminé.

Mme JAMET

J'ai bien compris, mais je n'ai pas dit que je présentais les amendements sur mon temps de parole, je vous ai demandé la possibilité de présenter les amendements, ce que vous m'avez permis de faire, donc il n'était pas question de présenter ces amendements sur notre temps de parole ... (*Exclamations - Protestations*)

LA PRESIDENTE

Non, Madame JAMET. Je vous ai donné le temps de parole pour la discussion générale, conformément à ce que nous avons décidé ensemble lors de la Conférence des Présidents.

Mme JAMET

Que vous avez décidé !

LA PRESIDENTE

Non, la Conférence des Présidents l'a décidé.

Mme JAMET

Oui, mais pas moi.

LA PRESIDENTE

La majorité s'impose à vous, c'est simple, clair et net !
Vous aviez donc 10 minutes, par courtoisie je vous ai accordé quasiment 11 minutes, nous passons maintenant au temps de parole du groupe suivant et à l'issue de l'ensemble des expressions des groupes politiques, vous pourrez présenter les trois amendements restants.

Mme JAMET

D'accord.

LA PRESIDENTE

C'est ainsi qu'est prévue l'organisation de l'Assemblée.

Mme JAMET

Entendu.

LA PRESIDENTE

La parole est à présent au groupe Nouveau Monde en Commun.

M. GIBELIN

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

La présentation de ce point sur le Règlement intérieur, qui a été faite tout à l'heure et que vous avez introduite dans votre propos liminaire, montre à l'évidence cette volonté d'un marqueur politique -vous l'avez signalé-, de votre volonté d'engager cette mandature avec des actes concrets, avec la mise en œuvre d'un engagement électoral et c'est aussi, de cette manière-là, une autre façon de faire de la politique, c'est-à-dire de dire d'entrée et de mettre d'entrée dans les actes un certain nombre d'engagements qui avaient été pris au moment de l'élection.

Je ne reviendrai pas dans le détail, Gérard ONESTA l'a fait de manière tout à fait claire tout à l'heure, sur les différents éléments de ce Règlement intérieur, mais il nous semble important, notamment au vu de ce qui vient de se passer, de montrer qu'il y a un besoin de cette mise en œuvre de règles de fonctionnement, mais en même temps de cette possibilité de fonctionner différemment et de permettre à chacune et chacun, dans l'hémicycle, de pouvoir apporter sa pierre à la construction commune que nous voulons mener ensemble.

Vous allez et nous allons ensemble, dans le cadre de ce Règlement intérieur que nous allons adopter, mettre en œuvre un certain nombre de dispositions qui vont donner une autre place à celles et ceux qui veulent construire la politique régionale, qui va donner des moyens de contrôle pour l'ensemble des conseillers régionaux et cela nous paraît être un élément tout à fait utile qui est proposé en la matière et qui doit donner un nouveau rythme à ce Conseil régional.

Donc en ce sens, nous soutenons tout à fait cette démarche.

Nous proposons un amendement en la matière, en complément de ce qui a été évoqué, car il nous semble important que le Bureau de l'Assemblée soit à parité; d'après les informations qui me reviennent, il semble que cela puisse l'être, mais il nous semble important de l'écrire de manière précise dans le texte et cela nous semble être une précision utile à apporter à ce moment du débat.

Merci, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Y a-t-il une autre intervention ?...

La parole est donc au groupe politique suivant. Monsieur REYNIÉ ...

M. REYNIÉ

C'est Sacha BRIAND qui va prendre la parole.

LA PRESIDENTE

Très bien. Monsieur BRIAND, vous avez la parole.

M. BRIAND

Merci. Très rapidement -d'autres collègues complèteront mon intervention- deux points, mais au préalable j'ai entendu l'idée du "marqueur politique".

La réalité, et je crois que nous y reviendrons souvent, c'est le décalage qui existe entre les paroles et les actes.

Le marqueur politique, c'eut été de ne pas négocier et discuter ce Règlement intérieur uniquement à l'intérieur de votre majorité, mais bien d'ouvrir la discussion à l'ensemble des groupes politiques. Dans beaucoup de Communes, quand on élabore le Règlement intérieur, il y a un travail préalable de concertation, cela ne se fait pas dans cette Assemblée. Cela, c'est un acte, une réalité et pas seulement une belle phrase !

La vérité, c'est que les évolutions que l'on voit dans ce Règlement intérieur, avec la Conférence des Présidents de Commission, etc., ne sont que l'institutionnalisation des divergences intrinsèques de votre majorité et une tentative d'organiser une forme de paralysie systématique de l'Exécutif en imposant des délais de transmission, qui certes sont intéressants du point de vue de l'information, mais quand on regarde bien la volonté qu'il y a derrière les différentes dispositions, c'est bien une espèce de contre-pouvoir, de guérilla interne et systématique à votre majorité.

Sur le fond, deux observations.

Je l'avais dit et d'ailleurs "twitté" à la réception du premier rapport, des corrections arithmétiques ont été apportées à la composition des Commissions, mais quand on invite 6 amis et qu'on leur dit qu'ils peuvent venir manger à la maison en invitant quelqu'un, c'est-à-dire 12 personnes, on ne leur dit pas corrélativement qu'il n'y aura que 9 places à table ... Or, le Règlement intérieur prévoit que chaque conseiller peut être membre de 2 Commissions, mais aussi de 3 : 2 minimum et jusqu'à 3, et le nombre des membres des Commissions ne permet pas à chacun des membres de cette Assemblée, s'il le souhaite, de s'inscrire dans 3 Commissions.

Nous avons déposé un certain nombre d'amendements -j'y reviendrai tout à l'heure- pour simplement essayer de rendre cohérentes les dispositions avec le discours.

Vous dites vouloir ouvrir les Commissions et favoriser le travail dans les Commissions, vous dites que l'on doit s'inscrire à 2 Commissions minimum, à 3 si on le souhaite et en réalité on ne peut pas s'inscrire à 3 Commissions. Nous sommes 23 dans notre groupe, 57 places nous sont réservées dans les 19 Commissions, si nous souhaitions nous inscrire à 3 Commissions, il en faudrait 69.

Donc on voit bien que ce Règlement intérieur a été travaillé dans la précipitation, ce qui peut se comprendre compte tenu de la fusion et de tout ce que cela a pu amener, mais surtout travaillé sans une concertation qui aurait pu éviter ce genre de difficultés.

Au-delà, quelques critiques de fond : je n'ai pas vu les Vice-présidents dans les Commissions, ils y sont à titre facultatif, mais pourquoi les Vice-présidents seraient-ils exonérés de cette obligation de s'impliquer dans les Commissions et donc de participer ?... (*Apartés*) Ce n'était pas indiqué.

Cela veut donc dire que les Vice-présidents doivent aussi s'inscrire dans les Commissions ?

Je vous remercie de cette précision.

Autre aspect : le dispositif de sanction de l'absentéisme.

Je pense qu'il faut se prémunir d'une qualification péjorative de l'absence; il y a des absences qui peuvent être justifiées ou pas, qu'importe, on est présent ou on ne l'est pas et je crois qu'il faut simplifier le dispositif. Dans la nouvelle version du Règlement intérieur, lorsqu'on est passé -par rapport au précédent- d'une sanction sur le mois à une sanction sur l'année, il manquait une précision que vous avez apportée tout à l'heure dans votre discours introductif : "12 mois glissants", ce qui m'amène à retirer les amendements 15 à 17 puisqu'effectivement, sans la mention "glissants" cela signifiait très concrètement que les sanctions étaient divisées par 12 puisqu'elles ne s'appliquaient plus mois par mois.

Nous retirons donc les amendements 15 à 17 qui, cependant, sont des illustrations de ce qu'auraient pu être des règles simples, aisément applicables, transparentes et compréhensibles pour tous.

En réalité, le dispositif tel qu'il est là multiplie les exonérations et les possibilités de déroger; je crois qu'il faut être simple. Nous ferons un certain nombre de propositions d'amendements tout à l'heure pour être dans la clarté et la clarté, c'est quelque chose d'efficace qui permet de mettre en cohérence la parole et les actes.

LA PRESIDENTE

Monsieur PY ...

M. PY

Madame la Présidente,

Dans le document recensant ce que vous avez appelé pudiquement "les mises à jour", mais que l'on pourrait aussi nommer "erreurs" ou "inconséquences", une rectification a particulièrement attiré notre attention, celle qui concerne l'élection du Bureau de l'Assemblée qui devait, selon la première mouture du Règlement intérieur, s'effectuer d'une façon quelque peu soviétique.

L'article 58 R initial prévoyait en effet que : "*Le Conseil régional procède à l'élection du Bureau de l'Assemblée au scrutin de liste. Une seule liste, composée de cinq noms de conseillers régionaux obligatoirement appartenant à la majorité de l'Assemblée, est proposée au vote du Conseil régional sans possibilité d'ajout, de retrait ou de ré-ordonnement*".

Vous appelez cela une élection, cela s'apparente plutôt à une cooptation.

Heureusement, un esprit éclairé parmi vos collaborateurs s'est rendu compte de l'énormité du projet et vous a évité une séance agitée ou un petit tour devant le Tribunal administratif !

Dans votre dossier rectificatif, vous avez corrigé ou plutôt contourné cette faute grossière en prenant soin de parvenir au même résultat, c'est-à-dire d'exclure l'opposition du Bureau; celui-ci sera donc élu à la suite d'un vote au scrutin de liste majoritaire et non pas proportionnel, pourtant si cher à Monsieur le Rapporteur, pour qui vous avez créé cette protubérance politicienne.

Ainsi, avec ce mode d'élection, ce n'est pas le Bureau de l'Assemblée que vous allez constituer, mais plutôt l'Assemblée du Bureau politique ou encore le "Politburo".

(Applaudissements - Apartés)

LA PRESIDENTE

Monsieur, vous avez la parole ...

M. PRADIÉ

Merci, Madame la Présidente.

Dans les compléments de ce qui a été évoqué à l'instant, je dois vous dire quelques mots de cet événement historique auquel nous nous préparons : la création du Bureau de l'Assemblée.

Vous avez raison, c'est un moment tout à fait historique, historique en matière de mascarade et historique en matière d'enfumage !

Je suis très reconnaissant à Monsieur ONESTA d'être rentré dans cette soumission, compromission ... Vous choisirez les mots qui vous conviennent.

Mais pour comprendre véritablement ce qu'est le Bureau de l'Assemblée, je suis revenu aux fondamentaux, c'est-à-dire au pacte que vous avez signé avec vos alliés. Je pensais parler d'armistice d'entre deux tours, je préfère parler de capitulation, je pense que les mots sont plus adaptés.

Et dans ce document -tout à fait passionnant- de nouvelle gouvernance, où les mots sont superbes et largement tamisés de belle lumière, vous nous expliquez ce à quoi va servir véritablement le Bureau de l'Assemblée; trois paragraphes qui, là aussi, disent tout de vos intentions.

D'abord, il faut prévenir Monsieur ONESTA : dans le premier paragraphe, il est indiqué que le Président du Bureau de l'Assemblée reçoit certes délégation du Président du Conseil régional, mais "*sous son autorité permanente*" ... Vous avez raison, Madame la Présidente, de garder une

main ferme sur celui qui va devenir votre valet politique, au cas où il ait des intentions autres que celle de vous flatter !

Deuxième paragraphe, là aussi tout à fait exceptionnel, il est indiqué que la mise en scène sera soignée, il est précisé que le Bureau de l'Assemblée sera situé sur la même estrade que l'Exécutif. Dans le scripte, nous avons là les didascalies qui nous permettent de mettre en scène Tartuffe et, de ce point de vue, les premiers rôles seront nombreux.

Enfin, il est indiqué que le Président du Bureau de l'Assemblée disposera de moyens, parce qu'il fallait bien que la mascarade soit aussi un peu coûteuse, et non seulement de moyens, mais qu'il sera aussi dispensé de siéger dans les différentes Commissions de travail ... Les honneurs, c'est une chose, devoir se mettre au travail, c'en est une autre !

En conclusion de tout cela, Madame la Présidente, pour tenir à peu près notre temps de parole, je souhaite vous dire que vous prétendez renouveler la façon de faire de la politique, vous faite pire ! Vous prétendez renouveler l'organisation politique, vous ne faites pas mieux, voire pire que ce que la Quatrième République était capable de faire.

Et enfin, je dois vous dire que cette organisation de la démocratie sous contrôle politique, de la démocratie de mascarade et de la démocratie des chapeaux à plume, ce n'est pas la démocratie et ce n'est pas notre démocratie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

La parole est à Madame PELLEFIGUE.

Mme PELLEFIGUE

Madame la Présidente,

Que de culture, que de mots, que de théâtre ! Ce qui m'étonne, c'est que la passion qui se dégage de ce débat semble si peu synonyme de raison. Or la raison, laquelle est-ce ? C'est celle que nous ont exprimé les différents électeurs et électrices à l'occasion de ces élections régionales.

Que nous ont-ils indiqué ? Ils nous ont indiqué leur attente, ils ont voté clairement pour une majorité de Gauche qui, oui, a su s'unir et démontrer la volonté, dans sa diversité, de pouvoir mener à bien le projet que conduisait, devant les électeurs et les électrices, la Présidente aujourd'hui, Carole DELGA.

Que nous ont-ils demandé ? De l'efficacité, de la transparence de l'action politique et de l'action publique.

L'efficacité, c'est le but du dispositif qui est présenté à votre suffrage aujourd'hui.

L'efficacité pour les citoyens, c'est aussi la capacité de comprendre où et comment le processus de décision est pris pour pouvoir intervenir, pour pouvoir participer.

Et au-delà de la concertation citoyenne, ce qui est proposé ici pour vous, chers collègues, qui êtes représentants démocratiques, et donc nous ne sommes pas dans l'agora permanente, dans le

happening citoyen permanent, ce que met en place ce Règlement intérieur, ce sont tout simplement les procès, les modalités selon lesquelles nous allons pouvoir représenter dignement, tels que nous nous sommes engagés, celles et ceux qui ont voté pour nous et oui, pour ceux qui ont choisi aussi une majorité pour le territoire de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Il faudra, chers collègues de l'opposition, s'y faire.

Et il s'agit évidemment que chacun et chacune d'entre nous puissent s'exprimer et mettre en œuvre les prérogatives qui sont celles de l'Assemblée régionale, en y associant les citoyens.

La meilleure manière de les associer, c'est de faire connaître la réalité de ce qui est ici mis en œuvre, c'est de leur donner les moyens de pouvoir intervenir, d'être concertés, de saisir les endroits où ils ont cette capacité de le faire.

Oui, bien sûr, le moment électoral est important et chacun d'entre nous s'est employé à faire mieux connaître les compétences et les prérogatives de nos Régions, Collectivité moins connue que d'autres Collectivités par la jeunesse de sa création, mais Collectivité dont on sait que le poids, l'importance et les compétences ne vont faire qu'augmenter dans les années à venir.

C'est la raison pour laquelle, lorsque l'on est véritablement des démocrates, on donne l'ensemble des outils à nos concitoyens et à nos concitoyennes pour s'emparer des sujets qui les concernent au quotidien. Parce que, oui, la Présidente Carole DELGA a indiqué que ce qu'elle souhaitait, c'était non pas de grands débats idéologiques, mais bien de faire progresser notre territoire et de faire progresser le quotidien de celles et ceux qui y habitent.

Alors oui c'est audacieux, alors oui il y a la rénovation de pratiques. Quand nous créons des rapporteurs, quand nous donnons la possibilité d'auditionner des personnalités, c'est dire que dans cet hémicycle, mais aussi à l'extérieur de cet hémicycle, il y a des experts, il y a des personnes qui sont en capacité de nourrir la réflexion des élus qui ici sont en responsabilité, qui ici donneront leurs arbitrages et soumettront à l'approbation de l'Assemblée, comme il est prévu par le texte et par le Code général des Collectivités territoriales, les projets qui sont faits pour celles et ceux qui vivent sur nos territoires.

La création d'une Conférence des Présidents de Commission, non, ce n'est pas un gadget, ce n'est pas obsolète, c'est associer l'ensemble des élus ici présents et qui doivent se ventiler dans leur ensemble, je le pense, au sein des Commissions pour montrer leur appétence à vouloir travailler et produire sur les territoires.

C'est concerter au-delà de l'Exécutif et c'est bien la marque de la Présidente Carole DELGA de consulter, non seulement des personnalités, des experts, celles et ceux qui y vivent, mais également de consulter et d'associer les territoires.

Oui, les territoires dans leur diversité, les métropoles bien sûr et la représentation démocratique est importante.

Mais les territoires, ce sont aussi les territoires moins peuplés, nous sommes une région à plus de 50% rurale où la densité est moins importante dans certains endroits que dans d'autres, et

pourtant oui, nous mènerons une politique qui aménagera la totalité du territoire et qui servira de levier pour les emplois dans la totalité de nos territoires.

Ce Règlement intérieur, ce n'est rien d'autre que de vouloir mettre en pratique ce qui a été indiqué, de vouloir mener à bien et connaître le succès sur les engagements qui ont été les nôtres, parce que nous savons bien que ce sont les échecs, l'obscurantisme, le fait de ne pas dire ce qui est fait, de ne pas faire ce qui est dit, qui augmente la désaffection et la défiance de nos concitoyens. Nous le combattons non pas par la peur et par les fantasmes, mais par la réalité du travail que nous ferons ici.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Monsieur CHIBLI ...

M. CHIBLI

Merci, Madame la Présidente,

Que de postures politiciennes dans cette période ! En politique, il y a les "diseux" et les "faiseux" et je crois, Madame la Présidente, que l'on est dans la situation où nous voulons agir. Personnellement, je m'en réjouis parce qu'il y a des postures sur le terrain pendant les campagnes et il y a la réalité du terrain, et je crois que notre responsabilité collective et individuelle, dans cette période de crise politique majeure, c'est d'être en réponse aux attentes de nos concitoyens.

Effectivement, la rénovation de nos pratiques et le renouvellement de nos pratiques, il y en a qui le disent et qui le scandent pendant les périodes électorales, il y en a qui le font au quotidien et je me réjouis de cette volonté de renouveler nos pratiques politiques, y compris l'ouverture vers les territoires et les citoyens.

Je crois que dans la période actuelle, nous nous devons d'être aussi exemplaires, parce que l'exemplarité en politique, il y en a qui le scandent au quotidien, il y en a qui le font et aujourd'hui, Madame la Présidente, je me réjouis de ces différentes initiatives qui sont fortes.

Le Bureau de l'Assemblée, décrié par certains, sera utilisé à bon escient par ceux qui le "scandent" aujourd'hui, on le verra dans les prochaines semaines.

Je pense que la volonté d'une consultation citoyenne est aujourd'hui vitale, primordiale pour notre Assemblée régionale. Nous avons rendez-vous avec l'histoire.

Nous fusionnons deux Régions extraordinaires, une attente très forte de nos concitoyens et je crois que nous devons renouveler nos pratiques, rechercher -Nadia PELLEFIGUE le disait à l'instant- l'expertise des citoyens, des personnes ressources dans nos territoires.

Chaque citoyen est ambassadeur de ce qui se fait chez lui et je crois que notre volonté aujourd'hui est celle-là et je veux mentionner cette évolution forte pour notre Assemblée.

Gérard ONESTA le disait, des choses vont sûrement évoluer, on va sûrement amender, modifier dans le temps, rien n'est parfait, mais je crois que la politique aujourd'hui doit être exemplaire, y

compris sur la volonté que l'élu soit exemplaire, tant dans sa pratique que dans sa présence dans cet hémicycle.

Nous avons un devoir de responsabilité, celui d'être au rendez-vous de cette grande Assemblée régionale et je crois, Madame la Présidente, que votre discours offensif était très attendu par nos concitoyens qui ont voulu massivement que cette Assemblée régionale soit dirigée par cette majorité et personnellement, je considère que la diversité, y compris dans notre majorité, est une richesse et non pas un handicap.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Merci, Madame la Présidente.

François MITTERRAND disait : *"Quand on est dans l'opposition, on s'oppose" ... (Exclamations)*

Et voir l'opposition, droite et extrême-droite, enfourcher ce cheval pour suivre au pied de la lettre ce qu'ils croient être la citation exacte, parce que François MITTERRAND rajoutait : *"oui, mais une opposition constructive" ... (Exclamations)*

Et là, de voir la droite et l'extrême-droite nous expliquer que "tout ça, c'est un machin", qu'il faut en fait ne rien changer si j'ai bien entendu ce que nous proposent la droite et l'extrême-droite ... *(Protestations)* D'ailleurs, j'entends même la droite et Monsieur REYNIÉ en particulier nous faire la leçon sur le cumul des mandats ... *(Protestations - Brouhaha)*

LA PRESIDENTE

Pas d'interventions pendant l'expression d'un de nos collègues s'il vous plaît, merci.

M. ASSAF

Merci, Madame la Présidente.

... Ceci au moment précis où est déposée, par le groupe des Républicains sur le bureau du Sénat, une proposition de loi visant à faire annuler la loi que nous avons votée sur le cumul des mandats.

Vous m'accorderez que la mascarade ne tient pas longtemps !

Madame la Présidente, Monsieur le Rapporteur, je voudrais pour ma part revenir sur la proposition qui nous est faite.

En fait, vous nous proposez -et vous l'avez très bien dit, Monsieur le Rapporteur- d'être finalement au cœur d'un nouveau laboratoire politique.

Vous nous proposez de nouvelles pratiques démocratiques, d'abord au sein même de notre Assemblée et je crois que l'opposition a tort de combattre la mise en place d'un Bureau de l'Assemblée nationale ... (*Exclamations - Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

S'il vous plaît !

M. ASSAF

... Qui est justement là pour donner les moyens à chaque conseiller régional de pouvoir exercer, avec encore plus de liberté et d'espace, son pouvoir au sein de l'hémicycle.

Idem sur les rapporteurs qui seront désignés par les Commissions : c'est là encore le moyen, pour des élus qui ne font pas partie de l'Exécutif et Dieu sait qu'ils sont nombreux puisque, sur 158 élus, seulement 15 participent à l'Exécutif, il y avait donc la nécessité de rééquilibrer, si je puis dire, le pouvoir au sein de l'Assemblée.

Mais vous êtes allée même plus loin, Madame la Présidente, car si l'on juge par ce qui est écrit dans le Code général des Collectivités territoriales, l'ordre du jour est une prérogative essentielle dans l'Exécutif. Eh bien, à travers ce Règlement intérieur, vous permettez de l'ouvrir, tant aux Commissions qu'aux élus du Conseil régional.

Je ne reviendrai pas sur la partie réservée à l'absentéisme qui, à mon avis, est le contrepoids légitime au pouvoir que vous donnez en plus aux conseillers régionaux.

Cela dit, j'ai encore en mémoire les discussions qui ont animé la campagne électorale où les uns, les autres se targuaient sur toutes les chaînes télé et dans toutes les radios, de vouloir faire en sorte que l'équilibre des territoires soit préservé ... Eh bien, Madame la Présidente tout d'abord, dans ce Règlement intérieur et je veux le saluer -je crois que ce sera apprécié par de nombreux languedociennes et languedociens- vous instituez les réunions des Assemblées plénières et des Commissions permanentes à Montpellier.

C'est un engagement que vous aviez pris pendant la campagne et je m'étonne d'ailleurs que nos amis de l'opposition ne se soient pas fendus de félicitations sur cet engagement qui semblait tenir à cœur à l'ensemble des candidats au moment de la campagne des Régionales.

Mais aussi, Madame la Présidente, l'équilibre des territoires, c'est cette Assemblée des territoires que vous proposez. Faire en sorte qu'aucun espace, aucun territoire de cette nouvelle grande Région, qui à la fois fascine mais inquiète, aucun de ces territoires, qu'ils soient ruraux, périurbains, littoraux ou de montagne, ne soit oublié et Monsieur ONESTA le disait simplement, à la logique démographique, de la démocratie représentative que nous incarnons ici, il faut aussi accompagner sans rien enlever, accompagner ce mouvement par une représentation des territoires, avec un territoire, un homme, c'est aussi une belle ambition.

Enfin, je ne serais pas complet si je ne mettais pas en avant le troisième objectif décrit par notre Rapporteur, qui est de faire en sorte de rapprocher l'Institution de nos concitoyens, car l'un des

messages qui a été envoyé par la forte abstention, mais pas simplement, par nos concitoyens aussi, qui était de dire en gros : cette nouvelle Région, qui est déjà une Institution complexe à appréhender, mais qui plus est cette nouvelle Région fusionnée est un nouvel élément dans notre paysage politique qu'il convient d'appréhender, d'amadouer, d'appivoiser.

Et je crois, Madame la Présidente, qu'en faisant appel à des référendums, mais aussi en permettant à des concitoyens de participer, jusque dans l'inscription à l'ordre du jour de demandes qu'ils pourraient avoir, de participer ainsi à la vie de notre Institution régionale, c'est un message fort que vous envoyez.

C'est donc avec un enthousiasme sans limite que le groupe Socialiste Républicain et Citoyen votera ce rapport.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Monsieur CODORNIOU ...

M. CODORNIOU

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Les Radicaux sont plus modérés sur ce Règlement intérieur.

Tout d'abord, nous sommes d'accord sur la modification qui a été soulignée et qui n'est pas sans importance, ni sans incidence sur la vie démocratique de notre Institution puisqu'elle concerne plusieurs points qui vont nous permettre de pouvoir rentrer dans ce que l'on pourrait appeler la démocratie participative, représentative : l'instauration d'une Conférence des Présidents de Commissions, d'une manière générale le renforcement de l'activité et du rôle des Commissions sectorielles et en particulier de celui du Rapporteur, désormais flanqué d'un Rapporteur critique. Egalement, le durcissement des dispositions régissant l'absentéisme des élus, la création du Bureau des Assemblées et d'autres points encore sur lesquels je reviendrai.

J'évoquerai brièvement, dans l'ordre des articles, les modifications qui nous agrément, tout en souhaitant que certains points soient éclaircis, pour me concentrer sur les sujets qui bloquent, voire fâchent.

Au chapitre V consacré aux Commissions sectorielles, nous nous félicitons du fait que les réunions se tiennent alternativement à Montpellier et à Toulouse, et bien sûr que l'on puisse à partir de la rentrée bénéficier de la visioconférence qui nous permettra, en termes de mobilité, d'être beaucoup plus opérationnels.

S'agissant des différents élus susceptibles d'assister -de droit ou invités- aux Commissions sectorielles dont ils ne sont pas membres, nous considérons que la présence des conseillers délégués pourrait aussi être parfois utilement requise.

Quant à la Conférence des Présidents de Commission, c'est une nouveauté qui nous paraît aller dans le bon sens, celui d'une meilleure coordination et gestion de la transversalité des travaux.

Nous nous interrogeons en revanche sur la signification de décisions adoptées par consensus; nous pensons que la majorité serait plus appropriée.

Autre disposition nouvelle que nous jugeons positive : à l'article 25 R, le point en continu de l'incidence, sur le budget dédié à une Commission, de chacune de ses décisions.

En revanche, toujours dans le même article, nous sommes extrêmement réservés sur la communication en Commission des dossiers écartés par les Services ou les Comités d'experts extérieurs, avec motivation du rejet. C'est une question récurrente, certes difficile à trancher : "écartés par les Services" passe encore, même si tout élu a toujours la possibilité d'interroger les Services sur un dossier et la raison de son rejet, et que d'une certaine manière cela remet en cause leur neutralité dans l'appréciation du respect des critères; mais "écartés par les Comités d'experts", là cela devient plus problématique dans la mesure où cela porte atteinte à la confidentialité de leurs débats et pourrait à terme compromettre leur participation.

Enfin, une autre grande nouveauté concerne les Commissions sectorielles avec, à l'article 24 R, la possibilité de déposer des amendements. C'est a priori une bonne initiative pour éviter qu'elles ne se transforment comme ce fut le cas parfois -je suis indulgent- en simples chambres d'enregistrement. Toutefois, si l'on admet que les Collectivités locales se doivent d'être dans l'opérationnel, ce dispositif se révèle assez lourd, avec notamment la désignation possible, sur chaque dossier, d'un Rapporteur et d'un Rapporteur critique.

Nous souhaiterions, Madame la Présidente, que le périmètre de leur intervention soit circonscrit à de très importants dossiers comme le barrage de Sivens, comme la LGV, comme les ports, etc.

Une observation sur l'innovation majeure de ce Règlement intérieur, aux articles 58 et 59 R : la création d'un Bureau de l'Assemblée.

Nous souscrivons à cette création, mais nous tenons à faire observer que pour un organe qui entend faire de la veille démocratique, il est peut-être dommageable qu'il ne respecte pas le pluralisme de l'Assemblée dans sa composition.

Quant à son Président, qui ne devrait pas siéger en Commissions sectorielles, il est clair qu'il lui sera plus aisé qu'à ses collègues de respecter les modalités de l'absentéisme !

J'en viens maintenant, comme indiqué au début de mon propos, à l'article qui fâche ou qui bloque, le 7 R consacré à l'absentéisme des élus.

Soyons clairs : nous ne contestons évidemment pas la modulation des indemnités des élus en fonction de leur participation, ou pas, aux différentes réunions de Commission.

Ce que nous déplorons vivement en revanche, c'est la publication annuelle de la liste nominative des élus présents, valablement excusés ou absents. Cette disposition est ancienne, elle procède d'un amendement modificatif adopté en juin 2012 lequel, si mes informations sont exactes, n'avait déjà pas été voté par le groupe PRG qui en avait dénoncé le caractère inquisitorial.

Nous n'avons pas changé d'avis sur ce point.

Nous considérons toujours, Mesdames, Messieurs, chers amis, qu'au nom de la nécessaire transparence, un tel dispositif révèle et entretient une forme de défiance vis-à-vis des élus et alimente de fait le populisme. Sans parler des réseaux sociaux, souvent animés par des justiciers auto-proclamés et qui véhiculent, sans explication ni nuance, toutes sortes d'informations vraies ou fausses, avérées ou participant à la rumeur.

Faire croire à nos concitoyens que l'utilité et l'intensité de l'action des élus se mesurent à la seule aune de leur présence ou pas en Commission nous paraît malhonnête intellectuellement et parfaitement démagogique. C'est aussi faire fi de leur présence sur le terrain, du travail de proximité, certes difficilement quantifiable mais absolument indispensable à une époque où il est crucial de rapprocher les élus des citoyens, afin de les réconcilier avec la chose politique.

Cela ne manquera pas de poser problème à de nombreux anciens ou jeunes élus qui ont encore une activité professionnelle. Dans le groupe PRG, nous avons 75% d'élus qui ont une activité professionnelle avec des chefs d'entreprise, des professions libérales; pourtant, nous avons tous souhaité renouveler, rajeunir et diversifier la représentation politique au sein de notre Assemblée. Or, par l'adoption de cette nouvelle restriction, ce sont eux que nous risquons de pénaliser.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, nous demandons la suppression de cette limitation à trois fois par an de l'invocation possible de l'impérieuse nécessité professionnelle et personnelle, et que nous avons déposé un amendement en ce sens.

Aussi, Madame la Présidente, chers collègues, le PRG va s'abstenir sur la modification du Règlement intérieur.

M. PRADIÉ

Amendement Pinel ! (*Apartés*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Nous en venons à la présentation des amendements.

Madame JAMET, vous avez donc le reste de vos amendements à présenter ...

Mme JAMET

Oui, et on peut même revenir sur les précédents parce que je ne voudrais pas vous priver de ce plaisir ! Donc éventuellement, Jean-François pourra ajouter un mot et défendre son amendement ...

Amendement n°11 : Il était donc justement question de ce fameux principe d'amendement dans l'alinéa 4 de l'article 50 R dont nous demandions la suppression.

En effet, il est de jurisprudence constante que le droit d'amendement soit reconnu à l'ensemble des conseillers régionaux. L'exercice dilatoire ou abusif du droit d'amendement n'étant pas clairement défini, la suppression de cet alinéa s'impose pour ne pas en interdire, purement et

simplement, son exercice. C'est dire si la confiance règne et c'est ce qui explique donc nos réticences.

Amendement n°10 concernant notamment les motions de renvoi :

Après l'énoncé de l'article 50 R, il est ajouté un article 50 Bis R intitulé "Questions préalables et motions de renvoi" et rédigé comme suit :

"Avant tout examen d'une affaire inscrite à l'ordre du jour du Conseil régional, l'Assemblée ou la Commission permanente peut adopter, à la majorité de ses membres, une question préalable déclarant qu'il n'y a pas lieu de statuer".

Cette question préalable entraîne le retrait du texte considéré de l'ordre du jour.

L'Assemblée ou la Commission permanente peut aussi adopter une motion de renvoi du texte considéré en Commission".

L'exposé des motifs est le suivant : présent dans l'ancien Règlement intérieur de la Région Languedoc-Roussillon à l'article 23 (comme dans d'autres Régions), les questions préalables comme les motions de renvoi sont des amendements si spécifiques qu'il est d'usage de leur réserver un article distinctif.

Amendement n°12 : l'alinéa 4-4 de l'article 57 R appelle aussi une remarque de notre part et doit, selon nous, être modifié comme suit :

"Sur la répartition des temps de parole entre les groupes et l'ordre de passage des groupes, la discussion sur les amendements n'est pas comptabilisée dans le temps de parole". Ce qui est tout à fait équivoque dans l'article 57 R.

Exposé des motifs : le droit d'amendement doit être libre et ne doit obéir à aucune restriction.

Amendement n°13 : la première phrase de l'alinéa 6 de l'article 58 R du Règlement intérieur joint en annexe est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

"Le Conseil régional procède à l'élection des membres du Bureau de l'Assemblée au scrutin de liste à représentation proportionnelle".

Exposé des motifs : le Bureau de l'Assemblée ayant notamment pour rôle de garantir le respect des procédures démocratiques décisionnelles et de proposer des adaptations ou des précisions sur les procédures du Conseil régional, il est inconcevable d'en exclure de fait la minorité en ayant recours au scrutin de liste à la majorité simple pour désigner ses membres.

L'exclusion de la minorité constituerait pour nous un premier viol du principe démocratique que le Bureau de l'Assemblée est censé protéger.

Enfin, je suis ravie de voir que Monsieur CODORNIU a des états d'âme, avec un certain esprit critique qui doit être véritablement à géométrie variable, puisque notamment sur l'absentéisme, pendant 5 ans nous avons subi un Règlement qu'il a appuyé, qu'il a aussi appelé de ses vœux, qu'il a entériné et qui revient exactement au même que ce qui nous est demandé et de ce qui est exigé aujourd'hui.

Jean-François, est-ce que tu veux ajouter quelque chose ?... (*Rires - Apartés*)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, vous allez quand même devoir respecter le fonctionnement de cette Institution. Donc vous ne donnez la parole à personne, que ce soit bien clair, que ce soit très clair ! Y a-t-il d'autres amendements à présenter ? Monsieur BRIAND ...

M. BRIAND

Très rapidement, je rappelle que les amendements n°15 à 17 -qui auraient d'ailleurs pu servir d'illustration ou d'exemple pour bien rédiger des dispositions applicables- sont retirés au regard de la précision que vous avez apportée tout à l'heure.

L'amendement n°18 vise tout simplement à définir la notion d'absence -mais il pourrait être fait sous une autre forme, c'est une proposition- : qu'est-ce qu'une absence ? Pour ma part, j'ai vu dans des Commissions, au sein de l'Assemblée régionale, des élus qui arrivaient, qui signaient et qui partaient, ou qui arrivaient à la fin de la réunion. Qu'est-ce qu'une absence ? Ne pas la définir ne permet pas d'avoir une disposition applicable et effective.

L'amendement n°19 vise à intégrer le fait, pour les votes dans l'Assemblée et par rapport à l'hypothèse d'un vote électronique secret sur lequel, nous le savons, il y a un certain nombre de difficultés malgré tout, à pouvoir organiser, à la demande du tiers des membres de l'Assemblée, un scrutin papier. C'est une votation exceptionnelle mais pour quand même conserver la possibilité d'être en dehors du dispositif électronique, dont on sait qu'il n'est pas totalement sécurisé.

L'amendement n°20 : comme je le disais tout à l'heure et je vous demande de bien le prendre en compte, si l'on intègre les Vice-présidents dans l'obligation de 2 Commissions, cela ne passe pas avec 20 membres, nous proposons donc de porter ce nombre à 25. Ce n'est pas ironique, mais c'est un problème de niveau élémentaire, je crois donc que le maintenir à 20 et s'obstiner à cela n'est pas conforme et ne permet pas à chacun des collègues qui souhaiteraient participer à 3 Commissions de pouvoir le faire.

L'amendement n°21 vise à préciser que "les Vice-présidents sont soumis à la même obligation d'appartenir à 2 Commissions" mais le cas échéant, si vous confirmez que les Vice-présidents ont bien cette même obligation ...

LA PRESIDENTE

Je vous le confirme.

M. BRIAND

Cet amendement n°21 peut donc être retiré par voie de conséquence.

Enfin, l'amendement n°22 vise à corriger ce qui me paraît être une incohérence, mais il y a peut-être une raison que je ne connais pas : je ne vois pas pourquoi la Commission des finances ne

compte pas dans l'obligation de 2 Commissions et, qui plus est, cela permet de régler aussi le problème du nombre de places disponibles pour l'ensemble des conseillers régionaux.

LA PRESIDENTE

D'autres amendements sont présentés ? Madame VINET ...

Mme VINET

Merci, Madame la Présidente.

Nous souhaitons simplement, au nom du groupe Nouveau Monde en Commun, inscrire formellement dans ce Règlement intérieur le principe de parité pour la constitution du Bureau de l'Assemblée.

Ainsi, par cet amendement qui vous a été distribué, nous proposons, après la phrase : "*Le Conseil régional procède à l'élection des membres du Bureau de l'Assemblée au scrutin de liste à la majorité simple*", de rajouter la phrase suivante : "Sur chaque liste en concurrence, l'écart entre le nombre de candidats et de candidates de chaque sexe ne peut être supérieur à un". Merci.

LA PRESIDENTE

Merci. D'autres amendements sont-ils présentés ?

Madame la 1^{ère} Vice-présidente ...

Mme PINEL

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais vous demander une suspension de séance pour pouvoir examiner les amendements qui nous sont parvenus tardivement.

LA PRESIDENTE

Très bien. Donc suspension de séance de 15 minutes. Merci.

(La séance est suspendue à 12h03 - Reprise à 12h40)

LA PRESIDENTE

Je vous propose de reprendre la séance. Monsieur REYNIÉ ...

M. REYNIÉ

Madame la Présidente, vous nous avez demandé un quart d'heure de suspension de séance, ce serait quand même la moindre des choses de respecter le temps dont vous fixez vous-même la durée. Je sais bien qu'il y a des difficultés au sein de la majorité et que cela prend du

temps de les aplanir ... (*Exclamations*) Mais il serait formidable de pouvoir respecter la durée que vous avez fixée vous-même.

LA PRESIDENTE

Monsieur REYNIÉ, vous serez vous-même formidable de ne jamais arriver en retard !
Merci ... (*Rires - Applaudissements*)

M. REYNIÉ

Ce matin j'étais à l'heure, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

"Ce matin", comme vous le précisez vous-même !

M. REYNIÉ

Mais vous étiez en retard vous-même ce matin ...

LA PRESIDENTE

Monsieur REYNIÉ, pas de polémique. En effet, je m'engage à ce que nous respections au maximum les délais, donc c'est exceptionnel qu'il n'y ait pas ce respect de délai-là, mais nous serons toujours, les uns et les autres, attentifs à respecter au mieux les délais donnés.

Nous reprenons donc la séance et je vais vous donner les propositions de votes que nous allons avoir sur les amendements déposés :

- Concernant l'amendement n°1 déposé par le groupe FN-RBM concernant la possibilité d'avoir recours aux produits dérivés dans la gestion de la dette, cet amendement est irrecevable parce que cette disposition est reprise pour mémoire dans le Règlement intérieur, mais elle résulte de la délibération que nous avons adoptée le 4 janvier dernier. Donc en fait, ce dispositif autour de la gestion de la dette, comme autour de la contractualisation des emprunts, résulte de la délibération du 4 janvier, que nous devons appliquer in extenso.

Je propose donc que cet amendement soit déclaré irrecevable.

- Concernant l'amendement n°2, toujours du même groupe, où il est proposé que les séances de la Commission permanente soient retransmises par les moyens de communication audio-visuelle, je vous rappelle que la règle de la publicité des séances et des délibérations des Conseils régionaux est posée par le législateur (loi du 2 mars 1982) et il a été décidé que la règle de publicité de ces séances n'était pas étendue aux délibérations de la Commission permanente, ce qui a d'ailleurs été rappelé par une jurisprudence du Conseil d'Etat de 1996.

Je propose donc de rejeter cet amendement.

Monsieur ONESTA ...

M. ONESTA

Madame la Présidente,

Vous savez, parce que vous êtes une fine observatrice de la vie politique, que le 7 septembre dernier la liste que j'avais l'honneur de conduire avait demandé, dans le cadre de sa charte citoyenne et politique, que les délibérations de la Commission permanente soient publiques.

Donc le principe ne nous pose pas de problème, mais la façon dont le Front National le rédige donne l'impression que ce n'est pas par souci de transparence, mais par souci d'auto-publicité permanente, générer blocages, etc. ... (*Protestations*)

Donc si le principe même des Commissions permanentes se tenant autrement qu'à huis clos ne nous pose pas de problème, la façon dont c'est rédigé nous pose un grand problème.

Je propose, Madame la Présidente, qu'au-delà de la décision de notre Assemblée aujourd'hui, nous nous reposions la question dans le cadre du toilettage : "comment assurer la transparence, sans un blocage politicien ?", qui est à l'évidence la volonté des rédacteurs dudit amendement.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Monsieur REMISE ...

M. REMISE

Madame la Présidente,

Le législateur ne contrevient pas au fait que la publicité soit faite par voie audiovisuelle pour la Permanente, c'est à votre libre choix, au libre choix de l'Assemblée, donc il ne s'oppose pas, mais pour autant il n'en adopte pas le principe.

Voilà, c'est un peu plus clair que ce que vous avez dit.

LA PRESIDENTE

Non, je ne pense pas que ce soit plus clair, mais peut-être avez-vous mal compris.

- L'amendement n°3 demande qu'il y ait vérification de la présence après chaque suspension de séance ou avant l'examen d'un nouveau rapport. Je vous rappelle que le quorum doit être atteint au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour, délibération par délibération. La vérification du quorum ne peut donc être limitée aux demandes des Présidents de groupe -comme il était écrit dans cet amendement- et cette responsabilité relève du Secrétaire de séance. Je propose donc de ne pas retenir cet amendement.

- L'amendement n°4 concerne les scrutins publics. Je propose également de ne pas retenir cet amendement parce que la condition de l'unanimité pour le scrutin public, lors d'une nomination, est bien prévue par l'article 19 R du Règlement intérieur, conformément à la loi.

D'autre part, écarter le scrutin électronique secret serait se priver d'un gain de temps non-négligeable. Je propose donc là aussi de ne pas retenir cet amendement parce que l'on ne peut pas ne pas du tout vouloir, sur certains scrutins, retenir le scrutin électronique.

Un intervenant

Et garantir le secret ?

LA PRESIDENTE

Concernant la garantie du secret, comme j'ai pu l'expliquer à Madame la Présidente du groupe Front National Bleu Marine, nous avons mis en place un nouveau dispositif de vote électronique, c'est-à-dire que pour un vote électronique secret, il nous sera distribué des boîtiers différents de ceux-là et nous pourrons donc, en effet, garantir le secret du vote parce que les boîtiers qui seront distribués aux conseillers régionaux ne seront pas reliés à une personne en particulier. Nous pouvons donc, en effet, garantir l'aspect secret du vote.

Monsieur REYNIÉ ...

M. REYNIÉ

Madame la Présidente,

Sur ce point précis, puisque nous en avons discuté ensemble lors de la Conférence des Présidents, je veux redire publiquement que personne aujourd'hui -et on peut le regretter- n'est en mesure de garantir ni le secret, ni la sincérité d'un vote électronique qui n'est pas filaire; c'est bien un vote en wifi qui est prévu, donc force est de constater que c'est une limite technologique, vous n'y êtes pour rien, il faut simplement l'avoir présente à l'esprit.

La société qui prendra en charge ce vote électronique est-elle en mesure de prendre un engagement public ferme, d'une très grande clarté sur la sincérité et sur le secret ? Car il est possible de savoir qui vote pour qui et il est même possible de modifier un scrutin lorsque le lien n'est pas filaire. Je voulais insister sur ce point.

Tout ce qui nous réunit ici, c'est la croyance dans la sincérité du vote et du suffrage, on ne peut pas légèrement considérer qu'il ne s'agit pas là d'un sujet central; une fois que la décision est prise, nous avons franchi un pas, il ne faut donc pas là-dessus commettre une erreur qui nous serait à tous préjudiciable.

LA PRESIDENTE

Monsieur REYNIÉ, comme je vous l'ai indiqué, la société est bien sûr tout à fait prête à engager sa responsabilité et le caractère secret du vote. De plus, vous avez déposé un amendement qui permet, dans certaines conditions, de recourir au vote papier.

Je propose donc à l'ensemble des membres du Conseil régional de ne pas retenir cet amendement qui a pour objet une exclusion totale du vote secret électronique et je trouve regrettable de ne permettre, dans aucun cas, le vote secret électronique parce que cela nous permet quand même de gagner du temps de façon substantielle.

Monsieur SANCHEZ ...

M. SANCHEZ

Madame la Présidente,

Dans l'article 19 du Règlement intérieur, si les 4 premiers alinéas sont bien issus du CGCT, le 5^{ème} n'est pas issu du CGCT : "*Le vote électronique peut être public ou secret*".

Encore une fois, rien ne nous dit que ce système est fiable, nous sommes tout à fait perplexes par rapport à cela et dans le cas précis de votes sur des nominations, qui ont toujours lieu au scrutin secret, nous avons de sérieux doutes sur la fiabilité du système de vote électronique pour un vote à bulletin secret. Nous vous demandons donc de pouvoir maintenir cet amendement et de procéder au vote sur cet amendement. Merci.

LA PRESIDENTE

Nous pouvons en effet maintenir cet amendement, mais pour ma part je propose qu'il soit rejeté.

- L'amendement n°5 demande la suppression de l'alinéa 4 de l'article 24 R relatif à l'impossibilité de mener une mission d'information à moins d'un an des élections régionales", cet amendement est irrecevable parce qu'il est contraire au 2^{ème} alinéa de l'article L 4132-21.1 du CGCT qui dispose que : "*Aucune mission ne peut être créée à partir du 1^{er} janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement des conseillers régionaux*".

- Amendement n°6 -*alinéa 2 de l'article 24 R*- : vous souhaitez que des demandes puissent être signées au-delà d'une fois par an par un même conseiller. Là aussi, cet amendement ne peut pas être accepté parce qu'il est contraire à l'article L 4132-21.1 du CGCT qui dispose que : "*Un même conseiller régional ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an*".

Monsieur SANCHEZ ...

M. SANCHEZ

Pardonnez-moi, Madame la Présidente, mais ce que vous dites est faux, ce n'est pas du tout dans l'article du CGCT dont vous venez de nous donner lecture.

LA PRESIDENTE

Monsieur le Directeur des Affaires Juridiques va m'amener le CGCT ... (*Apartés*)

Je relis l'article L 4132-21-1 du Code général des Collectivité : "*Le Conseil régional, lorsqu'un cinquième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir les éléments d'information sur une question d'intérêt régional ou de procéder à l'évaluation d'un service public régional. Un même conseiller régional ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an*".

Donc avant de dire que les propos sont faux, relisez le CGCT ! (*Apartés*)

- Amendement n°7 : ce que vous demandez, à savoir que "le Président accorde la parole à tout conseiller régional souhaitant intervenir", est déjà inscrit à l'article 36 R du Règlement intérieur qui précise : "*A l'issue de chaque débat, la parole peut être accordée à chaque élu(e) qui en fait la demande*".

Je propose donc de rejeter votre amendement.

- Amendement n°8 -toujours du groupe FN/RBM- : vous estimez que l'alinéa 3 de l'article 35 R encourage l'arbitraire et entrave la libre expression de chaque élu de la présente assemblée. Je vous propose de ne pas retenir cet amendement parce que "*le Président d'une Assemblée délibérante dispose, en application de la jurisprudence, de la possibilité de limiter le temps de parole lorsqu'il estime qu'il en est fait un usage excessif*"; je rappelle l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris en 2005. En l'occurrence, il n'y a pas de limitation excessive dans la rédaction de l'article 35 R car le Règlement intérieur prévoit que la fin des prises de parole n'est effective que si l'Assemblée est suffisamment éclairée.

- Amendement n°9 : vous demandez que les assistants des groupes politiques soient autorisés à circuler dans les rangs des conseillers.

Les collaborateurs d'élus sont à proximité, au fond de la salle et je ne souhaite pas qu'ils puissent circuler dans les rangs de l'Assemblée; quand chaque conseiller régional a besoin d'aller voir un de ses collaborateurs, il suffit qu'il se déplace, il va au fond de la salle et cela ne perturbe pas les débats. Donc là aussi, je propose que cet amendement soit retiré.

- Amendement n°10 : vous proposez, après l'énoncé de l'article 50 R, l'ajout d'un article 50 Bis R intitulé "Questions préalables et motions de renvoi", qui donnerait une règle dérogatoire pour ces questions préalables comme les motions de renvoi.

En fait, cette proposition ne respecte pas le processus démocratique régional parce que les affaires sont étudiées et examinées par les Commissions sectorielles qui sont élues dans le

respect du pluralisme politique au sein de l'Assemblée régionale, comme cela est prévu dans notre Règlement intérieur.

Je vous rappelle que l'ordre du jour relève de la compétence de la Présidence, je propose donc de rejeter cet amendement.

- Amendement n°11 : considérant que la définition de l'exercice dilatoire ou abusif du droit d'amendement n'est pas assez claire, vous proposez tout simplement la suppression de l'alinéa 4 de l'article 50 R.

Si le droit d'amendement des élus locaux est un principe général de droit qui est consacré par la jurisprudence, je vous rappelle la Cour administrative d'appel de Paris de 1998 : celle-ci reconnaît expressément la possibilité, dans le cadre du Règlement intérieur, d'aménager ce droit d'amendement. Ainsi, il a été jugé qu'une disposition du Règlement intérieur d'une Collectivité peut prévoir l'irrecevabilité d'amendements manifestement dilatoires, qui ont pour but d'empêcher ou de retarder les débats. C'est le sens de l'alinéa 4 de l'article 50 R du Règlement intérieur que vous souhaiteriez supprimer. Je vous propose donc de rejeter cet amendement.

- Concernant l'amendement n°12, où vous voulez modifier le calcul des temps de parole des groupes et la discussion sur les amendements, contrairement à ce que vous indiquez, la disposition du Règlement intérieur dans son article 57 R, qui prévoit la répartition des temps de parole -sur laquelle se prononce d'ailleurs la Conférence des Présidents-, ne limite pas le droit d'amendement, mais a pour seul objet de l'aménager et de l'organiser.

Je vous rappelle que cette possibilité d'aménager le droit d'amendement, dans le Règlement intérieur, est consacrée par la jurisprudence. Je vous propose donc de rejeter cet amendement.

- Concernant l'amendement n°13 sur les modalités d'élection du Bureau de l'Assemblée, je vous rappelle que le Bureau de l'Assemblée n'est pas une instance décisionnelle, donc n'a pas obligation de respecter le principe de la proportionnalité.

Je vous propose donc de rejeter cet amendement.

Monsieur REMISE ...

M. REMISE

Dans vos propos liminaires au début de la Plénière -je l'ai noté parce qu'apparemment avec vous, comme la dernière fois, il faut bien prendre note-, vous avez parlé de "plus juste répartition et plus de transparence", donc nos électeurs apprécieront et ce ne sont pas des petites gens, ils méritent le respect. Donc vous êtes là, dans votre position sur cet amendement, en pleine contradiction par rapport à ce que vous avez dit ce matin à 10 heures, c'est regrettable.

Je le rappelle pour mémoire : "plus juste répartition et plus de transparence".

LA PRESIDENTE

En effet, Monsieur REMISE, les dispositions du Règlement intérieur présentent de notables avancées sur la représentation des différentes composantes de cette Assemblée et le Bureau de

l'Assemblée est aussi un dispositif innovant et de progrès qui permet d'avoir une meilleure concertation au sein de l'Assemblée régionale, qui permet également d'avoir une concertation plus forte à l'extérieur, avec les citoyens et les territoires.

Concernant les citoyens de cette nouvelle Région, nous les respectons autant que vous, si ce n'est plus ... (*Protestations*) Parce que nous, quand nous prenons un engagement devant nos concitoyens, nous le respectons et nous sommes ici en train de siéger, tous et toutes, pour pouvoir défendre ce que nous avons indiqué durant notre campagne.

M. REMISE

Donc, Madame la Présidente, je dois considérer que vos propos de ce matin étaient totalement "vapoureux" ... Vous ne répondez pas à la question !

LA PRESIDENTE

Monsieur REMISE, il va falloir intégrer, vous qui vous prévaliez de vouloir respecter les textes et le Règlement, que la parole, vous la demandez, je vous l'accorde et pour l'instant, je ne vous l'ai pas accordée.

Je vous ai donné une réponse indiquant que concernant le Bureau de l'Assemblée, ce n'est pas une instance décisionnelle, c'est une initiative portée par la majorité de cette Assemblée et donc nous souhaitons la faire vivre selon ces modalités, que nous avons proposées dans le Règlement intérieur.

Monsieur REMISE ...

M. REMISE

Qu'est-ce qui contrevient, Madame, à ce que ce Bureau de l'Assemblée fasse la part belle à la proportionnelle ? Qu'est-ce qui contrevient chez vous au fait que les groupes politiques trouvent une représentation dans ce Bureau de l'Assemblée ? Ou ce Bureau de l'Assemblée est-il finalement le chèque de votre coalition de second tour ? C'est cela, la dualité, donc il faut y répondre et vous ne répondez pas à la question.

LA PRESIDENTE

Monsieur REMISE, ce Bureau de l'Assemblée correspond à une volonté d'avoir une procédure de concertation qui soit différente. Cette procédure de concertation, nous l'avons proposée, élaborée au sein de la majorité. Pour l'instant, ce que je vois de votre part, c'est une opposition systématique et stérile ... (*Protestations*)

Je conclus donc en demandant le rejet de votre amendement.

(*Applaudissements*)

- Concernant l'amendement n°14 présenté par le groupe des élus Radicaux de Gauche, il était proposé de supprimer la mention "*dans la limite de 3 absences par an*".

Je veux revenir sur les dispositifs liés à l'absentéisme : c'est vrai que nous avons permis qu'il y ait la possibilité d'avoir 3 absences par an non justifiées et c'est à partir de ces 3 absences par an que nous allons commencer le décompte de l'absentéisme.

L'absentéisme commence donc à être décompté, avec une "sanction financière", au-delà de 10% de non-présence à des Commissions, c'est-à-dire qu'à ces 3 absences, il convient de rajouter 2 absences de plus sur l'ensemble des 12 mois glissants et là, j'en profite pour répondre à la question de Monsieur BRIAND : nous avons souhaité en effet être sur 12 mois glissants, ce qui permet d'avoir une application plus fine et sur la réalité.

Alors, je conviens que la rédaction demande peut-être à être un peu améliorée et si vous en êtes d'accord, je prends l'engagement que dans le cadre de la prochaine refonte du Règlement intérieur, il y ait une rédaction plus claire sur la comptabilisation des absences sur les 12 mois glissants et ainsi, je pense que l'on peut répondre au souci du groupe des élus Radicaux de Gauche.

Monsieur CODORNIOU ...

M. CODORNIOU

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Nous avons parlé de cet amendement lors de la Conférence des Présidents de Groupe et je l'avais reformulé dans le même sens et dans le même esprit que vous le faites aujourd'hui, nous en sommes donc tout à fait satisfaits.

Il y avait, dans mon intervention, deux éléments bloquants, le premier portant principalement sur les 3 absences, qui seraient donc portées au nombre de 5 et de ce fait nous reviendrons sur notre décision, puisque je vous avais dit que nous devons nous abstenir.

Nous allons donc revoir notre vote par rapport à cet article-là. (*Apartés*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Je me permets une précision pour répondre à différents intervenants : en effet, comme le Rapporteur l'avait indiqué, nous allons retravailler le Règlement intérieur, d'une part pour l'organiser de façon un peu plus logique, d'autre part pour préciser d'autres points et, comme cela a été indiqué, ce travail-là se fera de façon concertée avec l'ensemble des groupes.

Nous avons souhaité qu'il y ait une Assemblée plénière aujourd'hui, 18 janvier, donc dans des délais très courts. Pour pouvoir convoquer cette Assemblée plénière, il était nécessaire que les rapports soient transmis avant le mercredi qui suivait l'élection, donc la concertation n'a pas pu être faite dans les formes que je souhaitais. Mais je voulais que cette Assemblée plénière se tienne le plus tôt possible pour permettre le fonctionnement des groupes, parce que tant qu'il n'y avait pas cette Assemblée plénière, il n'y avait pas la possibilité de recruter les salariés des

groupes et je souhaitais que l'ensemble des conseillers régionaux puissent avoir des conditions de travail optimales le plus rapidement possible.

Je prends donc l'engagement, devant l'Assemblée, de mener un travail collectif, et donc pluraliste, sur le Règlement intérieur afin de préciser plusieurs points qui demandent en effet des rédactions plus claires, tout particulièrement sur le comptage des absences, mais également je propose que nous travaillions sur le calcul des absences, comme vous l'avez relevé, sur d'autres points du Règlement.

Monsieur ONESTA ...

M. ONESTA

Sur ce point justement, Madame la Présidente, une question absolument légitime est ressortie tout à l'heure de nos débats : pourquoi le futur Président du Bureau de l'Assemblée ne siège pas dans les Commissions et est-ce que cela va impacter son taux d'assiduité ? Nous en avons longuement discuté et le Bureau de l'Assemblée, notamment son Président, poste auquel, vous le savez, je postule si l'hémicycle en est d'accord dès aujourd'hui ... (*Exclamations - Apartés*) Le Président du Bureau de cette Assemblée ne devra pas suivre 2 ou 3 Commissions, mais 20 Commissions de manière transversale ... (*Exclamations*)

LA PRESIDENTE

S'il vous plaît, respectez la parole de Monsieur ONESTA !

M. ONESTA

Il est important que cette personne-là ne soit pas suspecte, parce qu'elle siégerait dans telle Commission, de favoriser tel type de rapports ou tel autre.

Par contre, pour éviter qu'il y ait une quelconque incompréhension entre nous, Madame la Présidente, je propose que dans le toilettage qui est annoncé, le calcul de la présence du futur Président de ce Bureau soit effectué sur les réunions du Bureau en question.

Et là, chers collègues, ce n'est pas 1 ou 2 jours par mois, c'est certainement 1 ou 2 jours par semaine ... (*Exclamations - Sifflets*) Eh oui !

LA PRESIDENTE

Pas de commentaires s'il vous plaît !

M. ONESTA

Les gens qui ne m'aiment pas me disent que je suis passionné ou même, quand ils ne m'aiment vraiment pas, que je suis sectaire, mais "tire-au-flanc" on ne me l'avait jamais fait !

Car je vous rappelle qu'il y a un Député européen qui, en trois mandats, n'a jamais raté un seul jour de présence, que ce soit en réunion de groupe, en réunion de Commission ou en Plénière, et dans le mandat précédent, ici, pas raté un seul jour de présence, c'est votre serviteur.

Donc bien évidemment, je serai extrêmement assidu et pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ma présence sera pointée dans les réunions de Bureau de l'Assemblée et il y en aura beaucoup !

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Monsieur ONESTA, je retiens votre proposition et dans le travail collectif que nous mènerons sur la rédaction plus fine du Règlement intérieur, en effet nous apporterons une précision sur les modalités de calcul de l'absentéisme du Président du Bureau de l'Assemblée.

- Concernant les amendements présentés par le groupe Union des Elus de la Droite et du Centre, nous passons à l'amendement n°18 puisque les trois premiers -amendements 15 à 17- ont été retirés. Vous proposez la définition de l'absence dans une réunion. Je pense en effet que cette proposition est pertinente et je vous propose de pouvoir y travailler de façon plus concertée, en ayant plus de temps pour bien affiner la définition juridique dans le toilettage du Règlement intérieur. Je prends donc cet engagement et je propose à votre groupe de bien vouloir le retirer, en ayant cet engagement public.

M. BRIAND

Il n'y a pas de difficulté, nous retirons cet amendement.

LA PRESIDENTE

Très bien, merci.

Concernant l'amendement n°19, Monsieur BRIAND ...

M. BRIAND

Si vous permettez, une petite précision : cet amendement est mal rédigé puisque naturellement, le vote -quel qu'il soit- à bulletin secret ne peut être décidé que par la majorité et en réalité il est même prévu qu'un seul des membres doit pouvoir demander à la Présidente de mettre aux voix le vote papier à titre dérogatoire; c'est l'esprit. Je vous propose donc de le reformuler dans cet esprit.

LA PRESIDENTE

Oui, tout à fait, c'est ce que j'allais vous proposer, nous pouvons donc partir sur cette modalité de rédaction.

Concernant l'amendement n°20, où vous proposez que chaque Commission puisse aller jusqu'à 25 membres maximum, à ce jour il y a encore des Commissions qui ne sont pas complètes, je

vous propose donc de retirer cet amendement et de rester pour l'instant à 20 membres parce que votre groupe, pour l'instant, n'a pas encore fourni la totalité des Commissions jusqu'à 20 membres. Donc ayons cet objectif.

Monsieur REYNIÉ ...

M. REYNIÉ

Madame la Présidente, tous les membres du groupe sont aujourd'hui inscrits dans les Commissions comme il se doit, entre 2 et 3 Commissions par membre, aucun ne fait défaut à la règle. Vous l'avez sous les yeux.

LA PRESIDENTE

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Merci, Madame la Présidente.

Pour poser la question autrement, Monsieur REYNIÉ, pouvez-vous nous garantir que l'ensemble des postes dévolus à l'opposition, puisque l'on parle bien d'une représentation à la proportionnelle dans toutes les Commissions, sont occupés par votre groupe, y compris dans la Commission "Egalité hommes/femmes" ?... (*Apartés*)

LA PRESIDENTE

Madame POUCHELON ...

Mme POUCHELON

Je ferai si vous le voulez bien, lorsque cela correspondra à l'ordre du jour, une intervention sur la Commission "Egalité hommes/femmes" et la raison de notre absence.

LA PRESIDENTE

D'accord.

Je vous propose que nous restions sur 20 membres et donc de retirer cet amendement.

Concernant l'amendement n°22 -puisque l'amendement n°21 a été retiré-, vous proposez de supprimer la mention "*hors Commission des Finances*", en effet c'est un reliquat rédactionnel qui restait à tort, nous vous proposons donc d'accepter cet amendement.

L'amendement n°23, proposé par le groupe Nouveau Monde en Commun, permet, dans l'article qui concerne la composition du Bureau de l'Assemblée, d'inscrire la parité et je vous propose de donner un avis favorable à cet amendement.

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Les bras m'en tombent ... Je crois qu'il y a des moments où il vaut mieux être sourd ! Il y a une chose, Madame la Présidente, mes chers collègues, qui ne laisse pas de nous inquiéter : au-delà du principe de la démocratie, de la transparence, des droits légitimes d'expression de l'opposition, le reniement de Monsieur ONESTA sur ses propres engagements, sous prétexte que le Front National propose un amendement qu'il accepte, ou en tous cas qui va dans son sens mais qu'il refuse de prendre en considération parce que nous le présentons, me paraît particulièrement dangereux.

Le contrôle de l'opposition que vous semblez refuser au Front National et aux autres membres de la minorité me semble dangereux.

Je tiens à vous dire notamment que sur le vote à bulletin secret -et c'est là où vous ne laissez pas de m'étonner-, pratiquement dans les mêmes termes l'UMP vous propose le même amendement, vous acceptez de le prendre en compte, mais comme le Front National vous l'a proposé, vous le refusez.

Je tiens à vous dire très solennellement que nous exercerons un recours sur la sincérité de ces votes chaque fois que nous en aurons fait la demande et que vous nous l'aurez refusée.

Ceci dit, au-delà du fait que je pense que vous coupez le lien avec la démocratie, vous coupez le lien avec vos propres élus au sein de cette Assemblée, il y a un sentiment de discrimination que vous ne pouvez pas renier, que nous ressentons et on peut l'assumer, mais qui semble parfaitement dangereux et grave pour le fonctionnement de cette Assemblée et le fonctionnement démocratique.

Il y a une chose aussi qui ne laisse pas de m'inquiéter, c'est cet état de compromission permanente à l'égard de Monsieur ONESTA, qui pèse ses 10%, nous n'en doutons pas, donc vous prenez en considération les 10% de Monsieur ONESTA et vous rejetez, vous reniez les 30% d'électeurs que représente notre mouvement.

Alors, je vais vous dire, nous avons beaucoup plus de hauteur et de sentiment dans l'appréhension, non seulement de l'intérêt général, mais de la cause publique.

Donc s'agissant de ce dernier amendement que Monsieur ONESTA dépose, alors que nous sommes contre le principe du Bureau de l'Assemblée, mais que nous sommes pour le principe de la parité, nous n'aurons pas la bêtise de refuser cet amendement, nous le voterons des deux mains et j'espère que cela va agréer Monsieur ONESTA et sinon, en tous cas l'énerver !

Le dernier point et j'en conclus, je crois que c'est un principe général de rejet systématique, alors que je crois que le Front National n'a pas ici, contrairement à ce que vous pensez, la mission de faire de l'obstruction, mais de faire une opposition constructive, attentive aux attentes de nos compatriotes. Et là, je crois que c'est un principe général de rejet, non seulement de nos électeurs, mais de leurs élus et d'élus qui font partie de l'Assemblée plénière. Je pense que nous sommes

des conseillers régionaux et des élus au même titre que n'importe lequel d'entre vous de l'opposition, de la minorité ou de la majorité.

Alors, si le principe de Madame PINEL -que j'ai entendue- c'est : "écoutez, laissez-nous faire et fermez-la", ne comptez pas sur nous pour appliquer cette règle !

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Vous déformez les propos de Madame la Première Vice-présidente, elle n'a pas du tout dit cela. Ensuite, je voudrais vous indiquer que vous n'êtes pas propriétaires de ces électeurs et nous avons vraiment une volonté farouche, au sein de nos partis républicains, d'aller justement vers ces électeurs-là ... *(Applaudissements - Apartés)* Et nous mettrons en place des dispositifs, une pratique renouvelée et un dialogue qui nous permettra en effet d'être à la reconquête.

Quant à vos menaces de recours, cela ne m'impressionne nullement !

Nous souhaitons avoir un travail constructif et si vous indiquez que vous n'êtes pas dans une opposition systématique ou démagogique, les prochains mois nous le prouverons, ou pas.

(Applaudissements)

Mme JAMET

Et vous, vous prouvez le contraire !

LA PRESIDENTE

Vous n'avez pas la parole.

Mme JAMET

J'avais le micro, j'en profite !

LA PRESIDENTE

Vous n'avez pas la parole. Nous allons passer au vote. Monsieur BRIAND ...

M. BRIAND

Juste pour répondre à votre question sur l'amendement n°20 relatif au nombre de membres des Commissions, que vous nous demandez de retirer, nous sommes disposés à retirer cet amendement si vous êtes d'accord pour que, dans le cadre de la refonte du Règlement intérieur, on réfléchisse à ce que dans certaines Commissions, je pense par exemple à l'Agriculture qui est une politique extrêmement importante dans le budget régional, il soit possible d'aller jusqu'à 25 parce qu'effectivement, dans certaines Commissions, nous n'avons que 3 places et nous souhaiterions aller jusqu'à 4 parce que, compte tenu de leurs caractéristiques, elles sont particulièrement importantes.

LA PRESIDENTE

Oui, en effet. A ce moment-là, dans le travail de refonte, nous réfléchissons à ce que certaines Commissions puissent avoir un nombre de membres plus élevé; je m'engage à ce travail qui va se mener de façon concertée. (*Apartés*)

Je vous propose de passer au vote.

Tout le monde se souvient comment fonctionnent les boîtiers électroniques ? Je vous rappelle les différents votes possibles :

- touche 1 : vote pour,
- touche 2 : vote contre,
- touche 3 : abstention,
- touche 4 : refus de vote / ne participe pas au vote.

Nous votons donc sur l'amendement n°1 déposé par le Front National, qui concerne les produits dérivés dans la gestion de la dette.

Je dis donc que cet amendement est irrecevable parce que toutes les dispositions financières ont été votées lors de l'Assemblée plénière du 4 janvier. (*Apartés*)

L'amendement n°1 est **retiré**, nous ne votons pas sur celui-là, pardon, contrairement à ce que je viens d'indiquer. Il tombe.

Nous passons au vote sur l'amendement n°2 relatif à la retransmission par les moyens de communication audiovisuelle de la Commission permanente.

Je vous propose de rejeter cet amendement. Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a-t-il validé son vote ? Le voyant vert est-il allumé sur vos boîtiers ?...

Je clôture le vote. Résultat (*156 votants*) :

- Pour : 41 voix
- Contre : 85 voix
- Abstention : 30 voix.

L'amendement n°2 est **rejeté**.

Sur l'amendement n°3 concernant le contrôle du quorum, que je propose également de rejeter, le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Mme JAMET

Excusez-moi, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Le vote est ouvert.

Mme JAMET

Mais juste ...

LA PRESIDENTE

Le vote est ouvert, Madame JAMET ! Il ne peut pas y avoir ...

Mme JAMET

Excusez-moi ...

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, il ne peut pas y avoir d'expression du moment que le vote est ouvert.

Mme JAMET

(Intervention sans micro) Vous dites : "je rejette", donc est-ce que le vote "pour" veut dire "oui, on rejette" ou "oui pour l'amendement" ?... *(Exclamations - Brouhaha)*

LA PRESIDENTE

Je laisse finir le vote et je répondrai à votre question après.

Le vote est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 40 voix,
- Contre : 93 voix,
- Abstention : 23 voix.

L'amendement n°3 est donc ***rejeté***.

Je réponds à votre question, Madame JAMET : quand on présente un amendement, qu'on le soumet au vote, si on est pour cet amendement on vote "pour", si on est contre on vote "contre", si on veut s'abstenir, on s'abstient.

Mme JAMET

Mais vous proposez le rejet.

LA PRESIDENTE

Oui, la position de l'Exécutif c'est le rejet de l'amendement; c'est ce que j'ai rappelé.

L'amendement n°4 concerne le vote électronique que vous ne souhaitez pas pouvoir utiliser.

Là également, je propose de rejeter cet amendement. Le vote est ouvert ... *(Vote électronique)*

Le scrutin est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 40 voix,
- Contre : 92 voix,
- Abstention : 24 voix.

L'amendement n°4 est donc ***rejeté***.

Concernant l'amendement n°5, qui souhaite qu'une mission puisse être créée dans l'année qui précède le renouvellement des Conseils régionaux, je propose là également de rejeter ... Non, il est tout simplement **irrecevable** parce qu'il est contraire à l'article du Code général des Collectivités territoriales. Il n'y a donc pas de vote sur l'amendement n°5, il tombe.

L'amendement n°6 est également **irrecevable** parce qu'il est contraire à l'article du CGCT que je vous ai lu tout à l'heure.

Sur l'amendement n°7, par lequel vous demandez de modifier l'alinéa 2 de l'article 35 R, sur le fait que la Présidente accorde la parole, si vous le maintenez alors que nous avons bien précisé dans l'article 36 R que : "*A l'issue de chaque débat, la parole peut être accordée à chaque élu(e) qui en fait la demande*", je propose de rejeter cet amendement. L'amendement est-il maintenu ?

M. SANCHEZ

Oui.

LA PRESIDENTE

Très bien. Je le mets donc au vote et je propose le rejet.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 40 voix,
- Contre : 93 voix,
- Abstention : 23 voix.

L'amendement n°7 est rejeté.

Sur l'amendement n°8, qui propose de supprimer l'alinéa 3 de l'article 35 R car il vous semble que c'est une entrave à la liberté d'expression de la présente Assemblée, alors que cet alinéa reprend tout simplement la jurisprudence, je vous propose de rejeter cet amendement.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 40 voix,
- Contre : 93 voix,
- Abstention : 23 voix.

L'amendement n°8 est rejeté.

Concernant l'amendement n°9, qui permettrait aux assistants des groupes de pouvoir circuler dans les travées de l'Assemblée, je vous propose de le rejeter puisque les assistants des groupes sont à proximité.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 40 voix,
- Contre : 93 voix,

- Abstention : 22 voix,
- Non-participation au vote : 1 voix.

L'amendement n°9 est donc **rejeté**.

Sur l'amendement n°10 relatif aux questions préalables et motions de renvoi, que je vous propose également de rejeter, le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 40 voix,
- Contre : 93 voix,
- Abstention : 23 voix.

L'amendement n°10 est **rejeté**.

Concernant l'amendement n°11 relatif à la suppression de l'alinéa 4 de l'article 50 R sur la définition de l'exercice dilatoire ou abusif, je vous propose également de rejeter cet amendement.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 40 voix,
- Contre : 93 voix,
- Abstention : 23 voix.

L'amendement n°11 est **rejeté**.

L'amendement n°12, relatif à la répartition des temps de parole et à la discussion sur les amendements, interprète de façon erronée le Règlement intérieur. Aussi, je vous propose de rejeter cet amendement.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 40 voix,
- Contre : 93 voix,
- Abstention : 23 voix.

L'amendement n°12 est **rejeté**.

L'amendement n°14 est **retiré**.

Les amendements 15, 16, 17 et 18 sont également **retirés**. (*Apartés*)

Pardon ! Excusez-moi, j'ai omis l'amendement n°13 relatif à l'élection des membres du Bureau de l'Assemblée. Je vous propose de rejeter cet amendement.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 40 voix,
- Contre : 92 voix,
- Abstention : 24 voix.

L'amendement n°13 est **rejeté**.

Comme je l'indiquais, les amendements 14, 15, 16, 17 et 18 sont retirés.

L'amendement n°19 est re-rédigé, c'est cela ?

M. BRIAND

C'est cela.

LA PRESIDENTE

Je vous propose donc d'accepter cet amendement dans sa nouvelle rédaction. (*Apartés*)
Pardon ?...

M. REMISE

Pouvez-vous nous indiquer exactement la nouvelle rédaction, s'il vous plaît ?

LA PRESIDENTE

Monsieur BRIAND ...

M. BRIAND

"A la demande d'un conseiller, la Présidente met au suffrage le vote secret papier".

Mme JAMET

Eh bien, merci d'aller dans notre sens !

LA PRESIDENTE

D'un seul conseiller ? Non, vous aviez dit "un tiers".

M. BRIAND

Initialement nous avons dit un tiers, mais en réalité le Code dispose qu'un seul peut demander ... (*Protestations*) Non, c'est trois d'ailleurs. (*Protestations - Brouhaha*)

LA PRESIDENTE

Je vous propose de retirer l'amendement et de le retravailler.

M. REYNIÉ

Voilà ! Merci, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Nous retirons l'amendement n°19 parce que je pense que là, de par la rapidité, nous ne nous comprenons pas bien. Il vaut mieux retirer cet amendement. Monsieur REMISE ...

M. REMISE

Il y a un problème, parce que cet après-midi nous allons voter sur les organismes associés et je pense que cet article est tout à fait pertinent pour cet après-midi, donc quand sera-t-il ré-édigé ? Parce qu'à mon avis ...

LA PRESIDENTE

Pour cet après-midi va s'appliquer le Règlement intérieur existant et l'article sera re-rédigé lors du toilettage complet du Règlement intérieur, donc plutôt avant la fin du 1^{er} semestre.

Là, comme nous n'avons pas une rédaction assez précise, je propose que nous le reportions. Nous sommes d'accord ? **L'amendement n°19** est donc **retiré**.

L'amendement n°20 est également **retiré**.

L'amendement n°21 avait été **retiré**.

L'amendement n°22, qui propose de supprimer la mention "*hors Commission des finances*", est en effet acceptable, je vous propose donc de l'adopter.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*156 votants*) :

- Pour : 156 voix.

(*Exclamations - Applaudissements*)

L'amendement n°22 est donc **adopté à l'unanimité**.

Enfin, sur l'Amendement n°23 qui précise que la parité sera respectée parmi les membres du Bureau de l'Assemblée, je vous propose de voter pour cet amendement.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*156 votants*) :

- Pour : 153 voix,

- Contre : 2 voix,

- Non-participation au vote : 1 voix.

L'amendement n°23 est **adopté**. Il n'y a pas l'unanimité, dommage pour la parité !

Tous les amendements ayant été vus, je vous propose maintenant de mettre au vote le Règlement intérieur modifié des amendements qui viennent d'être adoptés.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*156 votants*) :

- Pour : 93 voix (SRC : 48, NMC : 26, FN-RBM : 1 -Mr FONS-, ERG : 17, Non Inscrit : 1 -Mme SATGE-)

- Contre : 61 voix (UEDC : 22, FN-RBM : 39),

- Abstention : 2 voix (Non Inscrit : 2 -MM. CARAYON et FRANCIS-).

Le **Règlement intérieur** (2016/AP-JANV/04) ainsi modifié est **adopté**.

(*Applaudissements*)

Il est l'heure de suspendre la séance pour aller déjeuner.

Il est 13h38, je vous propose de reprendre à 14h45.

Je vous remercie.

(La séance est interrompue à 13h38 - Reprise à 15h05)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie de bien vouloir rejoindre vos places.

Nous reprenons la séance sur le **module financier**.

La Conférence des Présidents de groupes a proposé que certains rapports soient regroupés par thème pour faciliter l'intervention des groupes.

C'est le cas pour les trois rapports à caractère financier inscrits à l'ordre du jour, pour lesquels les discussions auront lieu pendant ½ module de temps de parole, soit 45 minutes, dans l'ordre de passage tiré au sort.

Ce sont ainsi, dans l'ordre d'évocation et de vote :

- tout d'abord l'approbation du Règlement budgétaire et financier,
- ensuite les modalités de présentation et de vote des documents budgétaires,
- puis les modifications et reconductions des autorisations de programme et d'engagement, en application des dispositions de l'article 133 VIII de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Je vais vous présenter ces rapports.

2016/AP-JANV/07 - Modifications et reconductions des autorisations de programme et d'engagement, en application des dispositions de l'article 133 VIII de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

LA PRESIDENTE

Concernant tout d'abord le rapport -qui est vraiment important- sur les mesures de reconduction d'autorisations de crédits concernant le budget régional, la réglementation impose, au plus tard le 31 mars de l'année de son exécution ou le 15 avril en cas de renouvellement de l'Assemblée, qu'il y ait une adoption du Budget primitif.

Dans le contexte très particulier du regroupement des Régions, la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, accorde un délai supplémentaire aux Régions fusionnées, en fixant la date limite d'approbation du Budget primitif au 31 mai 2016.

Connaissant cette loi, les élus régionaux des deux précédentes Régions avaient pris soin, sous l'impulsion des Présidents ALARY et MALVY, de prendre des dispositions pour anticiper les conséquences de ce report et permettre à la nouvelle Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées d'assurer la continuité du service public régional dès janvier 2016.

Ainsi, la Décision modificative de l'ancienne Région Midi-Pyrénées avait permis l'adoption de 172 M€ d'autorisations de programme (AP) et de 132 M€ d'autorisations d'engagement (AE), quand celle de l'ancienne Région Languedoc-Roussillon comprenait 157 M€ d'AP et de 145 M€ d'AE.

C'est dans le cadre des Décisions modificatives de fin d'année qu'avait été inscrit un volume d'AP et d'AE important, lié à nos compétences obligatoires.

A titre d'exemple, ces opérations d'anticipation vont nous permettre d'assurer le versement des avances aux opérateurs régionaux très rapidement, et ainsi couvrir leurs besoins de trésorerie, malgré un Budget qui ne sera voté qu'en mai prochain.

Je pense également aux Centres de formation des apprentis, aux Instituts de formation en soins infirmiers par exemple.

Pour permettre le bon fonctionnement de l'Institution avant le vote du Budget primitif 2016, l'Assemblée est autorisée, par délibération, à modifier les AP et les AE antérieures, ou reconduire les AP et les AE votées lors de l'exercice 2015.

Ce vote est cependant encadré : il doit se limiter aux 5/12^{èmes} des AP et des AE votées l'année précédente pour les Régions issues d'un regroupement au 1^{er} janvier 2016.

Je tenais donc à attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit, dans le cadre de nos délibérations, d'une simple reconduction permettant à la Région d'assurer le paiement effectif de ces dépenses.

Ces dispositions ne permettent en aucun cas l'adoption de mesures nouvelles.

Les mesures nouvelles, ainsi que les nouvelles orientations de la Région seront inscrites dans le prochain Budget qui constituera la véritable délibération budgétaire, délibération que nous aurons donc à prendre au mois de mai.

La convergence des politiques régionales issues des deux anciennes Régions prendra un peu de temps car, au-delà de la mise en œuvre d'actions uniformes sur l'ensemble du territoire régional, je souhaite par la même occasion actualiser et améliorer des dispositifs afin de prendre en considération les évolutions technologiques, ainsi que les besoins exprimés par les différents acteurs concernés.

La Région, avec cette délibération, pourra liquider et mandater les dépenses dans la limite d'un montant de crédits de paiement égal au montant de ces autorisations ouvertes.

Je précise que les autorisations et les crédits de paiement correspondants seront obligatoirement inscrits au Budget primitif 2016.

2016/AP-JANV/05 - Approbation du Règlement budgétaire et financier

Concernant l'adoption du Règlement budgétaire et financier, le Code général des Collectivités territoriales dispose que : "*Avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, la Région établit son Règlement budgétaire et financier*".

La philosophie de ce document est de définir avec précision les règles de gestion, notamment pour ce qui relève de la gestion pluriannuelle de nos engagements, au travers des AP et des AE.

Il traite également des modalités d'exécution comptable des dépenses et des dispositions relatives à la gestion des fonds européens.

Ces règles doivent bien entendu être en conformité avec le cadre législatif et réglementaire spécifié par l'Instruction budgétaire et comptable M 71 des Régions.

Le document qui vous a été envoyé est le résultat d'une convergence des Règlements financiers en vigueur dans les deux anciennes Régions. Il prend également en considération les nouvelles dispositions issues de la loi NOTRe relatives à la transparence et à la responsabilité financière des Collectivités territoriales.

Ce Règlement sera valable tout au long de la mandature et pourra le cas échéant, bien entendu, faire l'objet de révisions.

Par ailleurs, l'ancienne Région Midi-Pyrénées disposait dans son Règlement financier d'un Titre II dédié aux dispositions applicables aux aides financières régionales.

Dans l'ancienne Région Languedoc-Roussillon, ces éléments figuraient dans un document distinct : le Règlement général des interventions régionales.

Dans l'attente de la mise en œuvre d'un cadre commun il vous est proposé, dans l'article deux de la délibération, de maintenir provisoirement en vigueur les éléments constitutifs de ce Titre II sur le territoire de l'ancienne Région Midi-Pyrénées, ainsi que par défaut les règles relatives aux interventions régionales applicables dans l'ancienne Région Languedoc-Roussillon.

Cependant, j'insiste sur le fait que ce régime transitoire a vocation à laisser la place, de manière très rapide, à un nouveau cadre réglementaire unique relatif au versement des aides régionales sur l'ensemble du territoire.

2016/AP-JANV/06 - Modalités de présentation et de vote des documents budgétaires

Concernant les modalités de présentation et de vote des documents budgétaires, comme le prévoit le CGCT, la Région doit se prononcer sur les modalités de présentation et de vote des différents documents budgétaires. Ces modalités seront appliquées tout au long de la mandature. Le choix de vote est destiné à définir le mode de classement des comptes.

Deux options s'offrent à nous :

- une présentation par nature, d'essence patrimoniale,
- ou bien une présentation par fonction, en lien avec les principales compétences régionales.

Comme cela se pratique dans la plupart des Régions et notamment dans les anciennes Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, je préconise une présentation par fonction afin d'afficher, de manière claire et lisible, nos priorités politiques.

J'ajoute que la nomenclature fonctionnelle a fait l'objet de travaux entre les représentants de l'Etat et des Régions afin que cette présentation soit en adéquation parfaite avec la réalité des actions régionales.

Quoi qu'il en soit, dans le respect de l'Instruction budgétaire et comptable M 71, les dépenses devront être également codifiées selon leur nature, ce qui permettra également une présentation croisée.

Je propose à présent que les groupes puissent s'exprimer sur ce module financier.

Le premier groupe à s'exprimer est le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Mme JAMET

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Concernant ces trois éléments, nous n'avons pas forcément de développement à faire pour les points 2 et 3. Ceci dit, le rapport n°4 (?) appelle quelques observations de notre part dans la mesure où l'Exécutif nous demande aujourd'hui de voter 277 847 748 € d'autorisations de programme et 292 550 165 € d'autorisations d'engagement. C'est bien cela ?

Le montant total des AP et des AE s'élève donc à 570 M€ pour la reconduction des AP et des AE votées précédemment.

Ceci dit, il appert que la Décision modificative n°2 de novembre 2015 de Midi-Pyrénées se montait à 243 M€, nous ne savons pas si elle concerne exclusivement les AP ou les AE nouvelles, mais en tout état de cause ces autorisations de programme et d'engagement inscrites par anticipation sur 2016 et la DM.3 du 23 octobre de Languedoc-Roussillon, qui s'élevait à 146 M€, devrait nous porter à un maximum de 389 M€.

Donc en fait, il nous apparaît que vous êtes en train de rajouter 180 M€ d'AP et d'AE qui manquaient dans les deux Décisions modificatives précédentes.

Vous reconduisez donc des AP et des AE, mais selon nous de façon beaucoup plus importante que les 5/12^{èmes} autorisés par la loi.

Nous avons déjà en son temps, en Languedoc-Roussillon, dénoncé ce manque d'anticipation, mais pour voter de telles modifications : + 180 M€ -si c'est bien de cela dont il s'agit- par rapport aux prévisions des Exécutifs des deux anciennes Régions, il nous semble logique que le nouvel Exécutif nous apporte aujourd'hui quelques explications, ce qui ne semble pas être le cas.

Rien ne figure dans le rapport et rien n'a été étudié par la Commission des Finances.

Tout à l'heure vous nous disiez justement, au sujet des motions de renvoi, que cela ne s'entendait pas puisque chaque rapport pouvait passer automatiquement par la Commission sectorielle, ce qui n'a pas été le cas.

C'est pour cela que nous allons proposer un amendement afin de vous demander de renvoyer en Commission des Finances ce rapport, afin que nous puissions l'étudier. Cet amendement est en train d'être déposé sur les pupitres et donc -puisque nous commençons à avoir une certaine pratique du fonctionnement de cette Assemblée-, j'aurai tout loisir, quand vous m'en donnerez l'occasion, de présenter cet amendement à l'Assemblée.

LA PRESIDENTE

Très bien, Madame JAMET. Vous avez fini votre intervention pour votre groupe ?

Mme JAMET

Oui. J'apprends vite ...

LA PRESIDENTE

Très bien !

Pour le groupe Nouveau Monde en Commun, Monsieur CASES ...

M. CASES

Madame la Présidente,

Ces modifications et reconductions des AP et AE sont certes un acte administratif, mais elles appellent quelques commentaires de notre part.

Premièrement, il est compliqué de donner quitus aussi rapidement et surtout sans débat explicatif. Notre groupe est composé d'élus fraîchement devenus conseillers régionaux et beaucoup de points mériteraient d'être explicités plus en profondeur.

Il s'avère aussi que la fusion des deux Régions amène une difficulté technique supplémentaire dans la compréhension claire de tous les points.

Deuxièmement, notre position se situe dans la logique de l'analyse et le prolongement du vote exprimé par l'essentiel des élus Front de Gauche lors de l'examen du dernier Budget primitif de l'ex-Région Midi-Pyrénées, celui-ci ayant été élaboré sous le sceau de la politique d'austérité gouvernementale que nous condamnons avec vigueur, car entraînant une baisse substantielle de la dotation de l'Etat aux Collectivités.

Troisièmement parce qu'apparaissent encore dans les lignes budgétaires présentées dans ce rapport quelques dispositifs et aides auxquels nous étions déjà opposés dans la précédente mandature : les transports, l'agriculture, la politique en matière d'eau, le soutien aux pôles de compétitivité, le financement des lycées privés et les CFA privés. Il nous semble regrettable que non content de subir les baisses de dotations d'Etat pour nos Collectivités, elles soient en plus orientées vers le secteur privé.

Ces trois points nous amènent ainsi à nous abstenir sur ce vote, mais cette position se veut constructive dans la mesure où le vrai travail d'élaboration de la politique budgétaire de notre nouvelle Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées va commencer dès la fin de ce vote.

Nous sommes convaincus de la volonté de l'ensemble de nos partenaires constituant la majorité de travailler à trouver le chemin de nouvelles orientations politiques, luttant contre les effets pervers de l'austérité. Nous sommes prêts à plus d'audace.

Merci, Madame la Présidente.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci. Madame VINET ...

Mme VINET

Merci, Madame la Présidente.

Notre groupe souhaite que la préparation du prochain Budget, à travers le Débat d'orientations budgétaires, puis le vote du Budget primitif, soit collégiale et participative, et que vous saurez impliquer pleinement les élus de cette Assemblée.

Les réunions préparatoires devront être de véritables espaces de concertation et non uniquement des chambres d'enregistrement pour des décisions déjà actées.

Ce travail budgétaire doit être transparent pour notre population, car c'est ce prochain Budget qui matérialisera l'ambition que nous avons toutes et tous pour notre nouvelle grande Région.

Il sera d'autre part nécessaire de proposer au vote des conseillers ce Budget, non en bloc, mais par chapitres. Nous serons particulièrement attentifs, grâce au travail des Commissions sur les volets : emploi, aménagement du territoire -dont plus particulièrement le rail-, la transition écologique, l'enseignement, la culture, le secteur associatif, la transparence financière et l'éthique.

Nous avons noté ce matin que la Dotation globale de fonctionnement est absente des documents présentés.

Le groupe Nouveau Monde en Commun, au travers de l'ensemble de ses élus, est unanime sur l'analyse que nous faisons de la présentation de ces documents; cependant, une partie s'abstiendra, une partie de nos élus votera cette proposition car nous ne souhaitons pas prendre en otage la population, les associations et les organismes qui attendent un chèque de la Région, et nous espérons que lors de la prochaine session budgétaire, nous aurons des documents qui nous permettront vraiment, en conscience, de voter vos propositions.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci. Pour le groupe Union des Elus de la Droite et du Centre, Monsieur BOLZAN ...

M. BOLZAN

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais profiter du débat budgétaire pour parler d'un sujet majeur pour l'économie de la Métropole, de la Région et au-delà : la ligne LGV Bordeaux-Toulouse, dont vous avez dit un mot ce matin.

Le 4 janvier a eu lieu la signature de la déclaration d'utilité publique pour les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse, tout le monde s'en félicite. Cette signature est une étape dans le raccordement de la future ligne LGV Bordeaux-Toulouse à Matabiau; des travaux, là aussi impulsés par la Métropole, ont débuté.

La prochaine étape sera celle de la déclaration d'utilité publique du "Grand Projet du Sud-ouest", soit entre le sud de Bordeaux et le nord de Toulouse, attendue avant le 8 juin.

D'autre part, le tronçon Paris-Tours-Bordeaux est aujourd'hui en construction et en cours d'achèvement. Midi-Pyrénées a acté sa quote-part sur le tronçon Tours-Bordeaux.

L'Aquitaine devrait payer sa quote-part sur Toulouse-Bordeaux, selon les arrangements entendus. Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Nous savons que la LGV Paris-Toulouse est citée comme prioritaire dans le Livre blanc de l'Union européenne, que la rentabilité n'existe, d'après l'étude de la SNCF, que si la ligne arrive jusqu'à Toulouse et ne s'arrête pas qu'à Bordeaux, mais la question du tronçon Bordeaux-Toulouse se pose aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que l'Etat cherche à faire des économies. Monsieur ROUSSET, Président de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, a renoncé à participer au financement des Lignes à grande vitesse dans le cadre de l'accord conclu avec les Ecologistes entre les deux tours; c'est ce qu'il a affirmé.

D'autre part, dans l'accord politique que pour votre part, vous avez signé entre les deux tours, il est aussi écrit -et c'est là où je souhaiterais une explication- : "*Gel des financements des grandes infrastructures*".

Donc au moment où les financements sont menacés, confirmez-vous Madame la Présidente que pour notre Région, les engagements pris, notamment par votre prédécesseur, seront maintenus, à quelle hauteur et sinon plus, si d'autres devaient se désister ? Puisque quelques Collectivités se désistent au fur et à mesure.

Merci, Madame la Présidente, pour votre réponse.

LA PRESIDENTE

Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Merci, Madame la Présidente.

Quelques mots pour compléter l'intervention de mon collègue qui portait particulièrement sur l'un des chapitres de ce que vous nous proposez aujourd'hui.

Bien sûr, comme vous l'avez dit, nous sommes dans le cadre de trois délibérations techniques puisque, suite à la mise en place de notre nouvelle Assemblée, il convient aujourd'hui de décider à la fois du Règlement financier de notre nouvelle Collectivité, d'un choix qui vous appartient, notamment sur le vote des budgets, mais également et surtout de vous donner un blanc-seing sur les autorisations de programme et les autorisations d'engagement.

Comme vous l'avez dit également, il s'agit aujourd'hui tout simplement de reconduire pour partie ce qui a été décidé dans les deux dernières Assemblées l'an dernier, en 2015, soit dans le cadre du BP 2015, soit des Décisions modificatives ou Budgets supplémentaires de nos Assemblées.

Il nous paraît donc important de redire quelques éléments que nous avons délivrés, que ce soit à Montpellier ou à Toulouse l'an dernier, à l'occasion du vote du Budget.

Tout d'abord, je souhaiterais m'inquiéter du fait qu'aujourd'hui, comme cela a déjà été dit, nous vous donnions la possibilité de lancer des autorisations de programme et des autorisations d'engagement à hauteur de 580 M€, sans qu'aujourd'hui aucune Commission et en particulier la Commission des Finances -qui n'était pas élue certes-, n'ait pu se prononcer; sans que nous ayons non plus, excepté quelques cinq ou six pages de chiffres budgétaires, aucun élément pour savoir précisément quelles étaient les actions engagées ou engageables par votre majorité, dans le cadre des autorisations que nous étions aujourd'hui amenés à vous donner.

Donc bien sûr, vous imaginez bien que nous voterons contre ces projets-là, pour plusieurs raisons. La première, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est que nous nous sommes déjà exprimés contre dans le cadre du BP 2015 et des DM.

Mais une fois de plus, il nous est donné de constater que ce que vous nous proposez pour l'année 2016, et sûrement les années qui suivent, c'est tout simplement non pas une fusion de nos Régions, mais une addition des politiques publiques menées auparavant dans l'ensemble des Régions, puisque quels que soient les chapitres que vous nous proposez aujourd'hui, il convient de rajouter des mesures les unes aux autres.

Je prendrai quelques exemples assez symboliques que nous avons eu l'occasion de dénoncer fortement dans la campagne régionale qui s'est achevée il y a quelques semaines maintenant. Notamment en matière de lycées, quand on s'aperçoit qu'aujourd'hui vous nous demandez de vous donner l'autorisation de programme pour 15 M€, ce que nous estimons être la mesure de "LoRdi gratuit" décidée par feu le Président Georges FRÊCHE en Languedoc-Roussillon, que nous avons combattue ces dernières années dans cette Région.

A ces 15 M€, je vois -et je connais moins le dossier bien sûr- que vous nous proposez aujourd'hui d'ajouter 9,6 M€ pour l'acquisition de l'ordinateur portable lycéen.

C'est-à-dire que sur notre belle nouvelle grande Région, nous aurons des lycéens à deux vitesses dès 2016 et peut-être en 2017, puisque d'un côté les lycéens de feu Languedoc-Roussillon se verront dotés d'un ordinateur gratuit, et les lycéens de Midi-Pyrénées, tout aussi nombreux voire un peu plus nombreux, verront eux une autre méthode de moyens mis à disposition pour leur permettre d'avoir l'accès au numérique. C'est pour nous bien sûr inacceptable !

Nous l'avons dit lors de notre campagne, il nous paraissait naturel au départ, dès le Budget 2016, de mettre en place des solutions identiques, équitables, égales et justes sur l'ensemble du territoire.

Autre mesure phare que nous avons dénoncée -et je parle sous le contrôle du Président Damien ALARY présent à vos côtés-, avec les fameux 8 800 000 € pour les Parcs régionaux d'activité économique. Là aussi, seule la Région Languedoc-Roussillon avait mis cette mesure, que nous avons dénoncée à de nombreuses reprises et malheureusement les faits nous ont donné raison puisque malgré les 400 ou 500 M€ -on ne va pas discuter sur les dizaines de M€ puisque l'on a eu l'occasion d'en débattre à l'Assemblée- aujourd'hui très peu d'emplois ont été créés.

Non seulement cela a été plus ou moins reconnu et les faits l'ont montré -j'ai eu l'occasion de le montrer pendant la dernière campagne-, mais vous reconduisez 8 M€ pour poursuivre ce gaspillage d'argent public à l'heure où, comme cela a été répété par certains membres de votre majorité -qui a priori ont l'air de contester déjà votre pouvoir-, avec les crédits que l'Etat nous supprime, ces 8 M€, il faudrait dès à présent, dès cette autorisation de programme, les revoir à la baisse avant ensemble, au sein des Commissions, de pouvoir décider une nouvelle politique en la matière.

On s'aperçoit donc, à travers ces quelques exemples dont nous avons eu l'occasion de parler pendant la campagne, qu'à travers ces autorisations de programme et ces autorisations d'engagement, vous comptez poursuivre une politique à deux vitesses :

- en matière de lycées, qui est la compétence majeure pour l'avenir de notre territoire,
- dans notre compétence "développement économique" qui est la compétence essentielle, puisque vous savez que notre Région est l'une des dernières en France, aujourd'hui, en matière de développement économique.

Il nous paraît donc tout à fait déraisonnable aujourd'hui de laisser ce rapport à l'examen des conseillers régionaux.

Il nous paraîtrait beaucoup plus sain et beaucoup plus simple de pouvoir le remettre à plus tard et de discuter ensemble, à l'occasion d'une Commission des Finances, de l'adaptation de ces crédits à la réalité économique de notre nouveau territoire, mais aussi aux besoins de nos populations. J'ai entendu parler ce matin, par beaucoup d'entre vous, de besoin de discussion, de négociation, de travail en commun pour aller de l'avant, je crois que cette délibération est la preuve, une fois de plus, que les décisions sont prises et que l'on va nous demander, pour les prochains mois, de poursuivre ce qui s'est passé ces dernières années et qui a conduit à l'échec que nous connaissons, notamment en matière d'emploi, notamment en Languedoc-Roussillon.

C'est la raison pour laquelle, Madame la Présidente, nous voterons contre cette délibération et nous vous demandons même d'y surseoir en la reportant à une prochaine Assemblée du Conseil régional.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

La parole est à présent au groupe Socialiste Républicain et Citoyen. Madame FITA ...

Mme FITA

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Nous sommes donc face à ce module financier avec trois délibérations : le Règlement budgétaire et financier, la présentation par fonction des documents budgétaires et la reconduction des AP et des AE pour ce début d'exercice budgétaire 2016.

Je comprends que pour beaucoup ce type de délibération d'ordre financier peut paraître un peu technique, voire austère, mais derrière la densité technique réelle de ces documents, il y a toujours bien entendu un message et une volonté politique, et je pense que le message politique qui est porté aujourd'hui à travers ces délibérations a trois dimensions; j'évoquerai l'opérationnalité, l'anticipation et la détermination.

Oui, ces délibérations ont pour objet d'inscrire notre Collectivité dans l'opérationnalité.

Nous sommes le 18 janvier, chers collègues, notre Collectivité est née le 1^{er} janvier, notre Présidente et son Exécutif ont été élus le 4 janvier, et pour nous permettre aujourd'hui d'avoir une Collectivité en ordre de marche, avec des moyens pour pouvoir être en action, dans l'action publique, nous devons présenter ces délibérations, qui -puisque dans notre démocratie, nous avons bien entendu un délai pour informer les élus des décisions à venir- ont été transmises à l'ensemble des élus le 6 janvier.

Je voudrais souligner l'efficacité, la rapidité avec laquelle notre Présidente, son Exécutif et les Services ont œuvré pour nous permettre d'agir véritablement à partir d'aujourd'hui.

Et je crois que cela répond véritablement à l'engagement de notre Présidente depuis le début de cette campagne : "Pas de temps mort, dès le premier jour de l'exercice de cette nouvelle Collectivité, la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sera au travail" et c'est le cas, cela en est la démonstration.

Je voudrais donc souligner, d'une part le travail énorme qui a été accompli en très peu de temps, dans un calendrier extrêmement resserré, et d'autre part la qualité des délibérations et la clarté des documents que je trouve extrêmement pédagogiques dans ce Règlement, pour nous donner des règles de fonctionnement communes.

Et pour rester sur cette opérationnalité, je voudrais ramener l'enjeu de ces délibérations par rapport à ce qui vient d'être évoqué, qui est bien la continuité du Service public régional.

Nous ne sommes pas dans un débat d'orientations budgétaires aujourd'hui, nous sommes dans cette contrainte de faire face, par exemple de payer les rémunérations de ceux qui sont en formation; nous devons permettre de faire face aux dépenses pour nos lycéens.

Cela, ce sont des dépenses du quotidien, qui sont indispensables dès à présent et auxquelles nous, Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, devons faire face.

Nous sommes donc une Collectivité en marche, opérationnelle, pas de temps mort dans cet objectif primordial de continuité du Service public régional.

Mais cette opérationnalité n'aurait pas été possible sans anticipation, bien entendu.

Le travail effectué depuis le 1^{er} janvier a été très important, mais il a été anticipé sur toute l'année qui a précédé et je tiens à remercier nos deux Présidents, Martin MALVY pour la Région Midi-Pyrénées et Damien ALARY pour la Région Languedoc-Roussillon qui, depuis de nombreux mois, ont mis en œuvre cette convergence du fonctionnement des deux Collectivités pour nous permettre aujourd'hui d'être opérationnels.

Je voudrais aussi remercier les Services qui, sous l'impulsion des Présidents, ont mené cet énorme travail.

Je voudrais que l'on se remémore, il y a de cela quelques mois en arrière, parfois les doutes que nous avons entendus, voire les inquiétudes qui se sont exprimées et qui, bien entendu, étaient légitimes dans le cadre de ce contexte de fusion. Ces délibérations et celles qui vont suivre sont la démonstration que la fusion est en marche et qu'il n'y aura pas d'arrêt de notre Collectivité, mais qu'au contraire nous pouvons compter sur une accélération.

Donc démonstration de l'opérationnalité, de la capacité d'anticipation de notre Collectivité et bien sûr de son efficacité.

Je pense qu'opérationnalité et anticipation sont les conditions nécessaires de la réussite de notre projet pour notre Collectivité, mais je crois que la condition suffisante est la détermination.

Ces délibérations ne sont bien entendu qu'une première étape, une étape certes très importante, mais ce n'est qu'une première étape. La suivante sera la préparation budgétaire et j'ai entendu beaucoup d'impatience depuis ce matin quant au contenu et aux orientations qui seront données à ce Budget 2016, qui interviendra donc avant le 31 mai 2016.

Bien entendu, dans ce travail collaboratif, en transparence, vous retrouverez j'en suis sûre la détermination qui anime le travail des uns et des autres, et en particulier de notre Présidente et de sa majorité.

Comme cela a été dit ce matin, détermination pour l'emploi, pour le développement des investissements et leur encouragement, pour la formation, pour le développement de nos territoires, avec cette préoccupation de l'équilibre, et pour l'ensemble de nos compétences, que ce soit la culture, les lycées, le sport, etc.

Pour conclure, chers collègues, je rappellerai que derrière l'opérationnalité, l'anticipation et la détermination, nous portons collectivement -je le souhaite- la réussite de notre projet et de cette Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Merci.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur DELAHAYE ...

M. DELAHAYE

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Notre groupe approuvera globalement ces délibérations essentiellement techniques et l'ensemble des dispositions financières, notamment :

- le vote par fonction qui identifie au mieux les compétences d'un Conseil régional,
- l'accord sur les autorisations de programme pour poursuivre rapidement les différentes politiques engagées et votées par les deux majorités sortantes,
- l'harmonisation de l'enregistrement budgétaire de l'ensemble des avances des fonds européens, il ne faut pas l'oublier.

Seulement,

- une observation : nous souhaitons que le recours au mouvement des 7,5% de crédits de chapitre à chapitre soit limité dans le temps,
- et un vœu : que lors du vote du Budget primitif, les soldes des autorisations de programme et des crédits de paiement soient présentés en même temps que le vote du Budget -puisque c'est prévu au Compte administratif essentiellement-, ce qui pourrait nous donner une vision beaucoup plus globale lors du vote du Budget primitif sur les engagements pluriannuels.

Tout le reste n'appelle pas d'observation particulière, c'est pourquoi notre groupe votera bien sûr ces délibérations techniques et le débat viendra en son temps concernant les futures politiques régionales.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Je vais vous amener des éléments de réponse aux questions que vous avez posées.

Tout d'abord, Madame JAMET, vous expliquer le principe budgétaire pour le Conseil régional : quand nous votons des Décisions modificatives, elles s'appliquent sur le Budget en cours, c'est-à-dire que les Décisions modificatives qui ont été votées en fin d'année 2015 ont modifié le Budget primitif 2015.

Là, ce que nous votons, ce sont des autorisations d'engagement de dépenses avant le vote du Budget, c'est-à-dire que le document que nous votons n'est pas un document budgétaire, c'est une autorisation d'engager des dépenses pour pouvoir couvrir les dépenses courantes, mais

également les dépenses de fonctionnement de nos Centres de formation d'apprentis, de nos Ecoles d'infirmières, de pouvoir verser également les bourses pour nos étudiants en formation sanitaire et sociale.

Nous avons donc, non pas une addition entre les Décisions modifications, les AP et les AE, mais bien deux budgets distincts.

C'est pourquoi, concernant le calcul des plafonds, je vous rappelle que concernant les AP, le plafond total autorisé par la loi NOTRe était de 544 M€ -j'arrondis-, alors que là nous sommes sur un total de 277 M€. Nous respectons donc largement ce plafond.

Concernant les autorisations d'engagement, le plafond prévu par la loi NOTRe était de 711 M€ et là, nous sommes sur 293 M€.

Nous sommes donc bien sur des reconductions respectant largement les plafonds autorisés.

Bien sûr, nous avons souhaité avoir ces engagements de dépenses pour pouvoir être opérationnels et je répondrai là à Monsieur RIVENQ qu'il n'était pas possible d'attendre plus de semaines parce qu'il est question de pouvoir verser nos engagements sur, comme je l'ai indiqué, les Etablissements d'enseignement, les bourses pour les formations sanitaires et sociales qui sont indispensables pour les élèves des milieux les plus modestes, mais également l'indemnisation des stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle, et permettre aussi à nos structures satellites de pouvoir fonctionner.

Il était donc nécessaire que le vote de ce document intervienne dans des délais très rapides et, je le rappelle, il s'agit de simples reconductions, sans aucune mesure nouvelle.

Nous serons attentifs pour le processus budgétaire à ce qu'il y ait bien entendu une concertation, j'indique donc à Madame VINET qu'une procédure sera présentée en réunion des Vice-présidents, pour justement faire partager cette procédure d'élaboration collective. Nous allons d'ailleurs débuter très rapidement car le rétro-planning pour pouvoir voter le Budget dans les temps va demander que nous puissions y travailler dès le début du mois de février.

Ce sera donc un processus long, mais qui permettra d'avoir une pleine connaissance et une pleine conscience des engagements que nous allons pouvoir mettre en œuvre.

Ces documents sont en effet assez techniques, mais je tiens à vous rappeler que les Services sont à votre disposition pour vous donner tous les renseignements nécessaires; des demandes peuvent être faites et les renseignements vous seront donnés sous mon couvert.

Concernant la nécessité d'avoir une reconduction et non des mesures nouvelles, Monsieur RIVENQ vous citez le cas des ordinateurs. Il faut là aussi être très pragmatique.

Comme je l'ai indiqué dans le cadre de la campagne, les modifications ne pourront être apportées que pour la rentrée 2017, car il n'est pas possible de modifier le dispositif des ordinateurs pour la rentrée 2016, tout simplement parce que les marchés publics doivent être lancés au plus tard début mars. Et surtout, s'agissant des ordinateurs ou des tablettes, c'est un dispositif que nous devons monter en partenariat avec l'Education nationale pour faire en sorte que ces équipements

informatiques deviennent des supports pédagogiques et soient réellement un outil d'égalité des chances pour l'accès au savoir et aux programmes éducatifs dispensés par l'Education nationale. Nous avons également une politique à réaliser en matière de développement économique et sur les Parcs régionaux d'activité économique, nous avons pu voir que dans de nombreux territoires, ils sont une réussite. C'est une action volontariste de la Région qu'il est nécessaire de pouvoir maintenir.

Concernant les remarques de Monsieur BOLZAN à propos de la LGV Bordeaux-Toulouse, je vous ai indiqué dans mon discours introductif que j'ai demandé au Premier Ministre qu'un groupe de travail sur le financement de cette ligne soit mis en place très rapidement et j'ai pu déjà m'en entretenir avec mon collègue Alain ROUSSET, qui souhaite également ce groupe de travail, pour qu'il y ait en effet la Grande Vitesse jusqu'à Toulouse, car c'est ce tronçon-là qui permet d'y avoir une vraie rentabilité; il n'y est pas opposé, il y est favorable, il souhaite que l'Etat s'engage de façon forte et définitive sur cet équipement qui est indispensable pour la compétitivité de nos territoires, car Toulouse doit être mieux desservie, ainsi que notre Métropole montpelliéraine.

Voilà les éléments que je tenais à porter à votre information.

Vous rappeler également que ces AP et AE seront bien entendu discutées dans le cadre de l'élaboration du Budget primitif et ainsi, tous les détails pourront être donnés pour qu'il y ait une élaboration et un vote concerté sur le Budget primitif 2016.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des intervenants.

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Me permettez-vous de présenter l'amendement dont je vous parlais tout à l'heure ?

LA PRESIDENTE

Oui, tout à fait.

Mme JAMET

Je voudrais juste faire un petit préambule par rapport à ce que j'ai entendu tout à l'heure. Evidemment, quand nous remettons en question ce rapport concernant les autorisations d'engagement et de programme, il n'est pas question pour nous de remettre en question le travail de l'Administration, vous l'aurez bien compris, parce que la précipitation dont vous parlez, l'impréparation que vous subodorez ou redoutez, en tous cas ce manque d'anticipation n'incombe pas du tout ...

LA PRESIDENTE

Je ne redoute rien, Madame JAMET, que ce soit bien clair. Je vous rappellerai la citation de Marie Curie : "*Dans la vie, rien n'est à craindre, tout est apprendre*" !

Mme JAMET

Bravo !

Cela n'incombe donc pas à l'Administration, mais évidemment à la responsabilité gouvernementale et aux Exécutifs.

Ceci dit, nous vous soumettons l'amendement suivant :

L'article unique est modifié comme suit : "*France JAMET invite la Présidente du Conseil régional à renvoyer le présent rapport "Modifications et reconductions des autorisations de programme et d'engagement en application des dispositions de l'article 133 VIII de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République", devant la Commission sectorielle n°1 compétente en matière de finances, à une date prochaine*".

L'exposé des motifs est le suivant :

Le montant total des autorisations de programme et autorisations d'engagement inscrites par anticipation sur 2016 lors du vote de la Décision modificative n°3 du 23 octobre 2015 en Région Languedoc-Roussillon, ajouté à celui inscrit lors du vote de la Décision modificative n°2 du 3 novembre 2015 en Région Midi-Pyrénées, est inférieur au total des autorisations de programme et autorisations d'engagement présentées dans la délibération.

En l'absence d'éléments présentés dans le rapport soumis à l'examen des conseillers régionaux expliquant cette différence, nonobstant vos explications, il semble opportun de confier à la Commission des finances le soin d'étudier ce rapport afin de statuer en toute connaissance de cause.

LA PRESIDENTE

Comme je vous l'ai dit, vous additionnez des crédits 2015 à des crédits 2016 et vous connaissez, Madame JAMET, le principe de l'annualité budgétaire. Le calcul que vous faites est donc faux, on n'additionne pas les crédits votés en DM aux AP et AE que nous votons aujourd'hui. C'est pour cela que nous respectons pleinement -et nous pourrions vous en donner les détails- les plafonds qui sont fixés par la loi NOTRe.

Mme JAMET

Nous ne les avons pas. Nous avons aussi une mission de contrôle dans cette Assemblée, donc nous ne pouvons pas prendre la responsabilité ...

LA PRESIDENTE

J'entends bien, Madame JAMET, mais la Direction des Affaires Financières vous transmettra le plafond qui a été calculé en fonction du BP 2015 plus les Décisions modificatives, avec l'application des 5/12^{èmes} et, comme je vous l'ai indiqué, vous faites une erreur de

raisonnement en ajoutant des crédits 2015 à des crédits 2016 et vous confondez un document budgétaire avec une autorisation d'engagement.

Nous allons mettre au vote cet amendement -qui était le seul sur ces rapports- et je vous propose de le rejeter.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (155 votants) :

- Pour : 38 voix,
- Contre : 99 voix,
- Abstention : 17 voix,
- Non-participation au vote : 1 voix.

L'amendement au rapport 2016/AP-JANV/07 est rejeté.

Nous pouvons maintenant passer au vote des rapports.

Nous votons tout d'abord sur le Règlement budgétaire et financier, que je vous propose d'adopter.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (157 votants) :

- Pour : 83 voix (SRC : 49, NMC : 16, ERG : 17, Non Inscrit : 1 -Mme SATGE-),
- Contre : 25 voix (UEDC : 22, FN-RBM : 1 -Mr REMISE-, N.Inscrit : 2 -MM. CARAYON, FRANCIS)
- Abstention : 48 voix (NMC : 10, FN-RBM : 38),
- Non-participation au vote : 1 voix (FN-RBM : 1 -Mr PILOZ-).

Le **Règlement budgétaire et financier** (2016/AP-JANV/05) est donc **adopté**, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant qui concerne les modalités de présentation et de vote des documents budgétaires par fonction.

J'ouvre le scrutin ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (157 votants) :

- Pour : 122 voix (SRC : 48, NMC : 17, FN-RBM : 39, ERG : 17, Non Inscrit : 1 -Mme SATGE-),
- Contre : 3 voix (SRC : 1 -Mme MEUNIER-POLGE-, N.Inscrit : 2 -MM. CARAYON, FRANCIS-),
- Abstention : 32 voix (NMC : 9 -MM. CASES, COSSANGE, GIBELIN, SELLIN, SERIEYS, Mmes GUINLE, MARTIN, PIQUE, RESSIGUIER-, UEDC : 22, FN-RBM : 1 -Me CARSALADE-)

Les **modalités de présentation et de vote des documents budgétaires** (2016/AP-JANV/06) sont donc **adoptées**.

Le rapport suivant concerne les modifications et reconductions d'AP et d'AE.

Le vote est lancé ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (157 votants) :

- Pour : 81 voix (SRC : 49, NMC : 14, ERG : 17, N.Inscrit : 1 -Mme SATGE-),
- Contre : 62 voix (UEDC : 22, FN-RBM : 40),
- Abstention : 14 voix (NMC : 12 -MM. CASES, COSSANGE, GIBELIN, HOANG NGOC, ROUX, SELLIN, SERIEYS, Mmes GUINLE, MARTIN, PIQUE, RESSIGUIER, VESENTINI-, N.I. : 2 -MM. CARAYON, FRANCIS-).

Les **modifications et reconductions des AP et AE** (2016/AP-JANV/07) sont donc **adoptées**.

Je vous remercie.

Deux points à préciser avant de poursuivre l'ordre du jour.

Tout d'abord pour vous rappeler qu'il convient de déposer les listes pour les Commissions, aussi bien Commissions d'appel d'offres, que Commissions consultatives des Services publics locaux, que Commissions sectorielles, ainsi que la liste pour le Bureau de l'Assemblée auprès du Secrétariat de séance.

J'en profite également pour vous signaler que vos outils de travail numériques vous seront remis à compter de 16 heures en salle Gascogne. Vous pourrez vous y rendre en passant par la porte située à ma droite. Si vous le souhaitez, une rapide assistance à la prise en main vous sera également proposée.

Nous poursuivons donc avec le point suivant de notre ordre du jour qui concerne les Commissions d'appel d'offres, les Jurys de concours et la Commission d'ouverture des plis relative aux procédures de délégation de service public.

Monsieur REYNIÉ ...

M. REYNIÉ

Madame la Présidente, comme j'ai appris tout à l'heure que nous devions -ce qui n'avait pas été prévu initialement- présenter des listes, si j'ai bien compris ...

LA PRESIDENTE

Oui.

M. REYNIÉ

Est-ce que vous nous permettez une suspension de séance pour que nous puissions préparer la liste ?... (*Brouhaha*)

LA PRESIDENTE

Oui, mais vous avez préparé vos listes pour les Commissions sectorielles, non ?

M. REYNIÉ

Nous vous avons donné des noms, mais apparemment vos Services nous ont demandé de reconsidérer la manière de présenter les noms.

LA PRESIDENTE

D'accord. Vous voulez donc une suspension de séance d'un quart d'heure ?

M. REYNIÉ

Maximum, c'est juste pour préparer la liste.

LA PRESIDENTE

D'accord. Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Madame la Présidente, ne serait-il pas plus simple, puisqu'il y a dans les rapports des cases blanches, de les remplir ? Puisqu'a priori les postes ont été distribués suivant le nombre de membres ...

LA PRESIDENTE

A la proportionnelle, tout à fait.

M. RIVENQ

Voilà, à la proportionnelle, donc de donner les deux noms, de remplir une liste et d'avoir une seule liste. Si tout le monde est d'accord, ce sera beaucoup plus simple.

LA PRESIDENTE

Oui, c'est ce que je pensais.

M. RIVENQ

C'est aussi ce que nous pensions faire, mais a priori vos Services nous disent de présenter une liste et qu'il y aura ensuite un vote à la proportionnelle ... Nous n'allons pas en sortir ! Pour notre groupe par exemple nous avons deux à trois membres, je ne sais pas combien en a le Front National... (*Apartés*) Nous parlions des Commissions sectorielles, mais même pour la Commission d'appel d'offres, on sait calculer et donc faire une liste unique qui obtiendrait 100% des voix. Ce serait beaucoup plus simple.

LA PRESIDENTE

Oui, mais pour la Commission d'appel d'offres, le Front National a présenté une liste complète.

M. RIVENQ

Alors, je n'ai rien dit !

LA PRESIDENTE

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Merci, Madame la Présidente.

Je peux vous proposer, fort de la demande d'interruption de séance de Monsieur REYNIÉ, que les Présidents des groupes de la majorité et de l'opposition se rencontrent pour voir si nous ne pouvons pas présenter une liste unique de 5 noms de titulaires et de 5 noms de suppléants, respectueux de la proportionnelle. Ce qui nous ferait gagner un temps certain ...

LA PRESIDENTE

C'est, Monsieur RIVENQ, ce que nous avons convenu en Conférence des Présidents de groupes c'est-à-dire que, comme nous appliquons la proportionnalité dans toutes les Commissions, même dans celles où la loi nous ne obligeait pas, je pensais que par un travail de concertation, aucun groupe n'aurait présenté une liste indépendante. Le Front National a décidé de faire différemment.

Je vous propose donc de mettre à profit la suspension de séance de 15 minutes pour harmoniser ces dispositifs.

Nous reprenons à 16h15. Merci.

(La séance est suspendue à 16h00 - Reprise à 16h30)

2016/AP-JANV/08 - Formation des CAO et élection de leurs membres siégeant également en jury de concours et à la Commission d'ouverture des plis relative aux procédures de Délégation de service public

LA PRESIDENTE

Je vous remercie de bien vouloir regagner vos places.

Nous allons donc examiner le rapport relatif à la formation des Commissions d'appel d'offres et l'élection de leurs membres siégeant également en jury de concours et à la Commission d'ouverture des plis relative aux procédures de Délégation de service public.

Ces Commissions relèvent respectivement des articles 22 et 24 du Code des marchés publics, ainsi que de l'article L1411-5 du Code général des Collectivités territoriales.

Je ne vais pas vous relire l'article 22 du Code des marchés publics qui dit que cette élection se fait à la proportionnelle au plus fort reste.

Je vous propose donc de former trois Commissions d'appel d'offres à caractère permanent et d'en élire leurs membres. Ces derniers siégeront également dans les jurys de concours et à la Commission d'ouverture des plis relative aux procédures de Délégation de service public.

Les listes qui m'ont été remises sont les suivantes :

Pour la Commission d'appel d'offres n°1 :

- Titulaires : Monsieur PALACIN, Monsieur GILABERT, Madame PIQUÉ, Monsieur GONDRAN, Monsieur PRADIÉ.

- Suppléants : Madame LUCAZEAU, Madame MADER, Monsieur CROS, Monsieur LAMOTTE, Madame Laurence PUJOL.

Pour la Commission d'appel d'offres n°2 :

- Titulaires : Madame LUMEAU-PRECEPTIS, Madame TEMPESTA, Madame VINET, Monsieur CRENNE, Monsieur BOLZAN.

- Suppléants : Madame BAKIRI, Monsieur BRIANCON, Madame GUINLE, Monsieur CABROLIER, Monsieur TERRAIL-NOVES.

Pour la Commission d'appel d'offres n°3 qui siégera à Montpellier :

- Titulaires : Madame AZEMAR, Madame GAZEL, Madame VINET, Madame JAMET, Madame D'ETTORE.

- Suppléants : Madame ROQUES, Monsieur MORENO, Monsieur COSSANGE, Monsieur FONS et Monsieur TOUZELLIER.

Comme une seule liste a été déposée, je déclare donc élus les conseillers que je viens de citer.

(Applaudissements)

2016/AP-JANV/09 - Formation de la Commission consultative des Services publics locaux

Je vous propose de passer à la formation de la Commission consultative des Services publics locaux.

Le rôle de cette Commission est :

- d'examiner les rapports annuels des délégataires de service public, les rapports d'activités des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière et les rapports établis par les contractants d'un contrat de partenariat,
- de donner un avis consultatif, sur saisine de l'Assemblée délibérante et avant que cette dernière ne se prononce, sur tout projet de délégation de service public, sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et sur tout projet de contrat de partenariat.

Cette Commission, présidée par moi-même ou par mon représentant, est composée de 5 conseillers titulaires et de 5 suppléants, ainsi que de représentants d'associations locales.

Pour ces derniers représentants d'associations locales, je vous propose de désigner :

- 1 représentant de l'Association de consommation, logement et cadre de vie (CLCV),
- 1 représentant régional de la Fédération nationale des usagers des transports.

Le Code nous enjoint de procéder à la désignation de nos membres dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Je vous propose donc la liste suivante qui serait composée de :

- Titulaires : Monsieur BRIANCON, Madame BAKIRI, Monsieur GIBELIN, Madame BAGUR et Monsieur BRIAND.
- Suppléants : Madame AZEMAR, Monsieur GILABERT, Monsieur REGOURD, Madame PHILIPPE et Monsieur REYNIÉ.

Auxquels s'ajouteront : 1 représentant de l'Association de consommation, logement et cadre de vie (CLCV) et 1 représentant régional de la Fédération nationale des usagers des transports.

Je vous propose que l'Assemblée délibérante charge l'organe Exécutif de pouvoir saisir cette Commission consultative des Services publics et je vous propose de voter également pour me donner cette délégation.

Y a-t-il des questions ?

Pour la liste, il n'est pas besoin de voter.

Nous passons au vote pour la délégation à l'Exécutif pour saisir cette Commission. Je vous propose de voter favorablement.

Le vote est lancé ... (*Vote électronique*)

Vous votez pour vous-même et pour votre pouvoir, le cas échéant.

Mme CARSALADE

Excusez-moi, on ne peut pas changer son vote quand on s'est trompé ?

LA PRESIDENTE

Oui, Madame CARSALADE, vous pouvez changer votre vote, il suffit de nous le signaler; nous allons faire faire une modification manuelle.

Mme CARSALADE

J'irai après ?

LA PRESIDENTE

Oui, tout à fait. Comme cela, au compte rendu, ce sera le vote réel.

Tout le monde a voté ?... Le vote est clos. Résultat (*154 votants*) :

- Pour : 115 voix (SRC : 47, NMC : 26, UEDC : 21, FN-RBM : 1 -Me CARSALADE-, ERG : 17, Non Inscrit : 3 -MM. CARAYON, FRANCIS, Mme SATGE-)

- Abstention : 39 voix (FN-RBM : 39).

Le rapport **2016/AP-JANV/09** est **adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**.

2016/AP-JANV/10 - Formation des Commissions sectorielles

LA PRESIDENTE

Nous passons maintenant à la formation des Commissions sectorielles.

Les modifications au Règlement intérieur que nous avons approuvées en début de séance précisent les règles de composition de ces Commissions qui sont, je le rappelle, au nombre de 20 et normalement vous avez remis au Service des Assemblées vos listes de candidats pour ces Commissions. Le Service des Assemblées me le confirme bien ? Nous avons les listes pour les 20 Commissions ?...

Madame POUCHELON ...

Mme POUCHELON

Madame la Présidente, pourrais-je s'il vous plaît intervenir à ce sujet ?

LA PRESIDENTE

Oui, vous me l'aviez demandé tout à l'heure.

Mme POUCHELON

Merci.

Tout d'abord sur les lieux de Commissions, puisqu'il a été acté que les Assemblées plénières et les Commissions permanentes auraient lieu à Montpellier, j'aurais aimé que nous ayons une évaluation des coûts de ces déplacements. Avez-vous évalué les différents scénarii ? Par exemple toutes les séances à Montpellier ou toutes les séances à Toulouse ou bien, pourquoi pas, à Carcassonne, l'alternance Toulouse/Montpellier, etc. ? Il y avait beaucoup de scénarii possibles. Pouvons-nous en connaître le coût réel ? Puisque ce coût réel consiste en des locations de salles, en des déplacements non seulement des élus mais des agents, des collaborateurs, en temps de travail supplémentaire.

Nous aurions donc aimé avoir ces informations pour que les décisions soient prises en connaissance de cause.

Nous n'avons pas non plus le calendrier des Commissions : quels jours, à quelle heure ?

Et nous souhaiterions pouvoir, par la suite, modifier nos choix en fonction de ce calendrier puisque, bien sûr, on peut se retrouver à des Commissions qui siègent au même moment, par exemple.

D'autre part, j'avais dit que nous expliquerions la position de notre groupe sur la Commission Egalité hommes/femmes.

Nous avons déjà 20 Commissions -ce qui est beaucoup- dans ce Conseil régional, les thématiques se recoupent d'ailleurs souvent et nous considérons que cette Commission Egalité hommes/femmes n'a pas vraiment lieu d'être dans la mesure où c'est une politique transversale qui doit s'appliquer à toutes les politiques régionales et qu'il n'y a pas lieu d'avoir une Commission spécifique en la matière. D'ailleurs, la ligne budgétaire prévue de 100 000 € (?) va peut-être même être dépassée par les frais de déplacement dus à cette Commission.

Si bien que nous considérons qu'il n'y a pas lieu de participer à cette Commission.

J'ai par ailleurs moi-même participé à une Commission un peu semblable au cours du mandat précédent puisqu'elle regroupait d'autres thématiques et je sais que c'est une Commission surtout d'affichage, dont l'efficacité n'a jamais été démontrée, ni surtout jamais évaluée.

Ensuite, c'est quand même une Commission qui se contente de poursuivre votre clientélisme habituel en faveur d'associations amies qui diffusent d'ailleurs, le plus souvent, des idéologies contestables.

C'est donc pour cela que nous ne participerons pas à cette Commission. (*Brouhaha*)

M. SELLIN

Comme le mariage pour tous ?

LA PRESIDENTE

Quand la majorité régionale soutient des associations qui permettent d'avoir une pluralité d'idées, je n'appelle pas cela du clientélisme, j'appelle cela le soutien à un choix éclairé et à une libre détermination des choix de vie des citoyens.

(*Applaudissements*)

Concernant vos autres questions, s'agissant des lieux il n'y aura pas de coût de location parce que les réunions des Commissions consultatives peuvent se faire dans les locaux existants de l'Hôtel de Région, soit à Montpellier, soit à Toulouse, c'est pourquoi il n'a pas été évoqué un autre lieu que Montpellier et Toulouse parce que dans ce cas il y aurait effectivement eu des coûts de location de salles.

Donc quand nous organiserons ces Commissions consultatives, je m'engage à vous donner un état des frais de déplacement pour les élus régionaux concernés.

Ensuite, il n'y aura pas de transfert -comme vous pouviez l'indiquer- de services ni de matériel parce que les deux Hôtels de Région disposent des équipements nécessaires pour accueillir ces Commissions consultatives.

De même que la Commission permanente se réunira dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région de Montpellier qui est assez grand pour accueillir la nouvelle configuration de la Commission permanente.

Pour les calendriers, j'ai en effet demandé à mes services d'établir un calendrier semestriel de toutes les réunions institutionnelles, qui vous permettra de vous organiser par rapport à vos

engagements professionnels ou autres. Vous aurez donc dans les prochains jours, la semaine prochaine au plus tard, le calendrier de toutes les réunions institutionnelles, aussi bien des Commissions consultatives, des Commissions permanentes que des Assemblées plénières afin, en effet, que vous ayez une visibilité à six mois.

Mme POUHELON

Mais pourrions-nous alors modifier les noms que nous avons donnés sur les listes, de telle sorte que nous puissions nous adapter à ce calendrier ?

LA PRESIDENTE

Oui, tout à fait, je m'y suis engagée auprès des Présidents de groupe lors de la Conférence, c'est-à-dire que lors d'une prochaine séance délibérative, il sera possible d'apporter des modifications; il y a parfois des évolutions dans les engagements professionnels ou personnels et donc nous nous adapterons pour avoir une délibération rapide qui permettra de favoriser un plein investissement des conseillers régionaux.

Le Secrétariat de l'Assemblée m'indique que nous avons les listes complètes qui ont été élaborées avec l'ensemble des Présidents de groupe. Elles vont être distribuées ... (*Apartés*) Il faut les reproduire ? D'accord.

Acceptez-vous, pour gagner du temps, que les Présidents de groupe valident l'original qui va être photocopié et qu'ensuite nous les mettions au vote ? Est-ce possible ? Monsieur REYNIÉ ? Madame JAMET ?...

M. REYNIÉ

Très bien !

Mme JAMET

Oui.

LA PRESIDENTE

Donc pouvez-vous venir auprès de Madame la Directrice Générale des Services pour valider le document ? Madame VINET, Monsieur CASES ... (*Apartés*)

L'ensemble des Présidents de groupe ayant bien vérifié la composition des 20 Commissions, je vous propose, après que chacun ait pu se rasseoir, de procéder au vote.

Je vous propose que le vote soit ouvert pour la formation des 20 Commissions sectorielles qui représentent nos différents groupes à la proportionnelle.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a voté ? Je déclare le scrutin clos. Résultat (155 votants) :

- Pour : 154 voix (SRC : 47, NMC : 26, UEDC : 22, FN-RBM : 40, ERG : 16, Non Inscrit : 3 -MM. CARAYON, FRANCIS, Mme SATGE-)
- Contre : 1 voix (RG : 1 -M. DAUBET-).

La **composition des 20 Commissions sectorielles** (2016/AP-JANV/10) est **approuvée**.

Je vous remercie

Election du Bureau de l'Assemblée

LA PRESIDENTE

Nous passons maintenant à l'élection du Bureau de l'Assemblée.

Mme JAMET

Ce n'est pas à l'ordre du jour !

LA PRESIDENTE

Pardon, Madame JAMET ? Je n'ai pas entendu votre question ...

Mme JAMET

Nous ne l'avons pas à l'ordre du jour, le Bureau des Assemblées.

LA PRESIDENTE

Si, le Bureau de l'Assemblée est l'ordre du jour, j'en suis certaine et d'ailleurs, Madame JAMET, vous avez déposé une liste.

Mme JAMET

Oui, bien sûr, au cas où, mais ce n'était pas à l'ordre du jour ... (*Rires*)

LA PRESIDENTE

Ah si !

Mme JAMET

Non.

LA PRESIDENTE

Si, si ! (*Brouhaha - Rires*)

Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Effectivement, Madame la Présidente, cela figurait dans l'ordre du jour complémentaire, sauf que dans le rapport que vous nous avez envoyé, il n'y a aucune délibération qui prenne en compte l'élection des membres du Bureau. D'ailleurs, les numéros se suivent, donc il faudrait en rajouter un puisque le rapport suivant concerne la fixation des indemnités des élus, mais il n'y a pas de rapport sur l'élection des membres du Bureau dans le recueil que nous avons reçu il y a deux jours.

LA PRESIDENTE

Mais parce que ce n'est pas un rapport. C'est à l'ordre du jour et c'est une élection.

M. RIVENQ

Alors, pourquoi y a-t-il l'élection des Commissions sectorielles, qui sont aussi des élections ?

LA PRESIDENTE

Parce que lors de la Conférence des Présidents, nous avons décidé que les élections des Commissions sectorielles, ainsi que de la Commission consultative des Services publics locaux se feraient à la proportionnelle, alors que la loi ne l'exige pas, contrairement à la Commission d'appel d'offres où il y a un certain formalisme. Pour le Bureau de l'Assemblée, ce formalisme n'est pas obligatoire.

Monsieur REMISE ...

Mme JAMET

Une note de synthèse est obligatoire ! Chaque fois que l'on nous demande de voter sur un rapport, nous devons avoir une note de synthèse dessus.

LA PRESIDENTE

Non.

M. REMISE

Une précision utile : l'ordre du jour qui a été transmis par mail et par courrier ne prévoyait pas l'élection du Bureau de l'Assemblée, par contre sur le tome déposé sur table ce matin, oui. C'est pour cela que Madame JAMET évoque l'absence sur l'ordre du jour.

LA PRESIDENTE

Je me permets, Monsieur REMISE, de bien dire que lors de la Conférence des Présidents, nous l'avons également évoquée.

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Madame la Présidente, sans être redondant, pour vous dire que sur la forme, dans le tome déposé sur table il est bien inscrit à l'ordre du jour l'élection du Bureau de l'Assemblée, et sur le fond nous en avons débattu dans le cadre du Règlement intérieur une bonne partie de la matinée. Donc au nom du groupe Socialiste Républicain et Citoyen, nous vous demandons de procéder à ce vote.

M. DEVILLE

Madame la Présidente, je voudrais intervenir s'il vous plaît.

LA PRESIDENTE

Monsieur DEVILLE ...

M. DEVILLE

Sur la forme, j'observe que contrairement au Président du groupe Socialiste, cela ne correspond pas à la réalité puisque la seule information que nous avons, c'est un dépôt sur table. Je me souviens que lors du précédent mandat, nous voulions éviter, lorsque les sujets étaient importants, d'avoir des tomes déposés sur table. Donc sur la forme, les conditions ne sont pas réunies.

Sur le fond, nous discutons du Règlement intérieur, il y a effectivement tout un ensemble d'éléments, pour autant cela ne préjuge pas d'un vote aujourd'hui sur cette fameuse composition du Bureau de l'Assemblée.

Je pense donc que l'ensemble des conseillers régionaux n'ont pas eu l'information, tout au moins de ce vote pour aujourd'hui, nous le découvrons effectivement; c'est bien dans votre tome déposé sur table, mais en aucun cas nous n'avons eu une information préalable là-dessus.

Je pense donc que si toutes les informations dont nous avons parlé ce matin dans le Règlement intérieur devaient faire l'objet de votes parce que nous en avons parlé le matin, je crois que ce n'est pas tout à fait conforme.

Donc ni sur la forme, ni sur le fond, cela ne correspond à la réalité.

LA PRESIDENTE

Je fais vérifier, mais je suis quasiment sûre que dans l'ordre du jour qui a été envoyé le 6 janvier à 23h33, il figurait dans l'ordre du jour ...

M. DEVILLE

J'ai l'ensemble des éléments : j'ai fait imprimer le premier document que vous avez transmis, j'ai sous la main le second que vous avez transmis par courrier il y a deux jours et j'ai le troisième sur table qui, effectivement, évoque bien l'élection du Bureau de l'Assemblée; c'est le premier moment, ce dépôt sur table, où l'on évoque l'élection du Bureau de l'Assemblée.

Mieux que cela : j'ai cru comprendre ce matin que Monsieur ONESTA serait potentiellement candidat, je l'ai découvert et j'ai failli intervenir en disant : "mais elle sera quand, cette élection et comment elle va se dérouler ?", parce qu'effectivement je n'avais pas lu le rapport déposé sur table.

Je vous garantis, Madame la Présidente, j'ai bien vérifié et hormis cette information, cela ne nous a pas été transmis préalablement et d'ailleurs, quand Monsieur ONESTA est intervenu ce matin, il n'a pas dit que l'élection aurait lieu dans l'après-midi ... (*Protestations - Apartés*)

Un intervenant

C'est faux !

LA PRESIDENTE

Monsieur CROS ...

M. CROS

Madame la Présidente, j'ai sous les yeux l'invitation du 6 janvier, qui est effectivement partie à 23h33 le 6 janvier et il y a dans l'ordre du jour : "*formation de la Commission consultative, formation des Commissions sectorielles, élection du Bureau de l'Assemblée*" ...

LA PRESIDENTE

Oui, tout à fait. Je me rappelle très bien l'avoir vérifié et dans les documents envoyés le 6 janvier à 23h33, comme je vous l'ai indiqué, je vous assure que cela figure dans l'ordre du jour, retrouvez-le ... Je l'ai vérifié moi-même, je peux vous l'assurer et nous étions en conversation téléphonique avec Josiane DUBREUIL tard dans la nuit et même tôt le matin !

M. REGOURD

Je confirme. C'est quelque chose qui est effectivement inscrit depuis le 6 janvier à l'ordre du jour -je confirme également l'heure- et cette obstruction de dernière minute est absolument indigne ! (*Exclamations*) Je demande effectivement que nous puissions passer au vote, comme initialement prévu. (*Apartés*)

LA PRESIDENTE

Monsieur DEVILLE, regardez dans les pièces jointes, je l'ai vérifié moi-même et je peux vous assurer que j'ai relu ligne par ligne les rapports et les ordres du jour.

M. GILLET

Aucune note de synthèse, Madame la Présidente ! La note de synthèse est obligatoire, c'est dans le CGCT.

LA PRESIDENTE

Pas pour une élection, Monsieur.

M. DEVILLE

Mais à l'avenir, il serait bien que l'on puisse avoir un gros envoi avec l'ensemble des éléments, de telle façon que l'on évite un premier envoi, un deuxième envoi, un dépôt sur table, parce que cela complique les choses, cela multiplie les éléments ... (*Brouhaha*)

LA PRESIDENTE

Monsieur DEVILLE, sur ce point précis, dans l'ordre du jour qui vous a été envoyé le 6 janvier à 23h33, vous aviez un sommaire avec l'ensemble des points sur lesquels nous devons délibérer, l'ensemble des rapports vous ont été transmis, un correctif a été envoyé une semaine après ... L'ordre du jour, ce n'est pas ce document.

Mme POUHELON

Quel est le bon ?

LA PRESIDENTE

Non, je vous assure Madame POUHELON.

Mme POUHELON

Alors, quel est le bon ?

LA PRESIDENTE

Reprenez votre mail du 6 janvier à 23h33 et sur la feuille qui a comme titre "*Assemblée plénière du 18 janvier 2016 - Ordre du jour*", vous trouverez, après la formation des Commissions sectorielles, l'élection du Bureau de l'Assemblée.

Mme POUCHELON

Mais il y a un rapport postérieur où il n'y est pas. Donc quel est le bon ? Le premier ou le second ?... Enfin, quand même ! (*Brouhaha*)

Un intervenant

C'est ça, l'opposition constructive ?

Mme POUCHELON

Il n'y a pas de "constructif" ou pas, c'est la réalité des faits !
Il y a un premier ordre du jour où il y a l'élection du Bureau, un deuxième ordre du jour -qui est postérieur- où il n'y a pas l'élection du Bureau, et ensuite c'est sur table.
Quel est le bon ordre du jour ?

LA PRESIDENTE

Vous confondez l'ordre du jour et la liste des rapports, juridiquement ce sont deux choses différentes, je peux vous l'assurer.
Madame COURTOIS DE VIÇOSE, vous avez demandé la parole ...

Mme COURTOIS-PÉRISSÉ

Oui, par rapport au fait que certains des élus de notre groupe n'ont pas tous reçu ces éléments par mail, parce qu'il y a eu des erreurs d'adresses mail; cela n'a pas été mon cas, mais Madame D'ETTORE par exemple n'a pas du tout reçu ces éléments par mail. D'où peut-être l'incompréhension de certains élus.

LA PRESIDENTE

Vous avez désormais donné votre bonne adresse ?

Mme D'ETTORE

Oui.

LA PRESIDENTE

Très bien !

Je peux vous assurer que dans le document qui porte le titre "Ordre du jour", cela a été bien mentionné. Vous confondez avec le tableau qui présente l'ordre des rapports.

Ce sont deux choses différentes; juridiquement, c'est différent.

Je demande donc quelles sont les listes déposées.

Madame JAMET, vous avez déposé une liste ?...

Mme JAMET

Oui.

LA PRESIDENTE

Ensuite, une autre liste a été déposée au nom de Notre Sud en Commun.

Pour le Front National Rassemblement Bleu Marine, je lis la composition de la liste :

1. Madame JAMET
2. Monsieur SANCHEZ
3. Madame DOUNOT-SOBRAQUES
4. Monsieur REMISE
5. Monsieur FONS.

Pour ce qui concerne la liste Notre Sud en Commun :

1. Monsieur ONESTA
2. Madame HERMENT BULTEL
3. Monsieur DELAHAYE
4. Madame ROQUÉ
5. Monsieur VERDIER.

Monsieur REYNIÉ ...

M. REYNIÉ

Madame la Présidente, même si l'on peut comprendre la difficulté qu'il y a à mettre en route cette énorme machine qu'est la fusion des deux Régions et l'ouverture d'un nouveau Conseil régional, il y a quand même beaucoup de flou autour de cette question de l'ordre du jour et je ne suis pas sûr que nous ayons là, aujourd'hui, toutes les garanties que tout a été respecté, en particulier le délai de 12 jours. Je ne suis pas certain que ce délai ait été respecté...

LA PRESIDENTE

Si.

M. REYNIÉ

En tous cas, ce que je voulais vous dire et je le dis ici publiquement, c'est que notre groupe ne prendra pas part au vote pour cette raison-là, parce que nous ne sommes pas en mesure de considérer que nous sommes instruits du sujet sur lequel vous nous demandez de nous prononcer.

LA PRESIDENTE

Monsieur REYNIÉ, je peux vous assurer que le délai a été respecté, j'ai vraiment pris soin de le faire vérifier et revérifier, et comme je l'ai indiqué, si j'ai souhaité que le 18 janvier il y ait une Assemblée plénière, c'est pour permettre à l'ensemble des groupes de pouvoir disposer le plus rapidement possible des moyens pour leur fonctionnement.

Madame POUCHELON ...

Mme POUCHELON

Est-ce que je peux vous poser quelques questions sur le fonctionnement de ce Bureau ? Parce qu'à la limite, on ne sait pas où est ce Bureau. Est-ce qu'il fait partie de l'Exécutif ? Est-ce qu'il fait partie du groupe ? Est-ce que les moyens qui vont être à sa disposition, parce que Monsieur ONESTA est un "surhomme", il va assister à 20 Commissions, il va certainement faire également le secrétariat bénévolement, il va faire aussi le collaborateur, ou bien est-ce que l'on va mettre des moyens au service de ce Bureau ? Et si ce Bureau est ce qu'il est actuellement, c'est-à-dire un arrangement politique, une expérimentation que vous voulez faire dans votre propre majorité, nous souhaitons qu'aucun euro de la Région ne serve au fonctionnement de ce Bureau. Ce Bureau doit fonctionner uniquement avec les moyens des groupes et j'espère que vous nous le confirmez ...

LA PRESIDENTE

Tout d'abord, je vais vous répondre sur le fait que ce Bureau aura une forte utilité et nous vous le prouverons, parce que cela permettra d'avoir un travail beaucoup plus transversal au niveau des Commissions et il me semble me rappeler, Madame POUCHELON, qu'il y a de cela quelques années vous réclamiez justement plus de concertation, plus d'implication.

Ensuite, concernant les moyens qui seront attribués au Bureau de l'Assemblée, celui-ci fonctionnera bien entendu avec l'effectif du Service des Assemblées et avec l'ensemble des collaborateurs que nous avons à la Région, il n'y aura pas de recrutement spécifique pour le Bureau de l'Assemblée.

Quant à son positionnement, vous le savez très bien, l'Exécutif est composé de la Présidente et des 15 Vice-présidents, c'est un organisme que la majorité a souhaité créer, qui aura un rôle et je suis certaine que le fonctionnement interne et externe de notre Conseil régional sera ainsi amélioré.

Monsieur DEVILLE ...

M. DEVILLE

Vous venez de dire quelque chose d'important, Madame la Présidente.

Si je suis bien, effectivement cela permettra de "transversaliser" l'information entre les Commissions, dont acte, pourquoi pas après tout, même si j'ai cru comprendre que Monsieur ONESTA avait pu un moment être inspiré par la Corse; vous savez, la Corse dont la France est un pays ami ... (*Rires*) Je crois quand même qu'il faudra peut-être réfléchir dans le Bureau de l'Assemblée, si on veut vraiment une transversalité, à profiter de ce moment particulier pour ouvrir à l'opposition une présence, non pas dans l'Exécutif, mais dans ce Bureau de l'Assemblée qui est justement l'organe qui va rendre transversal tout cela.

Je n'ai pas cru comprendre, dans les différentes listes, que l'on pourra retrouver une liste homogène, or il aurait été extrêmement intéressant d'avoir un représentant de l'opposition à l'intérieur de ce Bureau de l'Assemblée; effectivement, cela allait donner une vision nouvelle qui permettrait à l'Exécutif que vous êtes, auquel nous ne participons pas, ce qui est tout à fait normal, mais par contre dans ce Bureau de l'Assemblée, si j'en comprends la genèse et le moteur intellectuel, il y aurait peut-être moyen, surtout s'il est présidé par Monsieur ONESTA qui, pendant la campagne électorale, a dit en ce qui concerne le respect de l'opposition des choses fondamentales, sur lesquelles j'étais un peu comme un fan... (*Rires - Applaudissements*)

Je ne dis pas que j'ai hésité, mais je vous assure que cela m'a quelque part habité, Madame la Présidente !

En tous cas, ce respect de l'opposition, je pensais le retrouver dans le Bureau de l'Assemblée, mais j'ai dû certainement me méprendre ... C'est dommage, c'est une occasion ratée.

Nous allons donc avoir un Exécutif sans l'opposition, je le comprends, un Bureau de l'Assemblée sans l'opposition pour apprécier la transversalité des Commissions, je le comprends un peu moins.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Monsieur DEVILLE, nous avons déjà eu ce débat ce matin, je ne vais donc pas revenir sur la composition du Bureau de l'Assemblée.

Quant aux suppositions qui sont faites sur les intentions de Monsieur ONESTA, je voudrais quand même revenir sur le fait que ce Bureau de l'Assemblée est l'émanation d'une majorité collective, c'est un sujet que chaque membre de la majorité s'est approprié.

Bien entendu, Monsieur ONESTA a été force de proposition et nous saurons ensuite réunir ensemble les idées innovantes. Et connaissant bien Gérard ONESTA, je sais que toutes ces flagorneries ne lui monteront pas à la tête.

Alors, que vous soyez "fan", nous le cochons, nous vous le rappellerons s'il le faut !

Mais je sais que nous aurons un travail qui sera intéressant, innovant et qui ne sera certainement pas perturbé par les compliments ou par les propos démagogiques des uns et des autres.

M. DEVILLE

"Fan" de sa perception du rôle de l'opposition, soyons précis ! Pas "fan" de sa conception de l'agriculture, de l'eau, des panneaux, de la LGV, sur tout cela non, nous ne sommes pas d'accord. Mais par contre sur la conception de l'opposition et le débat démocratique, nous pouvons effectivement trouver des points d'accroche et je trouvais que c'était l'occasion peut-être rêvée pour que ce Conseil régional nouvelle formule évolue sur ce point-là. Mais bon ...

LA PRESIDENTE

Monsieur DEVILLE, je vous propose de ne pas rouvrir le débat que nous avons déjà eu ce matin, si vous voulez nous pourrons l'avoir en dehors de cet hémicycle et nous pourrons également parler du débat démocratique au sein de l'enceinte de Montauban ...
(*Applaudissements*)

M. DEVILLE

Cela faisait longtemps que l'on n'avait pas parlé de Montauban ! (*Rires - Apartés*)

LA PRESIDENTE

Je vous propose que nous passions au vote.

Il y a donc deux listes : la 1^{ère} liste "Notre Sud en Commun" et la 2^{ème} liste "Front National Rassemblement Bleu Marine".

Vous votez pour la liste que vous soutenez ... (*Rires*) Je le précise parce que l'on me dit qu'il faut bien l'expliquer ! Donc ceux qui soutiennent la liste "Front National Rassemblement Bleu Marine" votent pour la liste 2 et ceux qui soutiennent la liste "Notre Sud en Commun" -le titre exact est celui-là- votent pour la liste 1.

Je déclare le vote ouvert ... (*Vote électronique*)

(*Protestations - Brouhaha*)

Mme POUCHELON

Et l'abstention ?

M. DEVILLE

Madame la Présidente, il manque l'abstention et "ne prend pas part au vote"; il ne manque pas grand-chose, juste deux points sur quatre !

LA PRESIDENTE

Peut-on le rajouter ? Je m'adresse à la régie ... (*Brouhaha*)

Mme JAMET

On ne peut pas intervenir au milieu des opérations de vote ! Vous me l'avez rappelé la dernière fois, Madame DELGA ... (*Rires - Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, avant de parler, écoutez !

Je n'ai pas déclaré le scrutin ouvert ... (*Exclamations*) Non, je n'ai pas déclaré le scrutin ouvert, j'ai dit que nous allions voter, mais je n'ai pas dit que le scrutin était ouvert.

Je lisais et j'expliquais les modalités de vote.

Voilà, cela convient maintenant ? "3. *Abstention*, 4. *Ne participe pas au vote/Refus de vote*".

Je déclare le vote ouvert ... (*Vote électronique*)

Je déclare le scrutin clos. Résultat (*157 votants*) :

- Liste "Notre Sud en Commun" : 92 voix (SRC : 48, NMC : 26, ERG : 17, N.I. : 1 -Mme SATGE-)
- Liste "Front National Rassemblement Bleu Marine" : 40 voix (FN-RBM : 40),
- Non-participation au vote : 25 voix (UEDC : 23, Non Inscrit : 2 -MM. CARAYON, FRANCIS-).

La liste "Notre Sud en Commun" est **adoptée**.

(*Applaudissements*)

M. DEVILLE

Où siège Monsieur ONESTA ? Parce que s'il est au Bureau de l'Assemblée ...C'est important la localisation géographique ! (*Rires*)

LA PRESIDENTE

Monsieur DEVILLE, est-ce que vous voulez bien me demander la parole ?

M. DEVILLE

Je sais, j'ai oublié ! Au moment où vous me le demandiez, je me suis dit : "j'ai fait une connerie" ... Je suis désolé, Madame la Présidente, j'aurais dû vous demander de prendre la parole.

LA PRESIDENTE

Monsieur DEVILLE, je vous donne la parole.

M. DEVILLE

Merci, Madame la Présidente.

Vous savez, nous sommes très attachés aux intitulés de postes et aux localisations : les bureaux, le poids des bureaux, les endroits. Donc il est où, Monsieur ONESTA ? Il est partout, on ne le voit pas, c'est un peu comme l'atmosphère, il est là au milieu, je ne sais pas où il est ... (*Rires*)

Mais qu'il se rapproche de nous, qu'il soit quelque part ... Il est dans mon dos et je préfère l'avoir devant moi que derrière moi, surtout s'il est chef ! (*Rires - Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

S'il vous plaît !

Nous parlons de la Région et de l'Assemblée régionale, donc tout simplement les membres du Bureau de l'Assemblée vont siéger à proximité de l'Exécutif, une place pour le Président du Bureau de l'Assemblée sera organisée et lorsque nous serons dans un autre local que celui-ci, qui est un peu contraint en termes de places, vous verrez à ce moment-là la localisation totale du Bureau de l'Assemblée.

M. DEVILLE

Madame la Présidente, je peux prendre la parole ? Juste vous dire : je suis rassuré !

LA PRESIDENTE

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Juste une remarque, dont vous pourriez peut-être tenir compte et qui va toujours dans le sens de la participation constructive que nous avons décidé d'apporter à l'exercice démocratique de cette Institution, mais si vous continuez comme cela, vous pouvez mettre un Président du Bureau de l'Assemblée en multipliant le nombre de Vice-présidents derrière vous et en demandant peut-être à quelques éléments de l'Administration de se pousser légèrement, on pourrait presque demain tous siéger ici, face à une foultitude de Vice-présidents, de Présidents de Bureau de l'Assemblée, etc. etc.

LA PRESIDENTE

Ecoutez, arrêtez de raconter n'importe quoi ! Reprenez la loi, il y a 15 Vice-présidents, c'est simple, clair et net, cela a été voté la dernière fois. Nous mettons en place un système innovant qui ne vous convient pas, je respecte votre opinion, mais cela a été voté, vous devez vous y conformer. Monsieur REMISE ...

M. REMISE

Madame la Présidente, est-ce qu'il m'est possible d'avoir juste le sentiment de Monsieur ONESTA puisqu'il était vraisemblablement le géniteur ?...

LA PRESIDENTE

Monsieur REMISE, la parole, c'est moi qui la donne ! Donc vous ne demandez à qui que ce soit d'intervenir. Votre propos n'est pas adapté à la prise de parole.

M. REMISE

Ma question, comment formuler cela ?... Madame la Présidente, il eût été d'intérêt public de connaître le sentiment de Monsieur ONESTA qui est le géniteur et vraisemblablement la prochaine personne à la tête de ce Bureau, de nous expliquer, lui qui plaide toujours pour le participatif, la votation citoyenne, pourquoi il ne s'est pas insurgé contre l'absence de l'opposition au sein de ce Bureau. Parce qu'il y a la sémantique en période électorale et la réalité dans cette Assemblée, et comme c'est lui qui va prendre la tête, j'aurais quand même aimé connaître son sentiment, comment il peut justifier l'absence de tous les groupes d'opposition au sein de ce Bureau. C'est tout, pour en prendre acte.

LA PRESIDENTE

Monsieur REMISE, je pense que le spectacle que vous donnez par vos différentes interventions ne justifie nullement votre présence à ce Bureau de l'Assemblée; je vous donne mon sentiment. (*Brouhaha*)

Nous allons à présent passer au module suivant, le module "Moyens des élus" et je demande donc aux membres du Bureau de l'Assemblée de bien vouloir me rejoindre sur l'estrade.

2016/AP-JANV/11 - Fixation des indemnités des élu-e-s du Conseil régional

2016/AP-JANV/12 - Indemnités de déplacement et les remboursements de frais des élu-e-s du Conseil régional

2016/AP-JANV/13 - Indemnités et la modulation en fonction de la présence aux réunions, indemnités de déplacement et remboursement de frais des membres du Conseil économique, social et environnemental régional

2016/AP-JANV/14 - Formation des élu-e-s

LA PRESIDENTE

Concernant le **module "Moyens des élus"**, la Conférence des Présidents de groupes a proposé que les 5 rapports suivants soient regroupés afin de faciliter les interventions des groupes. Les discussions auront lieu pendant ½ module de temps de parole, soit 45 minutes, dans l'ordre de passage tiré au sort.

Ce sont ainsi, dans l'ordre d'évocation et de vote :

- la fixation des indemnités des élu-e-s du Conseil régional,
- les indemnités de déplacement et les remboursements de frais des élu-e-s du Conseil régional,
- les indemnités et la modulation en fonction de la présence aux réunions, indemnités de déplacement et remboursement de frais des membres du Conseil économique, social et environnemental régional,
- la formation des élu-e-s,
- et les moyens des groupes.

Ces 5 rapports vous ont donc été communiqués.

Il me semble utile de vous apporter quelques précisions en matière de coûts, de nombreuses rumeurs ayant circulé depuis l'installation de notre Assemblée.

En 2015, les deux Régions allouaient en tout 6,8 M€, charges comprises, pour les indemnités des élus, sachant que ces indemnités étaient calculées sur la base de 60% de l'indice de référence, taux maximum à l'époque.

En 2016, la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées allouera en tout 6,3 M€, charges comprises, car ces indemnités seront toujours calculées sur la base de 60% de l'indice de référence, soit une économie de plus de 500 000 € par an, entre 2015 et 2016.

La Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées a changé significativement de strate démographique par rapport aux deux anciennes Régions. Elle aurait donc pu calculer les indemnités sur la base du nouveau taux maximum de 70% de l'indice de référence, ce qui aurait donné un total annuel de 7,3 M€, au lieu des 6,3 M€, charges comprises.

In fine, sur la durée du mandat, l'économie sera donc de 3 M€ par rapport au mandat précédent et de 6 M€ par rapport à ce qui est autorisé, économie à laquelle s'ajouteront les écrêtements éventuels et les modifications liées aux présences.

Dans la même logique, il n'y a pas de surcoût pour le CESER dans la mesure où le montant des indemnités diminue, ce qui a conduit a minima à une économie de plus de 200 000 € par an.

Les dispositifs relatifs aux indemnités et aux remboursements de frais sont reconduits dans le respect de la réglementation.

La nouveauté réside dans la possibilité de formations offertes aux élus, en application de la loi du 31 mars 2015, avec un budget annuel de près de 460 000 €, budget qui pourra être ajusté en fonction des besoins. C'est ainsi un véritable plan de formation qui pourra être élaboré par les

groupes politiques, sachant que les membres du Conseil régional ayant reçu une délégation ont désormais l'obligation légale de suivre une formation la première année de leur mandat.

Ce sont également nos indemnités qui permettent de déterminer les moyens alloués aux groupes politiques. En effet, dans la limite de 30% des indemnités qui nous seront versées, les groupes politiques dûment constitués peuvent bénéficier de moyens humains.

Cette enveloppe, d'un montant de 1 392 000 €, est répartie sur la base d'un forfait de 20 000 € par groupe, auquel s'ajoute une part calculée proportionnellement au nombre des membres de chaque groupe. Ces moyens humains s'accompagnent de moyens matériels qui, outre les locaux répartis en fonction des bâtiments sur les sites de Montpellier et de Toulouse, s'établiront dans un premier temps à une enveloppe de 120 000 € qui tient compte des consommations précédemment constatées sur les deux sites.

Je souhaite enfin vous rappeler les montants maximum qu'aurait pu toucher chaque conseiller régional.

Le montant maximum aurait pu être de 2 661 € bruts, il sera de 2 280 € mensuels.

Pour les membres de la Commission permanente, le maximum aurait pu être de 2 927 € bruts, il sera de 2 508 €.

Pour les Vice-présidents, le maximum aurait pu être de 3 725 € bruts, il sera de 3 193 €.

Et pour ma part, en tant que Présidente, ayant un écrêtement, je percevrai une rémunération brute de 2 970 €.

Nous passons maintenant à l'expression des groupes politiques, avec tout d'abord le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine. Madame JAMET ...

Mme JAMET

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Sans vouloir faire de redites, nous avons déposé deux amendements concernant ces rapports, notamment sur le rapport n°11 et sur le rapport N°15.

Ceci dit, il semble que les écrêtements, au vu du nombre de personnalités éminentes qui cumulent au sein de cette Assemblée, nous aurions pu faire très certainement beaucoup plus d'économies. Nous aurions sûrement préféré en faire moins et pouvoir vous voir, les uns et les autres, vous consacrer, notamment vous-même, entièrement à vos responsabilités au niveau de l'Assemblée régionale.

Ceci dit, il y a une autre problématique concernant justement les indemnités et le remboursement nous paraît quand même assez difficile parce que, que ce soit la formation, que ce soit le travail, parce qu'il n'est pas question d'avoir des avantages, il n'est pas question d'avoir des voitures de fonction, il n'est pas question de bénéficier de régimes de faveur, mais visiblement tout est fait contre les droits de l'opposition et contre les droits, il me semble, notamment du groupe que vous qualifiez de minoritaire, mais qui est le premier groupe majoritaire de la minorité.

Nous avons donc déposé deux amendements et je tiens quand même à vous rappeler que cette fusion, qui pose tellement de problèmes institutionnels, réglementaires, etc., puisque depuis ce matin je crois que chacun a pu faire des erreurs, mais on tâtonne effectivement et au-delà de la fusion, au-delà des problèmes qu'elle engage, vous avez décidé de changer les Règlements, de modifier, de changer les Institutions, de rajouter, etc. Donc tout devient très, très compliqué.

Il y a une seule chose que vous ne semblez pas prendre en compte, c'est la problématique de l'espace et du temps, qui pose véritablement un gros problème pour certains d'entre nous, je crois même à une grande majorité, puisque ces allers-retours entre Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sont véritablement problématiques.

Alors, l'Exécutif ou le Gouvernement aurait dû y penser, mais il serait quand même bon que vous preniez en considération ces problématiques.

Nous avons donc déposé deux amendements que, lorsque vous me donnerez la parole, je me ferai un plaisir de développer.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

La parole est à présent au groupe Nouveau Monde en Commun. Monsieur COSSANGE ...

M. COSSANGE

Madame la Présidente,

Sur le montant des indemnités, nous constatons avec regret, mais nous sommes bien conscients qu'il était politiquement difficile de faire autrement dans le contexte national, que vous avez cédé en quelque sorte au discours ambiant dans l'opinion publique, le discours que l'on entend trop souvent des élus trop payés; certaines personnes élues dans cette salle ont fait depuis longtemps leur beurre de cette question-là et doivent peut-être en partie leur élection à ce problème.

Le problème, vous l'avez cité tout à l'heure dans vos propos de ce matin -je ne sais plus exactement à quel moment-, c'est la question du statut de l'élu. Nous sommes dans un pays qui n'a pas de statut pour les élus, tout au plus quelques aménagements, dans les Codes de ci de là qui, c'est vrai, permettent aux fonctionnaires, tout comme aux personnes qui ont des professions libérales, de pouvoir mener conjointement une vie professionnelle, ou du moins de pouvoir aménager leur vie professionnelle, soit en ayant des horaires soit, pour les professions libérales, en pouvant laisser à d'autres personnes le soin de gérer le cabinet.

La Gauche s'est historiquement battue depuis des décennies pour sortir du vieux schéma politique hérité du 19^{ème} siècle, celle d'une assemblée de notables, celle d'une assemblée de personnes ayant les moyens financiers de participer à la vie politique.

Aujourd'hui, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de nobles et de grands bourgeois dans cette Assemblée ... (*Exclamations - Apartés*) S'il vous plaît ... Merci !

Tout de même, la baisse des indemnités d'élus est aujourd'hui un message également envoyé aux abstentionnistes, aux classes les plus populaires de notre pays qui, si elles ne votent pas, c'est également en partie parce qu'elles ne se sentent plus en capacité de s'inscrire dans la vie publique. Rappelons-le, une indemnité n'est absolument pas un salaire, une indemnité est là pour permettre à quiconque, qu'il soit au SMIC ou rentier, quels que soient ses revenus, de pouvoir participer activement à la vie politique.

Donc, bien sûr nous voterons pour car, comme je vous l'ai dit, le contexte politique -nous en avons l'illustration ici-même, dans cette salle-, avec la récente poussée des forces populistes et démagogiques ... (*Protestations - Apartés*) fait qu'il est compliqué de faire autrement.

LA PRESIDENTE

S'il vous plaît, laissez parler Monsieur COSSANGE !

M. COSSANGE

Je déplore simplement que cela s'inscrive dans une logique de dévaluation de la vie politique qui, si elle est orchestrée nationalement par certains partis, dont le Front National ici présent, localement j'aimerais quand même leur rappeler que leur chef de file a préféré ne pas se faire élire dans cette Assemblée régionale, peut-être -ce ne sont que des suppositions- car il préférerait ses indemnités européennes.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur COSSANGE.

Pour l'Union des Elus de la Droite et du Centre, Madame COURTOIS DE VIÇOSE ...

Mme COURTOIS-PÉRISSÉ

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier et à vous féliciter d'avoir finalement accepté de suivre la demande de notre groupe de ne pas augmenter les indemnités des élus.

LA PRESIDENTE

Non, vous ne m'en avez pas fait la demande, c'est la majorité qui vous a proposé cette délibération. (*Apartés*)

Mme COURTOIS-PÉRISSÉ

C'est quelque chose que nous portons depuis un moment, c'est une mesure à laquelle nous sommes attachés et qui est la prémisse des économies que nous devons réaliser.

Cependant, je regrette que vous n'appliquiez pas à vous-même ce principe d'économie, car si vous n'êtes pas impactée personnellement par ce gel des indemnités, du fait du cumul de mandats et étant déjà au plafond, l'exemplarité de votre part aurait été de vous appliquer ce principe sur le fonctionnement de votre Cabinet et de ne pas prétexter la fusion pour augmenter le nombre de vos Conseillers.

Or, cette politique de deux poids, deux mesures, nous la constatons aussi dans l'article quatre du rapport n°12 concernant le remboursement aux élus des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées ou handicapées.

Comment pouvez-vous, à moins de six mois d'intervalle, en tant que Députée soutenir la baisse des allocations familiales pour plus de 500 000 familles, accablant toujours plus les classes moyennes, et proposer aujourd'hui comme Présidente de Région de voter la prise en charge pour les élus des frais de garde de leurs enfants ou d'assistance de personnes dépendantes dont ils ont la charge ?

Quelle cohérence avec la limitation des indemnités des élus ? Alors que ces dispositions, qui certes visent à favoriser la participation à la vie publique des parents d'enfants ou ayant une personne à charge, cela constitue un soutien financier qui s'ajoute aux aides existantes et dont bénéficient tous nos concitoyens.

En adoptant ce dispositif, vous ajoutez à la règle valable pour tous, un avantage complémentaire pour les élus.

De plus, beaucoup d'entre nous j'imagine ne sont pas des professionnels de la politique et ont conservé leur emploi. Je suis assez surprise d'ailleurs des propos de Monsieur COSSANGE qui parle de personnes qui viennent du privé, qui arrivent à trouver quelqu'un pour les remplacer facilement dans leurs fonctions pour "gérer leur cabinet" ... Moi, je n'en connais pas !

Les réunions de Commission se tenant sur les heures de travail, cela ne change rien pour l'organisation de chacun quant à la garde d'enfants ou des personnes à charge.

Etre élu n'est pas un métier, mais un engagement. En étant candidats à ce mandat, nous nous sommes tous engagés tacitement à nous rendre disponibles et cela, sans condition suspensive.

Nous ne sommes pas des salariés de la République, notre disponibilité nous est déjà payée par l'Etat et donc par le citoyen puisque nous touchons des indemnités non-négligeables pour nos fonctions d'élus.

C'est avec de telles mesures que l'on déconnecte les élus de la réalité, que l'on crée une société de privilégiés grâce aux deniers du contribuable à qui, dans le même temps, l'on baisse ces mêmes aides.

L'une des compétences principales de la Région est le développement économique.

A l'heure où votre Gouvernement fait de l'emploi sa priorité, ne serait-il pas plus juste et plus efficace d'utiliser cet argent, que vous réservez aux élus, à destination des TPE et PME afin de leur permettre de mieux accompagner leurs salariés en cas de maternité ou de charge d'aînés ?

Ce n'est pourtant pas à vous que je devrai rappeler que les TPE et PME représentent plus de 80% de l'emploi de notre pays.

Si notre Collectivité a pour rôle d'accompagner les entreprises, de soutenir le développement économique, ce n'est pas la Région qui est créateur de richesse, mais bien les entreprises de notre territoire. Il existe déjà des aides de la CAF, du Conseil départemental, pour ne citer que celles-là, afin de répondre aux situations que vous évoquez.

Arrêtons de faire de nos élus des privilégiés et utilisons, non pour nous mais pour notre territoire, l'argent public.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Monsieur ROSSIGNOL ...

M. ROSSIGNOL

Madame la Présidente,

Comme vient de le dire notre collègue, Jennifer COURTOIS, nous nous réjouissons de cette décision que vous avez prise, qui ramène au statut de l'élu dont vous avez parlé ce matin et dont vient de parler le représentant de Notre Sud en Commun.

Vous faisiez partie, jusqu'à il y a peu, d'un Gouvernement, votre Première Vice-présidente en fait partie aujourd'hui encore, il serait donc peut-être bon que le Gouvernement se penche sur ce statut qui est comme l'Arlésienne, dont on parle beaucoup et qu'on ne voit jamais arriver !

Le fait qu'aujourd'hui nous réalisions des économies, si nous adoptons cette délibération sur les indemnités des élus, entraîne que les moyens accordés aux groupes sont donc moins importants, puisque ces moyens accordés aux groupes sont fixés en fonction de l'enveloppe réservée aux indemnités des élus. Mais pour exercer correctement le fonctionnement de nos groupes, pour que la démocratie s'exerce au mieux dans notre Assemblée, nous voulons bien entendu disposer de moyens normaux, de moyens équitables pour que chaque groupe fonctionne en fonction du nombre de ses membres.

Or, dans la délibération sur les moyens des groupes, il est indiqué dans les "*moyens en personne*" que les crédits qui correspondent à ce fonctionnement des groupes comprennent les rémunérations des collaborateurs, les frais de déplacement et de formation.

Nous souhaiterions -et un amendement est déposé en ce sens- que les frais de déplacement de nos collaborateurs ne soient pas pris en charge sur les frais de fonctionnement du groupe, compte tenu des déplacements qui seront engendrés par les réunions qui se tiendront à Toulouse ou à Montpellier qui engendreront donc, pour nos collaborateurs, des frais de déplacement et peut-être d'hébergement.

Voilà ce que nous demandons, Madame la Présidente, et que nous déposons par amendement.

LA PRESIDENTE

Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement et pour compléter ce qu'ont dit mes deux collègues, je voudrais parler d'un rapport que vous n'avez a priori pas cité dans votre présentation mais qui, à mon avis, fait partie de ce module, à savoir "*les indemnités et la modulation en fonction de la présence aux réunions, indemnités de déplacement et remboursement de frais des membres du Conseil économique, social et environnemental régional*" ...

LA PRESIDENTE

Je l'ai cité.

M. RIVENQ

Alors, excusez-moi, j'ai été distrait.

Ce rapport prend donc en compte les critères de calcul des indemnités, mais outre le fait que le CESER se rajoute au Bureau, qui se rajoute à la Commission permanente, qui se rajoute à l'Assemblée des territoires, etc. -cela fait des réunions et des réunions, j'espère que l'on arrivera à décider quelque chose de concret les uns et les autres-, il s'avère que vous prenez comme indice de référence 70% pour les élus du CESER, alors que pour nous-mêmes vous suivez la proposition que nous avons faite pendant la campagne de baisser les indemnités à 60%. Or, le pourcentage des élus du CESER doit être le même que celui des élus du Conseil régional.

Je pense qu'il s'agit, soit d'une "coquille", soit d'une erreur et je vous propose donc de rapporter l'indice de référence à 60% de 40% pour les indemnités de fonction des élus du CESER, c'est-à-dire à même hauteur que celles de nous-mêmes, les conseillers régionaux.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Le groupe suivant ...

Un intervenant

Non, ce n'est pas fini ! Il reste 1 minute 40.

LA PRESIDENTE

Pardon, excusez-moi ! Monsieur PRADIÉ ...

M. PRADIÉ

Merci, Madame la Présidente.

C'est la "dernière couche" qui arrive ... D'ailleurs, Il nous reste en réalité 3 minutes et demie et nous allons faire en sorte de les mettre à profit !

Loin de nous, Madame la Présidente, l'intention de mettre en doute vos bonnes intentions et la sincérité de vos propositions. Néanmoins, vous me permettrez une remarque.

Cette Assemblée a été installée le 4 janvier. Dès le 4 janvier, vous avez fait une série d'annonces, de "marqueurs politiques importants", j'ai bien entendu le message.

Vous avez eu le temps, depuis le 4 janvier, d'annoncer le Bureau de l'Assemblée, le "tralala" qui accompagne votre vision de la démocratie et du renouvellement des pratiques politiques.

Je suis surpris que vous ayez attendu tant de temps pour annoncer, ce que nous avons toujours défendu depuis le début de la campagne électorale jusqu'à notre installation, la non-augmentation des indemnités. Et voyez-vous, là où d'autres Présidents de Région, dès le jour de leur installation, Madame la Présidente, dès le jour de leur installation ont fait cette annonce-là, je vous soupçonne très fortement d'avoir attendu que la pression médiatique s'abatte légèrement sur vous pour y céder et vous conformer à ce qui était à vos yeux ... (*Protestations*) Je termine simplement, Madame la Présidente ...

LA PRESIDENTE

Je parle quand je veux, Monsieur.

M. PRADIÉ

Ah bon ? D'accord. Je pensais que la règle était dans les deux sens.

LA PRESIDENTE

Bien sûr. Je suis Présidente de cette Assemblée et j'en assure l'ordre. Je vous réponds que je l'ai annoncé dès le mardi soir, c'est-à-dire le lendemain de mon élection. Je vous le rappelle.

M. PRADIÉ

D'accord. Eh bien écoutez, manifestement, il y a des choses que vous n'avez pas dites plus fortes que d'autres, mais bon cela a dû m'échapper ...

LA PRESIDENTE

Lisez les médias, vous retrouverez mes déclarations !

M. PRADIÉ

En tous cas, nous sommes très heureux, Madame la Présidente, que cette proposition soit aujourd'hui mise en œuvre.

Une dernière remarque : je pense que nous avons la responsabilité collective, d'un côté comme de l'autre de l'hémicycle, de ne céder à aucun populisme et je pense qu'en matière de populisme, les frontières sont ténues. Il y a le populisme qui consiste à dire que non content de ne pas augmenter les indemnités il faudrait les baisser, et je soupçonne ceux qui vont nous le proposer de ne pas y croire une seule seconde et de faire purement de l'affichage politique, et il y a ceux qui prétendent qu'il ne faudrait faire aucun effort au prétexte de permettre à chacun de s'engager dans la vie politique.

Les indemnités, telles qu'elles sont proposées aujourd'hui, sans évolution, permettent à chacun d'entre nous, avec nos situations professionnelles, dans les conditions qui sont les nôtres, d'exercer le mandat public.

Le populisme, je vous le dis comme je le pense profondément, est une chose très partagée et qui parfois a tendance à faire le tour du cercle, voyez-vous ... Au milieu c'est à peu près raisonnable et quand on s'approche d'un côté ou de l'autre, sur les questions du populisme, on a tendance à se rapprocher largement et je le regrette.

LA PRESIDENTE

La parole est au groupe Socialiste Républicain et Citoyen. Monsieur SUAUD ...

M. SUAUD

Mes chers collègues,

C'est une discussion oh combien importante et l'avantage d'avoir plusieurs orateurs, à entendre le groupe de Droite, c'est que l'on peut faire un petit peu comme avec un antibiotique à spectre large et regretter d'un côté qu'on ne soit pas sur 70%, puis ensuite accuser la Présidente de démagogie lorsqu'elle ramène le calcul sur 60%.

C'est un vote important parce que nous votons les moyens du CESER et ceux des élus du Conseil régional, et ces moyens que nous votons, ce sont les moyens de l'exercice démocratique.

Et aujourd'hui, cela n'a pas été rappelé dans la conversation de cet après-midi, nous votons un juste équilibre entre les moyens alloués au fonctionnement des élus et les obligations des élus, puisque nous avons voté aussi ce matin le contrôle de l'absentéisme et donc l'engagement fort à la participation de chacune et de chacun aux travaux de notre Assemblée et de nos Commissions. J'y vois d'ailleurs peut-être aussi une raison de pouvoir proposer la prise en charge, par ailleurs, des soutiens nécessaires pour permettre cette participation des élus aux travaux de notre Assemblée et des Commissions.

Cet ensemble de propositions qui sont faites, avec par exemple cette prise en charge de frais de garde, me semble aller dans le sens d'un statut de l' élu, ce qui est appréciable.

Je voudrais faire quelques remarques sur trois délibérations qui sont liées :

- La première sur les indemnités des élus : elles sont inférieures, effectivement, à la possibilité offerte par la loi mais, il faut le rappeler, la Région grandit, les moyens des élus sont en diminution, avec une indemnité maintenue au niveau de calcul des précédentes Régions alors que la loi permettait de l'augmenter, et un nombre de Vice-présidents -qui sont aussi des élus bénéficiant d'une indemnité- qui est aujourd'hui limité à 15 et qui auront, comme l'ensemble de nous tous d'ailleurs, un travail accru du fait de la dimension de notre nouvelle Région.

- Concernant les moyens alloués au personnel des groupes, il est proposé de les fixer selon une règle démocratique, à la fois d'un forfait qui permet l'expression de toutes les voix de l'Assemblée, sur la base de 20 000 €, et une base proportionnelle en fonction du poids de chaque groupe.

Je veux rappeler que ces collaborateurs concourent ici comme ailleurs, à tous les niveaux, à tous les échelons démocratiques, à l'exercice de la vie politique et de la démocratie.

- Enfin, il est proposé, comme prévu par la loi, les moyens de formation des élus car, il faut le rappeler également, élu ce n'est pas un métier et se former peut être nécessaire; c'est en tous les cas une exigence si l'on veut mener à bien son mandat. Il n'est pas inné, ni même acquis forcément de savoir les choses des aspects budgétaires de nos Collectivités et de connaître l'ensemble des moyens de l'exercice des compétences des Régions.

Je veux rappeler que ces trois aspects sont liés puisque les moyens en personnel des groupes et les moyens de la formation sont plafonnés en fonction du montant des indemnités qui sont votées pour les élus. 30% des indemnités votées pour les collaborateurs des groupes.

Et donc, si d'aventure un groupe souhaite plafonner, limiter ou baisser encore les indemnités des élus, ce que le Front National se propose de faire, il faut qu'il en tire la conclusion et qu'il revienne à ses propos de ce matin sur les collaborateurs de groupe qui concourent à l'exercice de la démocratie; il faudra à ce moment-là qu'il en tire toutes les conclusions sur les moyens alloués aux groupes et donc qu'il nous explique comment on fera fonctionner la démocratie, avec des moyens qui ne seront pas à la hauteur de ceux qui sont proposés dans nos délibérations.

Tout étant lié, tout mérite une explication liée par les groupes qui prennent la parole au cours de cette Assemblée.

(Applaudissements)

Mme MARTIN

Madame la Présidente ...

LA PRESIDENTE

Madame MARTIN ...

Mme MARTIN

Je suis désolée, on a "zappé" la deuxième intervention pour le Nouveau Monde en Commun, je demande donc la parole.

LA PRESIDENTE

D'accord. Je m'adresse au Secrétariat de séance : combien de minutes restait-il pour le groupe ? Nous allons le vérifier, mais allez-y Madame MARTIN ...

Mme MARTIN

Je ne dépasserai pas mon temps de parole, je voudrais juste faire deux remarques. Je pensais que l'on parlait point par point, je voulais donc faire une remarque sur le CESER, mais je voudrais reprendre deux éléments.

Tout d'abord, il est vrai que la question des indemnités est quelque chose de brûlant dans notre pays et qu'il est tout à fait normal, à un moment donné, de montrer l'exemple, tout en considérant qu'il faut effectivement réfléchir à un statut de l'élu et réfléchir aussi pour que les salariés, quels qu'ils soient d'ailleurs, puissent s'engager; que ce statut soit réfléchi de manière à ce que ces salariés puissent le faire. Je pense que si l'on faisait un sondage dans l'Assemblée, on verrait combien -et j'en fais partie- il est compliqué de s'engager quand on poursuit une activité professionnelle.

D'autre part, vous avez expliqué qu'il y aurait une réduction des dépenses puisqu'il y aurait -et vous avez dit "charges comprises", je dirai "cotisations comprises", les mots ont un sens- une diminution importante des indemnités. Il y en a aussi, et vous l'avez signalé, concernant le CESER et je voudrais dire deux mots là-dessus.

Je pense qu'il faut de la justice dans la diminution des indemnités, mais pas de démagogie parce qu'effectivement les indemnités doivent être décentes, mais il y a des indemnités qui sont déjà très modestes, c'est le cas pour les membres du CESER. Vous avez annoncé une diminution de celles-ci et je pense que ce n'est pas juste pour des représentants d'organisations associatives, syndicales qui doivent pouvoir faire leur travail de manière correcte.

Baisser les indemnités, oui, mais partager ou diminuer des indemnités qui sont déjà extrêmement modestes, cela paraît quand même un petit peu moins juste et nous nous interrogeons sur cette proposition qui quelque part pose problème, notamment -je le répète- pour les organisations qui doivent aussi pouvoir faire un travail important et conséquent, et je pense en particulier aux associations et aux organisations syndicales.

LA PRESIDENTE

Monsieur GAREL pour le groupe des Radicaux de Gauche ...

M. GAREL

Merci, Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Pas de remarques particulières sur les quatre derniers rapports que vous nous avez présentés.

Sur la fixation des indemnités des élus, les élus Radicaux de Gauche voteront favorablement sur cette délibération. Nous le faisons avec d'autant plus de tranquillité que je me souviens de discussions que nous avons eues avec Didier CODORNIU, notre Président de groupe, dès le mois d'août 2015 où cette position avait été arrêtée par ceux qui deviendraient les candidats des Radicaux de Gauche au sein de votre équipe.

La loi a été rappelée. Certes, elle nous permettait d'augmenter de façon substantielle l'enveloppe dévolue aux indemnités des élus. Vous nous faites la proposition de ne pas le faire, c'est une très bonne décision. On se souvient dans un passé récent d'autres Collectivités qui, dépassant ses seuils de simplement quelques centaines ou quelques milliers d'habitants, avaient fait d'autres choix.

Ici, dans cette Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, le seuil est dépassé de près de 3 millions d'habitants et nous maintiendrons le même niveau d'indemnités.

Je crois que c'est tout à fait normal au moment où nous demandons encore des efforts à nos compatriotes, au moment où la crise économique perdure en France comme dans de nombreux pays d'Europe et du monde, au moment également où nous demandons tous, collectivement, à l'ensemble des Collectivités d'être très attentives à une gestion rigoureuse des finances, que nous allions vers une non-augmentation des indemnités des élus.

L'action politique se juge sur des faits et sur des actes. Nous ne sommes pas là pour répondre à des rumeurs ou à des informations qui, apparemment, étaient bien sûr fausses; j'ose espérer qu'elles étaient fausses sans arrière-pensée, je n'en suis pas tout à fait sûr ...

Les faits, vous l'avez rappelé, c'est une réduction du nombre de Vice-présidents quand on prend le total des deux Régions précédentes, ce qui concourt aux économies que vous avez citées tout à l'heure.

Les faits, c'est également une diminution des emplois de Cabinet, dont vous avez également fait état tout à l'heure.

Et les actes, c'est le vote auquel nous allons être soumis aujourd'hui, dans cet hémicycle, sur les indemnités. Voilà quel est l'acte décisif : le vote des élus en séance plénière et, sur cette délibération comme sur les autres, vous recevrez le soutien des élus Radicaux de Gauche.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci. Je pense avoir oublié Monsieur VERDIER ... Non ? Très bien !

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Je voulais juste savoir si vous me donniez la possibilité d'ajouter un mot, parce que je n'ai vraisemblablement pas, moi non plus, mangé mon temps de parole et parce qu'il y a eu diverses mises en cause directes ou personnelles et que j'aurais voulu éventuellement éclairer notre position.

LA PRESIDENTE

J'interroge le Secrétariat : Est-ce que le temps du Front National avait été consommé ou pas ?... (*Apartés*)

Mme JAMET

Oh non !

LA PRESIDENTE

Normalement, il y a un ordre. Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Merci, Madame la Présidente.

Juste un point d'ordre : si tous les groupes se mettent à capitaliser leur temps de parole non consommé pour demander à ré-intervenir une fois que l'ordre a été établi, cette Assemblée va devenir une véritable cour de récréation ...

Mme JAMET

Mais il y a eu une mise en cause ...

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, vous n'avez pas la parole !

M. ASSAF

... Ce qu'elle tend à devenir trop souvent à mon goût !

LA PRESIDENTE

Dans tous les cas, je vais vous donner des éléments de réponse par rapport aux différentes interrogations.

Je rappelle tout d'abord que le nombre de membres de Cabinet était de 20 au total sur les deux anciennes Régions. Là, il est de 16, donc quand j'entends que le nombre de membres du Cabinet augmentait, c'est inexact, il diminue.

Concernant les remboursements pour frais de garde d'enfants ou d'assistance de personnes à charge, je rappelle que c'est la loi de mars 2015 qui le fixe et je pense que c'est une loi qui permet en effet de prendre en compte des spécificités.

Mme COURTOIS-PÉRISSÉ

Ce n'est pas une obligation.

LA PRESIDENTE

Je ne vous ai pas donné la parole, Madame COURTOIS de VIÇOSE.

Concernant les frais de déplacement des collaborateurs, la loi prévoit là aussi que c'est dans le cadre des moyens affectés aux groupes que cela doit être comptabilisé.

Pour ce qui concerne les indemnités pour les membres du CESER, la baisse sera d'environ 200 000 €, mais cela est prévu également par des textes de loi.

Et concernant les moyens des groupes, ils sont quasiment identiques entre 2015 et 2016, à 30 000 € près. Nous sommes donc à un peu moins de 1 400 000 €, exactement pour 2016 à 1 392 749,50 €.

Madame COURTOIS DE VIÇOSE ...

Mme COURTOIS-PÉRISSÉ

Madame la Présidente,

Mon nom d'usage est COURTOIS-PÉRISSÉ; je suis très fière du nom de mon père, COURTOIS de VIÇOSE, et je suis aussi très fière du nom de ma mère, PÉRISSÉ, je vous demanderai donc de m'appeler COURTOIS-PÉRISSÉ, ce serait gentil.

Juste pour vous dire que ce n'est pas obligatoire concernant la garde, c'est une possibilité donnée aux Assemblées de voter cela, il n'y a donc aucun caractère obligatoire. Autrement dit, on est libre de choisir ou pas de mener cette action.

LA PRESIDENTE

La loi le permet et nous avons choisi.

Ensuite, concernant votre nom, c'est vrai que j'ai toujours en mémoire "COURTOIS de VIÇOSE" puisque c'est la première fois que j'avais vu votre nom sur la liste de Madame BAREGES il y a de cela quelques années, précisément en 2010.

Donc maintenant, en effet, il faut que je prenne le réflexe de vous appeler Madame COURTOIS-PÉRISSÉ, je n'y manquerai pas.

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Normalement, quand il y a mise en cause directe, vous pouvez très bien donner le droit à celui ou à ceux qui ont été interpellés ou attaqués directement de répondre. C'est de ce droit dont j'use dans un premier temps ...

LA PRESIDENTE

Rapidement s'il vous plaît, Madame JAMET.

Mme JAMET

... Puisque votre collègue s'est permis d'attaquer Louis ALIOT qui n'a jamais fait mystère de son engagement, qu'il aurait tenu et qu'il a tenu dans le cadre du non-cumul, et qui l'aurait engagé à démissionner de tous ses mandats pour se consacrer au mandat de la Région.

Vous n'en exigez pas tant de votre famille politique et consorts.

Ceci dit, je voulais juste dire une chose. Vous avez raison, le vrai problème aujourd'hui c'est qu'il y a un problème de statut de l'élu, c'est effectivement la difficulté, notamment -et tout le monde l'a abordé- quand on est dans le cadre du privé.

Cependant, ce pourquoi nous nous battons et qui n'est pas incohérent avec la demande de restriction ou d'économie sur les indemnités, ce sont les moyens, les défraiements, la formation et les collaborateurs parce que, comme le disait Madame dont je ne voudrais pas écorcher le nom ...

LA PRESIDENTE

Madame COURTOIS-PÉRISSÉ.

Mme JAMET

Voilà. Vous parliez tout à l'heure d'engagement, oui c'est vrai, chacun de nous s'engage et en fait il y a un certain militantisme. Cependant, au bout d'un moment, nul n'ignore ici, que l'on soit dans l'Exécutif et plus encore, vous le voyez bien, quand on est dans l'opposition, qu'il y a une professionnalisation, il faut être spécialisé, il faut être de plus en plus pointu, donc la formation, les moyens, les collaborateurs ne sont pas du luxe.

Ceci dit, effectivement, au regard de la situation actuelle de nos compatriotes, l'exemplarité ou en tous cas un geste de solidarité pour montrer que nous faisons nous aussi un effort, comme on en exige quotidiennement de leur part, ne paraît pas populiste ni démagogue, mais la moindre des choses.

LA PRESIDENTE

Je vous propose de passer ...

Mme JAMET

D'autre part ...

LA PRESIDENTE

Non, votre temps d'intervention est maintenant clôturé.

Je vous propose de passer au vote de l'amendement sur la fixation des indemnités des élus du Conseil régional, amendement déposé par le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine, qui propose donc une baisse des indemnités des élus en dessous de 30%.

Mme JAMET

Je peux le présenter ?

LA PRESIDENTE

Oui, allez-y, présentez-le Madame JAMET ...

Mme JAMET

Il ne s'agit pas seulement des indemnités de fonction des membres du Conseil régional -je vous fais grâce de la lecture du tableau-, mais il s'agit aussi des Vice-présidents et de la Présidente, frappés d'écrêtement ou pas.

En fait, lors de la campagne nous l'avions défendu, Louis ALIOT et les candidats du Front National et du Rassemblement Bleu Marine se sont engagés à baisser les indemnités des élus de 30% en dessous du maximum légal pour notre Région. Cette promesse de campagne a recueilli une véritable adhésion de la part de l'électorat et je voulais dire, quand vous m'avez coupée, que ce que les gens reprochent, ce n'est pas tant cette pléthore d'élus, etc.

La problématique du statut, c'est une chose, mais ils veulent des élus qui travaillent.

Nous devons donc travailler et nous devons aussi faire des efforts.

Nos compatriotes en région sont confrontés à une perte importante de leur pouvoir d'achat résultant d'une crise que vous savez sans précédent et d'un recours abusif à l'impôt -et on en sait quelque chose en Languedoc-Roussillon, comme en Midi-Pyrénées- de la part de l'Etat, comme des Collectivités territoriales. La France se classe ainsi au 2^{ème} rang des pays où la pression fiscale est la plus forte au sein des pays de l'OCDE et elle frappe tout le monde, même les plus faibles et les plus démunis.

On est dans une politique d'austérité, comme le disait tout à l'heure notre camarade de l'autre côté de l'hémicycle.

Dans un but d'exemplarité et de respect de la parole donnée, nous proposons donc de diminuer de 10% le coefficient multiplicateur de l'indice de référence pour chaque conseiller régional, en portant la rémunération des conseillers régionaux au minimum, ce qui affectera également par ricochet les indemnités des membres de la Commission permanente, comme des Vice-présidents, et de diminuer de 30% le coefficient multiplicateur qui s'ajoute à l'indice de référence pour baisser,

dans les mêmes proportions, les indemnités de la Présidente, qui ne sont pas en corrélation avec ce calcul. (*Apartés*)

M. REYNIÉ

Engagement de Louis ALIOT qui ne siège même pas !

LA PRESIDENTE

S'il vous plaît, pas d'interventions !

Je vous réponds que concernant les indemnités de la Présidente, elles seront de 2 970 € et non de 5 512 €.

Je mets donc au vote cet amendement. Je déclare le scrutin ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 44 voix,
- Contre : 87 voix,
- Abstention : 2 voix,
- Non-participation au vote : 23 voix.

L'amendement au rapport 2016/AP-JANV/11 est donc rejeté.

Je vous propose de passer au vote des indemnités des élus du Conseil régional.

Je déclare le scrutin ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 115 voix (SRC : 49, NMC : 25, UEDC : 22, ERG : 16, Non Inscrit : 3 -MM. CARAYON, FRANCIS, Mme SATGE-)
- Contre : 41 voix (NMC : 1 -M. HOANG NGOC-, FN-RBM : 40).

Le rapport 2016/AP-JANV/11 est adopté.

Nous passons au vote des indemnités de déplacement et remboursement de frais des élus du Conseil régional.

Je déclare le scrutin ouvert ... (*Apartés*) Pardon ? Il y a un amendement ? Je crois que c'est sur le rapport suivant.

M. DEVILLE

Oui, c'est sur le rapport suivant.

LA PRESIDENTE

Voilà, il n'y a pas d'amendement, je déclare donc le scrutin ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 97 voix,
- Contre : 40 voix,
- Abstention : 19 voix.

Le **rapport 2016/AP-JANV/12** est **adopté**.

Nous passons au vote sur le rapport suivant : indemnités et modulation en fonction de la présence aux réunions, indemnités de déplacement et remboursement de frais des membres du Conseil économique, social et environnemental régional.

Monsieur DEVILLE ...

M. DEVILLE

Madame la Présidente, notre collègue Christophe RIVENQ a fait une observation, est-elle retenue par vous-même ou pas ? Concernant l'erreur matérielle qui semblerait être inscrite dans le rapport ...

LA PRESIDENTE

Non, je ne pense pas qu'il y ait d'erreur matérielle parce que le calcul des indemnités des élus du CESER est différent de celui des élus du Conseil régional, il y a donc une baisse des indemnités des élus du CESER. C'est pour cela que je vous indiquais, dans mon rapport de présentation, qu'il y a 200 000 € au moins, mais j'avais un peu arrondi, je pense que c'est même à peu près 220 000 € de moins, globalement, pour les indemnités des élus du CESER.

Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Madame la Présidente,

Peut-être, mais c'est vrai que nous avons acté le principe de faire tous un effort sur nos indemnités et ce que nous proposons tout simplement dans cet amendement, c'était de dire : aujourd'hui, nous nous appliquons à nous-mêmes, élus régionaux dont le mandat, excusez-moi de le dire, est quand même un peu plus prenant que celui de nos collègues du CESER qui sont nommés et qui ne sont pas élus, donc de passer à 60% de l'indice 1015. Pourquoi aujourd'hui, dans le but des économies, n'applique-t-on pas la règle des 60% à nos collègues du CESER, dont on ne voit pas toujours l'utilité, j'ose le dire... (*Protestations*) A mon sens ! C'est une opinion qui est la mienne.

Je suis élu du peuple, comme vous, ils sont désignés et j'ai le droit de dire, dans la mesure où nous avons voté cette décision et que nous nous l'appliquons, que je trouverais normal et allant dans le bon sens d'appliquer à eux-mêmes une indemnité de 40% de 60% de l'indice maximum, tel que le prévoit la loi, si la loi prévoit que cela peut être sur l'indice maximum des élus régionaux, de l'organisme qui les nomme en l'occurrence. Voilà, c'est tout. Je pense que ce serait un bon signe également que nous donnerions à nos concitoyens... Voilà !

LA PRESIDENTE

Cela a été bien vérifié, les indemnités pour les élus du CESER sont également en diminution, c'est pour cela que je vous l'ai indiqué parce que le calcul fait qu'avec la loi qui a été votée, nous avons également une diminution des membres du CESER, je vous l'assure.

M. RIVENQ

Non, Madame la Présidente. Donc nous voterons contre.

LA PRESIDENTE

Ce n'est pas le même calcul.

M. RIVENQ

Si, c'est 40% de 70% de l'indice majoré; c'est le même calcul que pour nous.

LA PRESIDENTE

Avant c'était 50% et maintenant c'est 40%.

M. RIVENQ

40% des 70% auxquels nous avons droit en tant que conseillers régionaux.

LA PRESIDENTE

Mais avant ils avaient 50% des 70%, donc il y a un taux qui, dans tous les cas, est en diminution. Je peux vous l'assurer, je l'ai fait vérifier, il y a une diminution.
Madame COURTOIS-PÉRISSÉ ...

Mme COURTOIS-PÉRISSÉ

Excusez-moi, mais je reviens sur le point précédent, sur lequel nous avons oublié de présenter l'amendement que nous avons déposé sur le rapport n°12, qui demandait la suppression de l'article 4.

LA PRESIDENTE

Il ne m'avait pas été transmis. Il m'est transmis à l'instant.
Nous allons donc mettre au vote l'amendement présenté par le groupe Union des Elus de la Droite et du Centre qui proposait de supprimer l'article 4, au motif que "il existe déjà des aides de la CAF, du Conseil départemental afin de répondre aux situations évoquées dans l'article 4".

Je demande à la régie de mettre en place le vote pour l'amendement présenté par le groupe Union des Elus de la Droite et du Centre, qui demande donc la suppression des aides pour garde d'enfants ou personnes à charge.

Si vous votez pour, cela veut dire que vous approuvez la suppression des aides pour garde d'enfants et de personnes à charge.

Le scrutin est ouvert ...

Mme JAMET

Nous votons sur l'amendement, c'est cela ?

LA PRESIDENTE

Je répète : l'amendement prévoit de supprimer les aides pour garde d'enfants et personnes à charge, puisque nous avons prévu une indemnité.

Si vous votez 1, c'est-à-dire pour cet amendement, cela veut dire que vous êtes d'accord sur le fait de supprimer les aides pour la prise en charge des frais de garde d'enfants et de personnes à charge. C'est clair ?...

Le scrutin est donc ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (158 votants) :

- Pour : 25 voix,
- Contre : 132 voix,
- Abstention : 1 voix.

L'amendement UEDC au rapport 2016/AP-JANV/12 est rejeté.

Nous revotons à présent sur le rapport n°12 "Indemnités de déplacement et remboursement de frais des élus du Conseil régional" -puisque nous avons omis cet amendement- et donc là si vous votez "pour", vous votez pour le rapport présenté sur ces indemnités.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

(*Apartés*)

L'amendement ayant été rejeté, nous revenons sur le rapport n°12 "*Indemnités de déplacement et remboursement de frais des élus du Conseil régional*".

M. REYNIÉ

Nous revotons, c'est cela ?

LA PRESIDENTE

Oui, nous revotons puisque, par erreur, l'amendement sur ce rapport ne m'avait pas été transmis.

Des voix

On s'est trompé !

LA PRESIDENTE

Je demande donc à la régie d'annuler le vote.

Nous reprenons ... Nous votons sur le rapport qui prévoit les indemnités de déplacement et remboursement de frais des élus du Conseil régional.

L'amendement qui a été présenté n'a pas été adopté, nous votons donc, par ce rapport, pour une prise en charge des frais de garde d'enfants et de personnes à charge.

Vote 1 : "pour" ce rapport, vote 2 : "contre", etc.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (158 votants) :

- Pour : 92 voix (SRC : 49, NMC : 25, ERG : 17, Non Inscrit : 1 -Mme SATGE-),
- Contre : 44 voix (UEDC : 2 -MM. AUDRIN, DEVILLE-, FN-RBM : 40, Non Inscrit : 2 -MM. CARAYON, FRANCIS),
- Abstention : 22 voix (NMC : 1 -Mr REGOURD-, UEDC : 21).

Le **rapport 2016/AP-JANV/12** est **adopté**.

Nous passons maintenant au vote du rapport n°13 concernant les indemnités et modulations en fonction de la présence aux réunions, indemnités de déplacement et remboursement de frais, des membres du Conseil économique, social et environnemental régional.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 81 voix (SRC : 48, NMC : 16, ERG : 17),
- Contre : 65 voix (SRC : 1 -Me BONS-, NMC : 1 -Me VESENTINI-, UEDC : 21, FN-RBM : 40, Non Inscrit : 2 -MM. CARAYON, FRANCIS-),
- Abstention : 10 voix (NMC : 9 -MM. CASES, GIBELIN, HOANG NGOC, SELLIN, SERIEYS, Mmes MARTIN, PIQUE, RESSIGUIER, VINET-, Non Inscrit : 1 -Mme SATGE-).

Le **rapport 2016/AP-JANV/13** est **adopté**.

Nous passons au rapport n°14 sur la formation des élus. Il n'a pas été déposé d'amendement, nous sommes d'accord, nous votons donc directement le rapport sur la formation des élus.

Je déclare le scrutin ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (157 votants) :

- Pour : 117 voix (SRC : 48, NMC : 26, UEDC : 23, ERG : 17, Non Inscrit : 3 -MM. CARAYON, FRANCIS, Mme SATGE-),
- Abstention : 40 voix (FN-RBM : 40).

Le **rapport 2016/AP-JANV/14** est **adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**.

Nous passons au rapport n°15 sur les moyens des groupes.

Un amendement a été déposé. Madame JAMET, vous présentez votre amendement s'il vous plaît ? Merci.

Mme JAMET

Merci, Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

L'article Un du projet de délibération -selon nous- est remplacé comme suit :

*"La dotation en personnel de chacun des groupes politiques sera calculée selon les modalités ci-après" -je vous invite à vous reporter à tous ces chiffres dont je ne vais pas vous faire la lecture-
"Cette répartition pourra évoluer en cas de modification de la composition des groupes, conformément aux règles édictées par le règlement intérieur, avec une enveloppe calculée selon les modalités légales".*

Et l'exposé des motifs est clair :

En démocratie, le respect des résultats électoraux est un principal fondamental, pour vous comme pour nous.

Par ailleurs, le principe d'égalité est un des trois piliers de notre République.

Afin de respecter le premier, tout en garantissant le second, il convient donc de répartir l'enveloppe de référence pour l'année 2016 qui s'établit à 1 392 749,50 €, au prorata du nombre de membres de chaque groupe.

Nous ne voyons pas pourquoi il y a un dispositif qui prévoit un forfait de 20 000 € et ensuite une distribution, ce n'est pas légal.

LA PRESIDENTE

Si, c'est légal, je vous confirme que c'est légal puisque c'était le dispositif précédemment appliqué en Midi-Pyrénées, comme d'ailleurs dans d'autres Régions. C'est donc parfaitement légal.

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Merci, Madame la Présidente.

Pour vous dire que si nous avons l'habitude d'entendre Madame JAMET, victime d'un syndrome de la persécution dans une minorité, nous la voyons d'un seul coup hégémonique, qui voudrait en gros favoriser les gros groupes dans cette Assemblée.

Pour notre part, membres du groupe Socialiste Républicain et Citoyen qui, jusqu'à preuve du contraire, est le groupe le plus important dans cette Assemblée, nous sommes favorables aux moyens des groupes que vous proposez qui, avec la prime de 20 000 € par groupe, tend à donner les moyens de fonctionner aux groupes, même les plus minoritaires.

LA PRESIDENTE

Monsieur SUAUD ...

M. SUAUD

J'ai fait la remarque lors de mon intervention en disant que tout était lié et qu'il fallait de la cohérence, je veux donc juste souligner, puisque les deux amendements ont été déposés par le Front National au même moment, que si Madame JAMET était cohérente et sincère, elle aurait indexé les moyens des groupes, qu'elle propose de calculer maintenant, sur les indemnités d'élus qu'elle proposait de voter tout à l'heure.

En conséquence de quoi, elle aurait distribué 242 000 € de moins de moyens pour la démocratie au sein de cette Institution.

Voilà ma remarque !

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je mets donc cet amendement aux voix.

Pour ceux qui sont pour cet amendement, qui consiste donc à supprimer le forfait de 20 000 €, il faut voter 1, pour ceux qui sont contre, il faut voter 2, 3 "abstention" ou 4 "ne participe pas au vote/refus de vote".

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a voté ? Le scrutin est clos. Résultat (*155 votants*) :

- Pour : 43 voix,

- Contre : 112 voix.

L'amendement FN/RBM au rapport 2016/AP-JANV/15 est rejeté.

On me donne à l'instant un deuxième amendement sur ce rapport, déposé par le groupe UEDC : Dans les moyens en personnel, à la fin de la deuxième phrase, il est proposé d'ajouter : "*à l'exclusion des frais engagés pour les réunions de l'AP, CP et commissions sectorielles*" pour les collaborateurs de groupe.

Juridiquement, je ne sais pas s'il est recevable, mais allez-y, expliquez-le ...

M. DEVILLE

Tout simplement parce que les moyens des groupes ne doivent pas être impactés par des raisons purement matérielles et géographiques, et aujourd'hui si l'on doit prendre en compte le déplacement de nos collaborateurs, il n'est pas forcément intéressant de l'impacter sur les moyens des groupes. Cela concerne l'ensemble des groupes et c'est plutôt, à mon avis, une réflexion intelligente. Pourquoi ne serait-il pas recevable ?

LA PRESIDENTE

Parce que je pense que l'on doit forcément affecter les frais de déplacement des personnels des groupes sur les moyens des groupes.

De plus, je vous précise qu'il est mis à la disposition des groupes, à Toulouse et à Montpellier, des locaux pour pouvoir accueillir les collaborateurs. Après, chaque groupe s'organise comme il le souhaite, mais de nombreux groupes vont avoir des collaborateurs à Montpellier et à Toulouse.

Ensuite, concernant les Commissions sectorielles, tout à l'heure ma réponse à Madame POUCHELON était incomplète parce que j'indiquais qu'en effet les Commissions se tiendraient à Toulouse ou à Montpellier, mais nous allons mettre en place un dispositif de visioconférence pour éviter les déplacements des élus.

Cela dit, je pense que nous avons l'obligation, dans les dépenses des groupes, de prendre en compte les frais de déplacement des collaborateurs et c'est pour cela que nous mettons, dans chaque Hôtel de Région, des locaux à disposition des groupes, c'est-à-dire que votre groupe aura des bureaux à Montpellier et à Toulouse.

M. DEVILLE

Il manquera juste le personnel.

LA PRESIDENTE

Mais vous avez les moyens pour le recruter.

Mme POUCHELON

Je ne suis pas sûre que cela concerne les déplacements qui sont imposés par le fonctionnement des Assemblées, c'est-à-dire que ce ne sont pas des déplacements dus au fonctionnement du groupe; bien sûr, dans ce cadre-là, nous les prenons en charge.

Tandis que là, ce sont des déplacements dus au fonctionnement de l'Assemblée, il n'y a donc pas de raison qu'ils dépendent du groupe. J'aimerais bien que vous fassiez étudier la chose sur le plan juridique.

LA PRESIDENTE

Je vous propose effectivement de le faire étudier puisque bien sûr, vu le dépôt tardif des amendements, mon Administration n'a pas pu l'étudier. Je vous propose donc de voter pour ou contre cet amendement, nous allons le faire étudier et nous vous apporterons une réponse précise, mais je pense que normalement tous les frais de déplacement des collaborateurs des groupes doivent être impactés sur les frais de fonctionnement des groupes.

Nous passons donc au vote de l'amendement n°2 présenté par le groupe Union des Elus de la Droite et du Centre. Donc 1 vote "pour", 2 vote "contre", 3 "abstention", 4 "ne participe pas au vote". (*Apartés*)

Madame JAMET, vous posez une question ?

Mme JAMET

Nous votons pour ou contre l'amendement ? J'avais cru comprendre que vous reportiez ou prorogiez éventuellement une décision ou une réponse.

LA PRESIDENTE

Disons que si je demande à l'Administration de l'étudier juridiquement, cela va encore reporter d'un certain temps. Je vous propose donc de le mettre aux voix et j'apporterai ensuite une réponse complète sur les frais exacts détaillés.

Mme JAMET

D'accord. Nous voterons donc pour l'amendement et contre le rapport.

LA PRESIDENTE

Si vous êtes pour cet amendement présenté par le groupe UEDC, vous votez pour.

Mme JAMET

Oui, nous ne sommes pas sectaires, nous ne sommes pas comme eux !

LA PRESIDENTE

Je vous laisse vos commentaires. Je vous propose plutôt de passer au vote.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (157 votants) :

- Pour : 66 voix,
- Contre : 81 voix,
- Abstention : 10 voix.

L'amendement UEDC sur le rapport 2016/AP-JANV/15 est rejeté.

Nous votons maintenant sur le rapport "Moyens des groupes".

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (157 votants) :

- Pour : 95 voix (SRC : 49, NMC : 26, UEDC : 2 -MM. ANAHORY, AUDRIN-, ERG : 17, Non Inscrit : 1 -Mme SATGE-),
- Contre : 62 voix (UEDC : 20, FN-RBM : 40, Non Inscrit : 2 -MM. CARAYON, FRANCIS-).

Le rapport 2016/AP-JANV/15 est adopté.

2016/AP-JANV/16 - Désignations de conseiller-e-s régionaux-ales au sein d'organismes extérieurs

Nous en venons à présent aux désignations dans les organismes extérieurs.

Les articles L.4132-22 et L.4231-5 du CGCT précisent les conditions dans lesquelles ont lieu les désignations de représentants pour siéger dans les organismes extérieurs.

Il vous est proposé de vous prononcer sur les désignations qui relèvent de la compétence du Conseil régional pour une liste de 146 organismes considérés comme prioritaires.

D'autres désignations, en nombre beaucoup plus important, vous seront présentées lors de nos prochaines sessions en Commission permanente, sur lesquelles nous aurons à délibérer.

Je vous précise que les désignations dans les CDCI (Commissions départementales de coopération intercommunales) nécessitent de recourir à une élection à la proportionnelle au plus fort reste. Nous les traiterons donc indépendamment des autres organismes de la liste.

Je vous invite à remettre vos listes pour les 13 CDCI de la Région.

Avons-nous les listes ? C'est ce que vous distribuez ? Non ?... (*Apartés*) Il vous est actuellement distribué la composition des Commissions sectorielles.

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Madame la Présidente, rien n'est prévu, il y a des temps de parole pour les modules, est-ce que l'on peut dire un mot sur ce rapport ?

LA PRESIDENTE

Non, il n'y a pas de module.

Mme JAMET

Je ne peux même pas demander un vote à bulletin secret ?

LA PRESIDENTE

Vous pouvez le demander, mais dans le Règlement intérieur il est maintenant prévu que le vote à bulletin secret peut se faire aussi de façon électronique.

Mme JAMET

Ceci dit, est-ce que je peux faire un rappel au règlement ? Si vous me permettez.

LA PRESIDENTE

Je vous donne la parole, Madame JAMET.

Mme JAMET

C'est un rappel au règlement puisque nous avons donc présenté une liste et qu'à l'issue de la Conférence des Présidents de groupe, vous nous avez expliqué que sur les 135 représentations auxquelles nous pouvions prétendre, du fait de la proportionnelle et de l'importance de notre groupe, ce ne serait pas possible et que nous ne pourrions postuler qu'à raison d'1 seul représentant pour tous les organismes où il y aurait plus de 9 représentants requis.

Vous refusez le scrutin de liste à la proportionnelle, nous présentons donc notre liste.

Cependant, je tiens quand même à vous dire que sur ces 79 organismes extérieurs, en application de la jurisprudence Macary, nous avons parfaitement le droit d'aspérer et de revendiquer la représentation de notre groupe dans les organismes où il y a plus de 4 représentants requis.

L'article L.4132-22 dit que "*le Conseil régional procède à la désignation de ses membres et délégués pour siéger au sein d'organismes extérieur*", et en note 3 -puisque les annotations sont très importantes dans le CGCT-, la jurisprudence Macary ajoute que la représentation proportionnelle des groupes d'élus s'impose au sein d'organismes extérieurs.

C'est pour cela que nous aurions pu effectivement nous plier à vos desiderata et vous présenter une liste de 6 personnes.

Comme vous nous l'avez dit, c'est symbolique, nous considérons que c'est arbitraire et là, encore une fois, il y a un principe de légalité qui est violé, ce qui fait que par la présentation de cette liste, nous nous donnons à l'avenir la possibilité, évidemment, de faire un recours en référé suspensif devant le Tribunal administratif.

LA PRESIDENTE

Eh bien vous ferez, à ce moment-là, un référé-suspension au Tribunal administratif.

Vous vous trompez sur l'interprétation de la jurisprudence Macary. Nous n'avons pas obligation d'appliquer le principe de la proportionnelle dans le cadre des organismes extérieurs.

Cela m'est bien confirmé par l'analyse juridique des Services de l'Assemblée.

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Madame la Présidente,

Nous prenons acte de l'intention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine de présenter des candidats sur l'ensemble des organismes extérieurs, ou en tous cas lorsqu'il y a au-delà de 4 représentants.

Du coup, je m'interroge sur la valeur symbolique que nous étions prêts à accepter pour les organismes à plus de 9 représentants où vous nous aviez demandé, Madame la Présidente, d'intégrer 1 membre de l'UMP et 1 membre du FN. Si nous avons une liste du Front National

opposée à nous, je m'interroge à ce moment-là sur le fait que sur notre liste, il y ait 1 membre du Front National.

J'invite Madame JAMET à bien réfléchir.

Mme JAMET

C'est une menace ?

LA PRESIDENTE

Madame ANAHORY ...

Mme ANAHORY

Merci, Madame la Présidente.

Je souhaite intervenir avant tout comme élue issue de la société civile. Je suis médecin, je travaille au CHU Arnaud de Villeneuve à Montpellier, je suis hospitalo-universitaire, je travaille au pôle naissances et pathologies de la femme en gynéco-obstétrique. En fait, c'est mon premier mandat, je suis très heureuse d'être ici, je découvre les choses et je m'étonne, peut-être naïvement, mais je m'étonne du fait que la possibilité d'accéder à certains organismes soit fonction de l'appartenance politique.

Je pense que ces organismes ont actuellement fondamentalement besoin d'une complémentarité des compétences, d'une potentialisation des compétences et du fait qu'il puisse y avoir des personnes de terrain qui travaillent au sein de ces organismes extérieurs.

Il me semble également que la plupart de ces organismes sont techniques et qu'il serait dommage qu'il n'y règne à l'intérieur qu'une vision purement ou de façon prédominante politique.

Je vous demande donc, Madame la Présidente, s'il est possible d'ouvrir pour certaines Commissions, à l'ensemble des élus, l'accès à ces organismes extérieurs, quelle que soit l'appartenance politique, afin de permettre à l'ensemble de ces élus d'être plus performants, de pouvoir travailler de façon encore plus performante. Il me semble que c'est l'intérêt et ce que recherchent les citoyens aujourd'hui.

Merci.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Ce que j'ai proposé, Madame ANAHORY, c'est que pour les structures extérieures les plus importantes, l'opposition puisse en effet être représentée; c'est donc ce qui a été proposé lors de la Conférence des Présidents de groupe pour les grands organismes qui ont des budgets importants. Ce sont des organismes où le projet politique est aussi important, ce ne sont pas que des considérations techniques et c'est pour cela qu'il m'a semblé essentiel que dans ces organismes qui ont des budgets significatif, qui mènent des actions de grande envergure, que

l'opposition puisse être représentée, mais proportionnellement au nombre de représentants parce que plus l'organisme extérieur est significatif, plus le nombre d'élus désignés par le Conseil régional est important. C'est pour cela que c'est à partir de 9 que j'ai mis cette règle, qui ne m'est pas imposée, la loi permettrait uniquement à la majorité de siéger dans ces organismes extérieurs, mais dans un souci de transparence et d'association de différentes compétences, c'est cette proposition que j'ai faite lors de la réunion des Présidents de groupe.

Monsieur ROSSIGNOL ...

M. ROSSIGNOL

Madame la Présidente, dans les postes que vous proposez à l'opposition, il y en a un pour le Comité régional du tourisme. Je crois comprendre que les deux Comités régionaux du tourisme Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées vont fusionner, en conséquence je voudrais donc savoir si le futur Comité régional du tourisme aura les mêmes compétences que celles qu'il avait en Midi-Pyrénées, ou bien celles qu'il avait en Languedoc-Roussillon.

Je m'explique : en Languedoc-Roussillon ces dernières années, depuis fin 2011, les missions avaient été plus que réduites et le CRT était devenu une coquille vide puisque c'était Sud de France Développement qui avait récupéré tout ce qui concerne les missions de promotion, de prospection, de structuration de l'offre touristique et son budget avait d'ailleurs été réduit en conséquence, puisqu'il était passé de 500 000 € à 300 000 €, contrairement au CRT Midi-Pyrénées qui a un budget de plus de 8 M€.

Je voulais donc savoir quelles seraient les missions de ce CRT, puisque vous nous proposez 1 siège. Seront-elles réduites à la portion congrue ? Est-ce Sud de France Développement qui reprendra les mêmes missions qu'il avait en Languedoc-Roussillon ?

Voilà la question que je souhaitais vous poser.

LA PRESIDENTE

En effet, il n'y aura plus qu'un CRT et concernant le projet de ce CRT, je vous propose de travailler au sein de l'Assemblée générale, en concertation, pour que nous définissions les missions de ce nouveau CRT qui doit s'inspirer des pratiques qui sont apportées.

Donc à ce jour, je ne vous donne pas une feuille de route fixée unilatéralement par moi-même, mais je propose aux membres qui siégeront au CRT de pouvoir travailler sur ce projet de missions pour le nouveau CRT qui agira sur l'ensemble de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

➤ **Désignations dans les autres organismes**

Je vous propose de commencer par les désignations dans les organismes autres que les CDCI. Une liste a été déposée.

Madame MERCIER ...

Mme MERCIER

Madame la Présidente, étant concernée par un certain nombre d'organismes de par mes fonctions professionnelles, je souhaiterais ne pas prendre part à ce vote. Je l'avais indiqué, mais je crois que c'est le moment de le signaler.

LA PRESIDENTE

Tout à fait. C'est bien pris en note.

Mme MERCIER

Merci.

LA PRESIDENTE

Nous allons donc procéder aux désignations dans les organismes extérieurs.
Nous avons une liste, qui doit être distribuée ... (*Apartés*)
On m'indique qu'une liste est déposée par le Front National qui demande des représentations pour tout organisme qui a plus de 4 représentants.
Et il y a une liste commune présentée par l'ensemble des quatre autres groupes.
C'est bien cela, Madame JAMET, vous avez déposé une liste ?...

Mme JAMET

Une liste avec les 135 représentations auxquelles nous pouvons légitimement aspirer.

LA PRESIDENTE

D'accord. Nous avons donc deux listes : la liste que vous avez déposée et une autre liste, qui est une liste commune pour les quatre autres groupes.

Mme JAMET

Oui, tout à fait et comme je vous l'ai dit, nous demandons un vote à bulletin secret.

LA PRESIDENTE

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Excusez-moi, Madame JAMET, ce n'est pas qu'un problème de rapport de force, mais comprenez bien qu'il est compliqué pour nous de déposer une liste pour les organismes à plus de 9 membres avec 1 représentant du Front National, alors que vous présentez une liste face à nous. Donc pour les organismes de 9 membres et plus, où nous avons prévu une représentation du

groupe des Républicains et du groupe du Front National, je veux savoir si sur ces organismes-là, vous maintenez votre liste ou pas.

Mme JAMET

Si je peux me permettre de répondre, oui nous maintenons notre liste. Je remets en question la légitimité de cette décision que je considère comme arbitraire et comme l'une de nos collègues le disait, et je crois qu'une de vos collègues parlait dans la Dépêche du Midi de "pouvoir", il n'est pas question de pouvoir dans les organismes extérieurs, il est question de participation, il est question d'engagement et chacun de nous peut y prétendre et peut s'engager de façon totalement désintéressée, dans le cadre de l'intérêt général, de l'intérêt tout court, sans pour autant être écarté pour des raisons idéologiques sectaires.

LA PRESIDENTE

Je demande aux Présidents des quatre autres groupes, donc Monsieur REYNIÉ, Madame VINET, Monsieur CASES, Monsieur ASSAF et Monsieur CODORNIU, de venir me voir pour bien vérifier et finaliser l'autre liste.

Suspension de séance de 10 minutes. Nous reprendrons donc à 18h53. Merci.

(La séance est suspendue à 18h43 - Reprise à 19h10)

LA PRESIDENTE

Je vous demande de bien vouloir regagner vos sièges s'il vous plaît.
Madame JAMET, pouvez-vous nous donner votre liste pour les organismes extérieurs ?

Mme JAMET

Elle a été remise à vos Services.

LA PRESIDENTE

D'accord.
Nous allons donc commencer par les organismes où le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine a présenté un candidat.
Donc tout d'abord pour l'ADEFPAT, parce qu'après nous voterons dans son ensemble le reste des organismes où le Front National n'a pas déposé de liste.

M. DEVILLE

Pour notre parfaite information, dans combien d'organismes ont-ils déposé des listes ?

Mme JAMET

Dans tous les organismes où nous étions habilités et légitimes à représenter notre mouvement, à proportion disons de un quart.

M. DEVILLE

Je n'avais pas saisi que vous aviez pris le contrôle de cette Assemblée ! J'interroge Madame la Présidente ... Elle n'a pas changé encore ! (*Apartés de Madame JAMET*)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, s'il vous plaît ! Nous sommes en Assemblée, vous téléphonez, j'aimerais quand même que vous cessiez de téléphoner et que tout le monde soit un peu concentré !

Le groupe Front National a donc déposé une liste pour tous les organismes où il y a plus de 4 élus titulaires à désigner. Du moment qu'il y a plus de 4 élus titulaires à désigner par le Conseil régional, il y a une liste présentée par le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine, qui demande que nous fassions un vote organisme par organisme ... (*Protestations*)

M. GILLET

Et à bulletin secret, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

A bulletin secret, mais électronique. (*Brouhaha*)

Comme nous vous l'avons indiqué, nous allons vous distribuer le boîtier qui permet un vote secret électronique.

Monsieur REYNIÉ ...

M. REYNIÉ

Merci, Madame la Présidente.

Nous regrettons beaucoup cette façon de vivre cette Assemblée, de la faire vivre.

Nous avons proposé -j'étais d'accord avec vous- qu'il y ait deux grandes listes : une pour le Front National, une autre qui représente la majorité, c'était très simple de le faire ainsi.

Cette manière de fonctionner, avec une espèce d'esprit procédurier systématique et très politicien, est inconséquente. On ne sait pas même le coût de ce type de fonctionnement puisque toute la nuit, il s'agira de voter.

Pour ce qui concerne notre groupe, nous ne voulons pas nous prêter à ce jeu-là, nous souhaitons donc cesser notre participation à ces "travaux" de l'Assemblée qui vont consister à 148 fois faire exactement le même vote. Aussi, nous vous serions très reconnaissants s'il était possible d'inverser l'ordre des travaux pour que les délibérations qui doivent être discutées et adoptées le

soient prioritairement. Autrement, nous nous absenterons le temps que le vote ait eu lieu et nous reviendrons vers minuit ou une heure du matin pour prendre part aux dernières délibérations. Nous n'allons pas attendre que 148 fois ce vote ridicule ait lieu, alors qu'il est possible de l'exprimer clairement en deux listes présentes.

Merci, Madame la Présidente.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Merci, Madame la Présidente.

Une fois n'est pas coutume, sur le fond de l'intervention de Monsieur REYNIÉ, les membres du groupe SRC sont en complet accord même si, pour notre part, nous ne quitterons pas l'hémicycle; nous subirons -parce que c'est bien le terme- ce vote ligne à ligne qui n'a aucun autre intérêt que de ralentir les travaux de notre Institution.

Une voix

Il y a des gens qui travaillent !

LA PRESIDENTE

Je sais bien. Je regrette cette décision qui, en effet, va coûter à la Collectivité en termes de temps que nous allons passer, pour un apport démocratique qui sera parfaitement nul, mais c'est ce qui a été demandé par le groupe Front National.

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Si je peux me permettre, pour rassurer mes collègues, il n'est pas question d'obstruction systématique ... *(Exclamations)*

Nous avons systématiquement, depuis ce matin, demandé à être admis à la proportionnelle dans des institutions, dans des organismes. Nous avons systématiquement demandé le principe de la représentativité proportionnelle que ce soit pour les moyens, etc., et nous avons chaque fois été déboutés de notre demande.

Vous le disiez tout à l'heure, de toutes les manières notre demande ne pourra pas prospérer, vous la considérez illégale, nous considérons le contraire.

Donc il faut quand même être en cohérence et je tiens quand même à dire que tout à l'heure on parlait du travail des élus, et bien aussi, c'est vrai, il peut s'agir d'un rapport de force qui peut

demander du temps, de la sueur et des larmes ... (*Exclamations*) Vous êtes là pour ça et nous sommes là pour ça ! (*Huées*)

Et je tiens à rappeler à mes collègues que depuis tout à l'heure, une fois n'est pas coutume, "l'UMPS", on sait ce que c'est ... (*Exclamations*) Et simplement, Monsieur REYNIÉ, je tiendrai ... (*Micro coupé*)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, maintenant vous arrêtez vos propos qui sont polémiques.

(*Protestations de Madame JAMET - Brouhaha*)

Madame JAMET, je vous retire la parole, vous arrêtez de parler sur ce point-là.

Vous faites là une démonstration qui est selon moi terrible pour nos concitoyens, où vous allez démontrer que le travail des élus du groupe Front National, c'est l'obstruction.

Avec ce type de démarche, vous n'amenez rien aux concitoyens de notre région ... Rien du tout !

(*Applaudissements*)

Que vous ne soyez pas d'accord sur les propositions qui sont faites par la majorité, je l'entends. Que vous souhaitiez déposer une liste par rapport aux organismes extérieurs, je l'entends également.

Pour correspondre à l'expression politique de votre groupe, je comprends que vous vouliez présenter une liste -qui ne sera pas approuvée- sur les organismes qui ont plus de 4 titulaires.

Pour correspondre à votre expression politique, il vous était tout à fait possible de présenter l'ensemble de vos représentants sur une liste reprenant tous les organismes de plus de 4 titulaires. C'est ce que je vous ai proposé, c'est ce que vous ont également proposé également les autres Présidents de groupe, vous l'avez refusé. Cela n'apporte rien ! Quand vous indiquez que le travail des élus, c'est "de la sueur, du travail et des larmes", mais c'est pour l'intérêt de nos concitoyens ...

Mme JAMET

Oui.

LA PRESIDENTE

C'est pour l'intérêt des habitants de cette région.

Mme JAMET

Oui !

LA PRESIDENTE

Ce que vous allez faire là, cela va être une perte de temps inutile, des dépenses de fonctionnement parfaitement inutiles. Je le regrette profondément.

Mme JAMET

Pour répondre et sans polémique ... (*Protestations*)

Nous ne sommes pas d'accord sur le principe, effectivement, mais je crois que vous et moi, nous pouvons parler de convictions. Alors, chacun l'entend comme il veut et le défend comme il peut. Nous, voilà, nous avons cette arme, nous avons décidé de nous en servir et je pense que c'est ce qui manque à mes adversaires politiques à droite.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, ce que vous ne voulez pas comprendre, c'est qu'il y a un fait majoritaire. Vous n'avez pas la majorité dans cette Assemblée et donc la majorité peut prendre des décisions différentes de vos convictions. C'est cela que l'on vous demande de respecter.

J'entends tout à fait que vous vouliez présenter une liste pour les organismes qui ont plus de 4 délégués titulaires et c'est pour cela que je le permets pleinement, mais soyons dans un respect du travail des élus et soyons dans le respect du mandat que nous ont donné les citoyens de cette nouvelle Région. C'est cela que je vous dis.

Monsieur DEVILLE, vous vouliez intervenir ...

M. DEVILLE

Nous sommes exactement dans la même situation, nous contestons de la même façon que le Front National, pas sur la forme mais sur le fond, le même problème : nous constatons effectivement que lorsqu'on dépasse plus de 4 membres, nous aurions pu avoir vocation à être présents; nous avons expliqué notre courroux, notre désaccord. Pour autant, il y a un texte de loi et vous pouvez me répondre en disant : "vous êtes bien gentil, changez la loi et à ce moment-là je vous ferai rentrer dans les organismes extérieurs". Vous ne m'avez pas répondu cela, vous avez répondu : "vous en aurez certains que, moi Présidente, j'estime significatifs".

Il y a deux façons de faire de la politique : la première c'est de considérer que l'on n'est pas d'accord mais on accepte ce que dit la loi, la seconde c'est de se comporter de façon j'allais dire plus que stupide, de façon qui nuit à la chose publique.

Vous savez, beaucoup de gens ont vu la pomme tomber, seul Newton s'est demandé pourquoi. J'ai vraiment le sentiment, Madame JAMET, qu'en vous comportant comme cela, vous n'êtes vraiment pas Newton ! Vous êtes en train d'essayer d'imposer, par votre comportement, l'antithèse de ce à quoi sert la chose publique.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que vous êtes en train de marquer toutes les discussions intelligentes que vous pourrez avoir demain, puisque tout un chacun, on se souviendra qu'à un

moment donné, passez-moi l'expression, pour emmerder le monde et pour ne rien apporter en termes de valeur ajoutée, vous êtes capables d'avoir un comportement, selon moi, absolument effrayant. La loi s'applique, mais la loi c'est la loi !

Mme JAMET

Mais c'est incroyable ! Nous ne sommes pas d'accord, nous ne sommes pas d'accord !
(*Exclamations - Huées*)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, je ne vous ai pas donné la parole !
Que vous ne soyez pas d'accord avec notre proposition, je l'entends et je respecte votre position. Vous proposez donc une liste avec des candidats dans les organismes de plus de 4 titulaires et je sou mets votre proposition à l'Assemblée du Conseil régional. Nous entendons donc votre position, votre opposition à la loi et je vous propose de délibérer sur ce principe-là, de dire : est-ce le principe de fonctionnement proposé par le groupe Front National ou est-ce le fonctionnement proposé par la majorité ?

Vous ne voulez pas aller sur ce dispositif-là et vous souhaitez détailler les candidats organisme par organisme. Cela n'amènera rien !

J'entends votre argument qui consiste à dire que la proposition que nous faisons, qui va au-delà de la loi, parce que la loi ne nous obligeait pas à avoir une représentation de l'opposition dans les organismes extérieurs, donc nous allons au-delà, vous trouvez que nous n'allons pas assez au-delà, je l'entends et à ce moment-là j'accepte tout à fait que vous présentiez une liste avec d'autres critères que les nôtres.

Mais ce que vous proposez de faire, organisme par organisme, c'est clairement irresponsable et irrespectueux du vote des citoyens. Je vous le dis, avoir un comportement pareil en tant qu'élus, ce n'est pas respecter le citoyen, parce que les citoyens qui ont voté pour vous ne vous demandent pas cela, Madame JAMET ... Ils ne vous demandent pas cela !

M. DEVILLE

Et cela ne respecte pas non plus les autres élus. (*Brouhaha*)

LA PRESIDENTE

Monsieur DEVILLE, je ne vous ai pas donné la parole ! Monsieur REMISE ...

M. REMISE

Madame la Présidente,

Le travail qui a été fait mercredi par les Vice-présidents a été de dire : à partir de 4, vous savez que nous défendons la proportionnelle intégrale, etc., donc nous allons jusqu'au bout du principe; ce n'est pas le cas de tous les groupes ici mais nous, nous y allons jusqu'au bout.

Vous nous avez au début proposé un "deal" au-delà de 9, que nous jugeons infâme et pas représentatif du poids politique qui est le nôtre.

Donc la seule arme qui nous reste aujourd'hui, je le regrette, mais c'est le vote ligne par ligne. Nous voterons donc ligne par ligne, c'est tout; puisque vous ne voulez pas entendre le poids que nous pesons et que nous estimons légitime dans les organismes extérieurs, nous en venons là, c'est tout, point barre ! (*Brouhaha*)

LA PRESIDENTE

Mais c'est un scrutin majoritaire, donc vous ne voulez pas respecter la loi ! La loi dit bien que c'est un scrutin majoritaire. Donc que votre proposition soit débattue, qu'il y ait un vote sur votre proposition, bien entendu, mais le vote est sur la base du scrutin majoritaire, nous ne sommes pas sur un scrutin proportionnel.

Madame VINET a demandé la parole ...

Mme VINET

Merci, Madame la Présidente.

J'entends parler "de sueur, de sang et de larmes", j'entends dire qu'il faut "prendre les armes", donc j'ai bien compris, Madame JAMET, que votre groupe est venu faire une guerre de tranchée ! La question que je vous pose : qu'allez-vous expliquer à vos électeurs dans six ans quand vous allez faire état de votre bilan ? Vous allez expliquer que pendant des heures, vous avez retardé les travaux de l'Assemblée ? Qu'en aurez-vous retiré ?

Je vous appelle donc à la raison, parce que là c'est la deuxième Assemblée plénière, nous avons six ans à passer ensemble et là, carrément, cela ne va pas être possible !

Je vous demande donc d'essayer de réfléchir un peu. Merci.

(*Applaudissements*)

Mme JAMET

Si je peux me permettre de répondre, puisque j'ai été attaquée directement ...

LA PRESIDENTE

Non, Madame JAMET !

Mme JAMET

Mais enfin ! Nous avons raison ...

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, vous ne prenez pas la parole, je ne vous l'ai pas donnée !
Je vous ai laissé vous exprimer déjà suffisamment. A chaque fois qu'un membre du Front National demande la parole, je la lui donne. Maintenant, faut arrêter de prendre la parole de cette façon-là. Vous n'avez pas à confisquer la parole aux autres.

Mme JAMET

Mais on m'attaque ! (*Exclamations - Brouhaha*)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET ! Un autre membre de votre groupe a demandé la parole.

M. SANCHEZ

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Nous avons demandé cela parce que nous trouvons effectivement que cette pratique tend à exclure une partie des élus qui représentent quand même des citoyens.

C'est une pratique discriminatoire de ne pas faire en sorte que des élus puissent siéger dans des organismes extérieurs et effectivement c'est assez regrettable, d'autant que dans d'autres Régions cela a été accordé à l'opposition de manière beaucoup plus large, y compris pour les représentations dans les lycées et nous tenons à le dire ici.

Nous demandons donc bien sûr un vote organisme par organisme et nous demandons à ce que cela se fasse par bulletin secret et avec isolement ... (*Protestations*)

LA PRESIDENTE

Ecoutez, il va falloir que les élus du groupe Front National comprennent bien certaines règles. La démocratie, ce n'est pas le fonctionnement sous la menace.

Nous avons des lois et il est bien dit que pour les organismes extérieurs, la proportionnelle n'est pas prévue.

Nous avons fait une proposition en Conférence des Présidents de groupe, cette proposition ne vous satisfait pas, j'en prends acte. Vous faites une nouvelle proposition, je vous propose bien sûr de la mettre au débat, vous refusez et vous demandez un vote ligne par ligne. C'est vraiment une obstruction qui est complètement irraisonnée ... Complètement irraisonnée !

Madame JAMET, je ne vous ai pas donné la parole. Monsieur CABROLIER a demandé la parole.

Mme JAMET

On parle de nous à l'envi et nous ne pouvons pas répondre !

LA PRESIDENTE

Mais Madame JAMET, je donne la parole à d'autres membres de votre groupe. Vous n'êtes quand même pas la seule à devoir vous exprimer au nom de votre groupe !

(Apartés de Madame JAMET)

Vous vous taisez, Madame JAMET, je ne vous ai pas donné la parole.

Monsieur CABROLIER ...

M. CABROLIER

Si je peux me permettre, Madame la Présidente, c'est la deuxième Plénière à laquelle nous assistons, depuis que je suis arrivé dans ces Plénières je me fais traiter d'extrême-droite, on ne dit rien. On attaque Louis ALIOT qui n'est pas là ... *(Apartés)* Oui "fascisme", bien sûr ... On attaque Louis ALIOT qui n'est pas là pour se défendre ... *(Exclamations)* Laissez-moi terminer ! J'ai pris une fois la parole dans la journée, laissez-moi terminer s'il vous plaît.

Louis ALIOT, contrairement à d'autres, avait annoncé pendant la campagne -et on le lui avait reproché- qu'effectivement, s'il ne prenait pas la Région, il ne siègerait pas.

Cela n'a pas été le cas de Monsieur BARTOLONE et pour les Républicains, cela n'a pas été le cas de Madame BAREGES en 2010.

Nous sommes là pour faire respecter le choix de nos électeurs, à proportion de ce que nous représentons et effectivement, la barre des 9 titulaires me paraît trop haute.

Personnellement, vers chez moi il y a Cap Découverte, le SMAD, où il y a 7 titulaires; je trouve que sur 7, cela aurait été bien qu'il y ait 1 élu du Front National. Alors, je comprends que cela gêne la majorité parce que je pense que là, il y a une vraie magouille depuis près d'une décennie.

Donc nous sommes là, moi je travaille voyez-vous, il n'y a pas que des travailleurs dans les rangs de la Gauche et des Républicains, je suis d'ailleurs actuellement en formation à mi-temps à Paris, je me libère et je suis prêt à passer la nuit s'il le faut pour faire respecter nos électeurs ! Merci.

(Applaudissements - Huées - Apartés)

LA PRESIDENTE

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Madame la Présidente, je trouve que l'Assemblée a été clairement éclairée sur les positions des uns et des autres. Pour ma part, étant entendu que le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine n'a pas fait mystère qu'il déposerait des recours sur cette délibération, je vous demande de déposer une liste bloquée et nous votons liste à liste.

(Applaudissements)

- Sur le principe d'un seul vote secret sur une liste pour l'ensemble des organismes (à l'exception des CDCI)

LA PRESIDENTE

Je mets donc aux voix le principe de faire un vote bloqué avec deux listes : une liste présentée par l'ensemble des groupes à l'exception du groupe Front National, et une liste présentée par le Front National qui nous a été déposée.

Je m'adresse au Service des Assemblées : nous avons bien les deux listes ? D'accord, très bien.

Je vais faire voter sur le principe d'un vote électronique secret -puisque cela nous a été demandé- et il va donc vous être distribué, en même temps que les listes, les boîtiers secrets, mais nous votons sur une liste de tous les organismes.

Donc sur cette proposition d'avoir un seul vote pour l'ensemble des organismes -à l'exception des CDCI puisque c'est une modalité de vote différente prévue par la loi-, ceux qui sont pour le vote d'une liste pour l'ensemble des organismes extérieurs à l'exception des CDCI votent "1", ceux qui sont contre votent "2", ceux qui veulent s'abstenir votent "3" et ceux qui ne veulent pas participer au vote ou refusent de voter votent "4".

Je déclare donc le scrutin ouvert ... (*Vote électronique*)

M. REMISE

Ce n'est pas à l'ordre du jour ! (*Brouhaha*)

LA PRESIDENTE

Tout le monde a voté ? Je déclare le vote clos. Résultat (157 votants) :

- "Liste 1" : 115 voix,

- "Liste 2" : 40 voix,

- Abstention : 2 voix.

(*Applaudissements*)

Monsieur ...

M. PRADIÉ

A moins d'avoir tout à fait mal compris les choses et c'est possible, vous venez de nous interroger sur le principe de tenir un vote bloqué et s'est affiché au tableau le résultat liste par liste. Alors pardon, mais enfin tout de même ! Ne cherchons pas le bâton pour nous faire battre ...

LA PRESIDENTE

Mais non, je l'ai bien dit à l'oral : le vote "1" c'était pour le vote bloqué.

M. PRADIÉ

L'entreprise formidable qui nous assure de toutes les garanties pourrait au moins faire l'effort d'afficher les bons résultats ... Pardon !

LA PRESIDENTE

Regardez, c'est corrigé :

- Pour : 115 voix (SRC : 48, NMC : 26, UEDC : 23, ERG : 17, Non Inscrit : 1 -Mme SATGE-),

- Contre : 40 voix (FN-RBM : 40),

- Abstention : 2 voix (Non Inscrit : 2 -MM. CARAYON, FRANCIS-).

Il n'y a pas de souci sur ce point-là. Je demande donc que l'on distribue les boîtiers pour le vote secret, ainsi que les deux listes. Merci.

Monsieur ...

M. SANCHEZ

Simplement, Madame la Présidente, le vote que vous venez de faire n'était pas inscrit à l'ordre du jour et n'a jamais été prévu dans aucune délibération, il est donc complètement entaché d'irrégularité.

LA PRESIDENTE

Nous avançons !

(Distribution des boîtiers de vote secret et des deux listes - Attente - Distribution des listes)

Pour tous les élus présents, est-ce que chacun a un boîtier écrit "secret", avec un boîtier de plus pour ceux qui ont des pouvoirs ? Si vous avez un pouvoir, vous devez avoir deux boîtiers "secret". Pouvez-vous le vérifier ? Parce qu'il semblerait qu'il nous en reste un ...

Merci de rejoindre vos places s'il vous plaît.

Monsieur ...

M. GILLET

Madame la Présidente,

Nous vous demandons, une fois de plus et comme le prévoient les textes, un vote organisme par organisme à bulletin secret et je réitère d'ailleurs notre demande afin que ces propos soient bien consignés au procès-verbal de cette Assemblée.

Madame la Présidente, le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine vous demande d'être raisonnable et de ne pas vous mettre dans l'illégalité ... (*Exclamations - Huées*) Et de ne pas vous mettre dans l'illégalité. Respectez nos électeurs s'il vous plaît. Merci.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je pense que dans cet hémicycle, ceux qui ne sont pas raisonnables sont dans votre groupe et, je le redis, nous allons voter sur les listes qui vous ont été distribuées.

(Applaudissements)

Nous ne pouvons pas accepter au sein de cet hémicycle de fonctionner sous le chantage ou sous la menace, ce n'est pas cela la démocratie !

Nous passons donc au vote, dont je rappelle le principe :

- ceux qui souhaitent voter pour la liste qui vous est présentée par les groupes SRC, Nouveau Monde en Commun, Radicaux de Gauche et Union des Elus de la Droite et du Centre, votent "1". Nous avons prévu 1 élu pour le Front National, mais il n'est pas désigné, donc ce sera incomplet puisque le Front National n'a pas souhaité désigner des représentants de son groupe,
- ceux qui sont pour la liste présentée par le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine votent "2",
- "3" : abstention,
- "4" : ne participe pas au vote/refus de vote.

Je déclare le scrutin ouvert ... (*Vote électronique secret*)

Je vous rappelle que vous devez voter avec le boîtier "vote secret", car si vous votez avec l'autre boîtier, votre vote n'est pas pris en compte.

Tout le monde a voté ?... Je déclare le scrutin clos. Résultat : (*153 votants*) :

- Liste 1 "PS-ERG-NMC-UEDC" : 112 voix,
- Liste 2 "FN-RBM" : 1 voix,
- Non-participation au vote : 40 voix.

La **liste 1** est donc **adoptée**. (*Applaudissements*)

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Merci, Madame la Présidente.

Non pas que je veuille faire durer le plaisir, mais je crois que nous allons aborder maintenant les questions liées à la CDCI, avec un mode de scrutin que j'imagine vous allez nous rappeler, mais d'ores et déjà je vous demande une petite interruption de séance pour que nous puissions nous réunir avec les Présidents de groupe de la majorité.

LA PRESIDENTE

D'accord. Je vous accorde donc une suspension de séance de 10 minutes. Monsieur ...

M. GILLET

Si vous me le permettez, Madame la Présidente, juste une explication pour notre vote : si nous avons voté "4" et donc que nous n'avons pas pris part au vote, c'est parce que d'une part nous ne cautionnons pas ce vote que nous contestons et que notre Présidente ne manquera pas de contester devant les autorités, mais d'autre part parce que nous étions dans l'obligation de présenter une liste pour ne pas que votre liste, soutenue d'ailleurs par l'UMP, soit adoptée sans qu'il y ait un vote. Merci.

LA PRESIDENTE

Je trouve que ces explications-là, avec le cinéma que vous avez fait, n'ont aucune valeur et aucun respect du vote des citoyens ... (*Protestations*)

Donc suspension de séance pendant 10 minutes, jusqu'à 20h35. Merci.

(*La séance est suspendue à 20h25 - Sonnerie à 20h45 - Attente*)

M. REYNIÉ

Madame la Présidente, il y a eu une sonnerie qui semblait indiquer que la séance allait reprendre ...

LA PRESIDENTE

Oui, mais nous sommes en train de photocopier les listes.

M. REYNIÉ

D'accord, merci.

Mme COURTOIS-PÉRISSÉ

Ne pouvons-nous pas traiter les autres rapports en attendant ?

LA PRESIDENTE

Non, nous avons commencé un rapport, il faut le finir; c'est un point que j'ai fait étudier.

(*Distribution des listes à 21h00*)

Merci de rejoindre vos places puisque les listes sont maintenant pratiquement distribuées.

➤ **Elections CDCI**

Nous allons donc utiliser le boîtier "vote secret" pour chacun des 13 votes qui vont suivre, avec tout d'abord le vote pour la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) de l'Ariège.

Quelques explications concrètes : pour ceux qui souhaitent que le représentant soit par exemple Monsieur CHIBLI, il faut voter pour la liste SRC, pour ceux qui souhaitent que ce soit Madame WERSINGER, il faut voter pour la liste Territoires en Commun, pour ceux qui souhaitent que ce soit Monsieur GONDRAN, il faut voter pour la liste FN/RBM.

Nous allons donc voter pour chaque département, à l'aide des listes où les élus sont identifiés département par département.

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Je suis longue à la comprenette ! Par exemple chaque héraultais doit voter pour sa liste ?

Des voix

Non !

LA PRESIDENTE

L'ensemble des membres du Conseil régional vote. Par exemple pour ce vote concernant la CDCI de l'Ariège, vous allez voter, chère Madame, pour la liste FN/RBM, c'est-à-dire que vous allez voter pour Monsieur GONDRAN.

Mme JAMET

D'accord, ou CHIBLI ...

LA PRESIDENTE

Oui, mais je préfère que vous votiez pour Monsieur GONDRAN ! (*Rires*)

Les choses sont bien claires, il n'y a aucune collusion possible, nous n'avons pas la même conception de la politique.

De la même façon, lorsque nous en serons à la CDCI des Hautes-Pyrénées, si vous votez pour la liste FN/RBM, vous voterez pour Monsieur MONTEIL.

Est-ce que tout le monde a bien compris ?... Nous utilisons donc le vote secret et je déclare le scrutin ouvert pour la CDCI de l'Ariège ... (*Vote électronique secret*)

Votez avec votre boîtier "secret" parce que le boîtier "normal" ne fonctionne pas, seul le boîtier "vote secret" fonctionne et si vous avez une délégation de vote, il vous faut voter deux fois, ou plus exactement avec deux boîtiers secrets !

Tout le monde a voté ? Je déclare le scrutin clos. Résultat (156 votants) :

- Liste SRC : 51 voix,
- Liste Territoires en Commun : 49 voix,
- Liste UEDC : 0 voix,
- Liste FN/RBM : 41 voix,

- Abstention : 4 voix,
- Non-participation au vote : 2 voix,
- Vote nul : 9 voix.

Nous allons donc faire les calculs puisque c'est à la proportionnelle au plus fort reste et je vous donnerai les résultats à la fin.

Nous passons à la CDCI de l'Aude.

Même principe : si vous souhaitez voter pour Madame GIRAL, vous votez pour la liste SRC, si vous souhaitez voter pour Madame VENSENTINI, vous votez pour la liste Territoires en Commun. C'est bon ? Vous avez bien compris ?...

Des voix

Oui !

LA PRESIDENTE

Je le précise pour Madame JAMET ... (*Rires - Exclamations*)

Je reste espiègle jusqu'au bout ... Déterminée, mais espiègle jusqu'au bout !

Mme JAMET

Surtout que vous ne savez même pas si Monsieur CHIBLI n'aurait pas voulu que je vote pour lui ...

LA PRESIDENTE

Surtout que je ne vous ai pas donné la parole ! (*Rires - Applaudissements*)

Je déclare le scrutin ouvert ... (*Vote électronique secret*)

Le scrutin est clos. Résultat (*156 votants*) :

- Liste SRC : 50 voix,
- Liste Territoires en Commun : 42 voix,
- Liste UEDC : 25 voix,
- Liste FN/RBM : 39 voix.

Nous passons au vote de la CDCI de l'Aveyron. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique secret*)

Le scrutin est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Liste SRC : 50 voix,
- Liste Territoires en Commun : 43 voix,
- Liste UEDC : 22 voix,
- Liste FN/RBM : 38 voix.

Nous passons à la CDCI du Gard. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique secret*)

Je clôture le vote. Résultat (*153 votants*) :

- Liste SRC : 50 voix,

- Liste Territoires en Commun : 42 voix,
- Liste UEDC : 22 voix,
- Liste FN/RBM : 39 voix.

Vote suivant : CDCI de la Haute-Garonne. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique secret*)

Le vote est clôturé. Résultat (153 votants) :

- Liste SRC : 49 voix,
- Liste Territoires en Commun : 44 voix
- Liste UEDC : 21 voix
- Liste FN/RBM : 39 voix.

Nous passons à la CDCI du Gers. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique secret*)

Mme JAMET

Excusez-moi Madame la Présidente, nous avons vraisemblablement -parce que je ne doute pas de la bonne foi de mes camarades- un boîtier qui ne fonctionne pas.

On ne peut pas vérifier et savoir lequel ne fonctionne pas ? (*Brouhaha*)

M. DEVILLE

Madame la Présidente, en ce qui concerne notre groupe, il y a un problème : on baisse de seconde en seconde et je crains que l'on finisse à un niveau tel qu'on va avoir droit à des commentaires ! Donc nous sommes solidaires ... Vous devez le savoir, nous sommes solidaires chez les Républicains, il y a donc un problème matériel.

LA PRESIDENTE

Nous allons vérifier, mais je ne pense pas parce que la régie le regarde.

Donc finissez de voter sur la CDCI du Gers. Est-ce qu'une fois que vous avez appuyé sur le chiffre de votre choix, vos boîtiers passent au vert ?

Des voix

Oui !

LA PRESIDENTE

Donc cela fonctionne.

Mme JAMET

En additionnant, on verra s'il manque des votes quelque part ? Au moins pour savoir si c'est parce que cela n'a pas marché ...

LA PRESIDENTE

Nous le regarderons oui, tout à fait.

Le scrutin est clos. Résultat (153 votants) :

- Liste SRC : 48 voix,
- Liste Territoires en Commun : 45 voix,
- Liste UEDC : 20 voix,
- FN/RBM : 40 voix.

Monsieur DEVILLE ...

M. DEVILLE

Madame la Présidente, je suis en dernier et je suis très inquiet ... On baisse de seconde en seconde ! (*Rires - Apartés*)

LA PRESIDENTE

Mais cela va être toujours comme cela ! Madame CARSALADE ...

Mme CARSALADE

J'ai pu voter deux fois.

LA PRESIDENTE

Non, il a été pris en compte qu'une fois. (*Apartés*)

Vous voulez dire que vous avez voté deux fois sur le même ? Mais cela n'a été pris en compte qu'une fois, parce que vous ne pouvez avoir qu'un vote par boîtier. (*Brouhaha*)

Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

J'ai bien compris que le vote était secret, sauf que comme on vote avec des boîtiers, on peut regarder ce que votent les voisins et on vient de vérifier dans notre groupe, les 23 ont voté et on fait 20 voix ... Il y a quand même un souci, je suis désolé !

LA PRESIDENTE

Nous allons le regarder.

M. RIVENQ

Oui, vérifiez-le s'il vous plaît.

LA PRESIDENTE

Je vais le regarder, tout à fait.

Nous passons à la CDCI de l'Hérault. (*Brouhaha*)

Si vous préférez voter à main levée, nous pouvons le faire mais il faut que tout le monde soit d'accord ... (*Exclamations - Applaudissements*)

Ce n'est pas moi qui vous ai imposé le vote secret, je me permets de le rappeler !

Monsieur ...

M. PRADIÉ

Je trouve dommage, maintenant que certains ont compris comment marchaient les boîtiers, que l'on passe au vote à main levée ! (*Rires*)

LA PRESIDENTE

Très bien, donc nous continuons.

Sur la CDCI de l'Hérault, le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique secret*)

Le scrutin est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Liste SRC : 50 voix,
- Liste Territoires en Commun : 42 voix,
- Liste UEDC : 21 voix,
- Liste FN/RBM : 39 voix,
- Abstention : 1 voix.

Vous remontez Monsieur DEVILLE ... Vous voyez, tout est possible ! (*Rires*)

Sur la CDCI du Lot, le vote est ouvert ... (*Vote électronique secret*)

Le scrutin est clos. Résultat (*154 votants*) :

- Liste SRC : 50 voix,
- Liste Territoires en Commun : 43 voix,
- Liste UEDC : 20 voix,
- Liste FN/RBM : 40 voix,
- Abstention : 1 voix.

Nous passons au vote pour la CDCI de la Lozère.

Ne commencez à voter qu'après que je vous ai dit que le scrutin est ouvert.

Le scrutin est donc ouvert, vous pouvez voter ... (*Vote électronique secret*)

Le scrutin est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Liste SRC : 50 voix,
- Liste Territoires en Commun : 63 voix,
- Liste UEDC : 0 voix,
- Liste FN/RBM : 36 voix,
- Abstention : 2 voix,
- Non-participation au vote : 2 voix.

(*Brouhaha - Rires*)

M. DEVILLE

Madame la Présidente, je voulais juste dire à mes collègues et confrères qui m'aiment passionnément que, je vous assure, ce n'était pas encore le 82 ... C'est plus tard le 82 ! Plus sérieusement, c'est un vote normal, la machine a bien marché, nous n'avions pas de candidat.

LA PRESIDENTE

Tout à fait. Nous votons à présent pour la CDCI des Hautes-Pyrénées.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique secret*)

Le vote est clos. Résultat (152 votants) :

- Liste SRC : 48 voix,
- Liste Territoires en Commun : 42 voix,
- Liste UEDC : 21 voix,
- Liste FN/RBM : 40 voix,
- Abstention : 1 voix.

Nous passons à la CDCI des Pyrénées Orientales.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique secret*)

Le vote est clos. Résultat (153 votants) :

- Liste SRC : 49 voix,
- Liste Territoires en Commun : 44 voix,
- Liste UEDC : 22 voix,
- Liste FN/RBM : 37 voix,
- Abstention : 1 voix.

Sur la CDCI du Tarn, le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique secret*)

Le scrutin est clos. Résultat (153 votants) :

- Liste SRC : 50 voix,
- Liste Territoires en Commun : 41 voix
- Liste UEDC : 22 voix,
- Liste FN/RBM : 39 voix,
- Abstention : 1 voix.

Sur la CDCI du Tarn-et-Garonne, le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique secret*)

Le vote est clôturé. Résultat (154 votants) :

- Liste SRC : 49 voix,
- Liste Territoires en Commun : 44 voix,
- Liste UEDC : 23 voix,

- Liste FN/RBM : 38 voix.

Je vais demander au Secrétariat de l'Assemblée de me donner les résultats.

Monsieur BRIAND ...

M. BRIAND

Madame la Présidente, je profite de ce petit temps mort pour vous demander : est-il normal qu'à l'Exécutif vous ayez une bouteille d'eau et que nous ne puissions pas en prendre une dans l'Assemblée ?... (*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Non, ce n'est pas normal, vous avez raison.

M. BRIAND

C'est une pratique discriminatoire qui nous assèche la gorge ! (*Rires*)

LA PRESIDENTE

Tout à fait et nous allons y remédier. Sérieusement, vous avez raison.

Sont donc élus :

- CDCI de l'Ariège : Monsieur CHIBLI, Madame WERSINGER, Monsieur GONDRAN.
- CDCI de l'Aude : Madame GIRAL, Madame VENSENTINI, Monsieur MORIO.
- CDCI de l'Aveyron : Madame GAZEL, Monsieur SERIEYS, Monsieur REMISE.
- CDCI du Gard : Monsieur VERDIER, Madame GENOLHER, Monsieur GILLET.
- CDCI du Gers : Monsieur GUILHAUMON, Monsieur GUARDIA MAZZOLENI, Monsieur YELMA.
- CDCI de l'Hérault : Monsieur BERGEON, Monsieur DUPRAZ, Madame JAMET.
- CDCI du Lot : Monsieur LABARTHE, Monsieur DAUBET, Monsieur CRENNE.
- CDCI de la Lozère : Monsieur MORENO, Madame MAILLOLS.
- CDCI des Hautes-Pyrénées : Monsieur CAZAUBON, Madame PERALDI, Monsieur MONTEIL.
- CDCI des Pyrénées Orientales : Monsieur CRESTA, Monsieur CASES, Monsieur FONS.
- CDCI du Tarn : Madame FITA, Monsieur CROS, Monsieur PILOZ.
- CDCI du Tarn-et-Garonne : Monsieur GARRIGUES, Madame PINEL, Monsieur VIALON.

Je précise qu'à chaque fois, les derniers que je cite sont suppléants; les deux premiers sont titulaires et le dernier est suppléant.

- Enfin, pour la CDCI de la Haute-Garonne, nous avons trois titulaires : Madame MADER, Monsieur DELAHAYE, Madame CARSALADE, et en suppléants : Madame PELLEFIGUE et Monsieur ARCANGELI.

Voilà le résultat à la proportionnelle.

(*Applaudissements*)

Je vous propose de passer au dernier module qui concerne les **Ressources humaines**.

La Conférence des Présidents de groupes a proposé que les trois derniers rapports soient regroupés pour la discussion. Les discussions auront lieu pendant ¼ de module de temps de parole, soit 20 minutes, dans l'ordre de passage tiré au sort.

Ce sont ainsi, dans l'ordre d'évocation et de vote :

- la création des emplois de Cabinet,
- la création des emplois fonctionnels,
- les avantages en nature : attributions des véhicules de fonction.

Comme je vous l'ai indiqué, ce sont des re-crétions des emplois de Cabinet, des re-crétions d'emplois fonctionnels, sachant que sur les emplois de Cabinet nous passons d'un total de 20 conseillers à 16, et pour la création des emplois fonctionnels, nous aurions pu avoir, en plus du poste de DGS, 11 DGA et je ne vous propose que 10 DGA.

La parole est à Didier CODORNIU pour la présentation de ces trois rapports.

Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur ...

2016/AP-JANV/17 - Création des emplois de Cabinet

2016/AP-JANV/18 - Création des emplois fonctionnels

2016/AP-JANV/19 - Avantages en nature : attribution des véhicules de fonction

M. CODORNIU

Merci, Madame la Présidente.

Si vous en êtes d'accord, je vais aller à l'essentiel sur ces dossiers et j'espère que le consensus sera trouvé.

Comme vous venez de le dire, Madame la Présidente, il est proposé à l'Assemblée de délibérer pour la création des emplois de Cabinet et des emplois fonctionnels de Direction.

Vous savez que ce nouvel ensemble régional apparaît comme un poids lourd et comme l'une des régions les plus peuplées. Je ne reviendrai donc pas sur l'aspect démographique.

Sur l'aéronautique nous sommes n°1 mondial, la 4^{ème} région en termes de Produit intérieur brut, nous avons le plus grand vignoble du monde, ainsi que sans aucun doute la carte du tourisme à jouer, le tourisme étant un levier extrêmement puissant, sans oublier la Méditerranée qui est une ouverture porteuse de rêve, tout cela dans le cadre d'une volonté politique de faire émerger un nouveau modèle économique et je pourrais continuer ainsi longtemps !

Il est essentiel d'avoir une équipe de collaborateurs et des emplois fonctionnels de Direction à la hauteur, pour nous donner les moyens de la réussite.

Cette nouvelle gouvernance entre élus, collaborateurs et Direction générale donnera toute la confiance dans l'avenir pour que nous puissions agir rapidement et efficacement.

Bien sûr, ces emplois sont déterminés en fonction de la strate démographique de la Collectivité, au regard de la population générale, conformément à l'article 110 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et en application de l'article 12 du décret 87-1004 du 16 décembre 1987.

Considérant qu'au regard de ces éléments, l'effectif maximal des collaborateurs et collaboratrices peut être fixée à 16 et 1 emploi de Directeur Général des Services, ainsi que 10 emplois de Directeurs Généraux Adjointes des Services, Madame la Présidente nous propose de délibérer sur les deux délibérations :

- la première sur les emplois de Cabinet,

- la deuxième sur les emplois fonctionnels de Direction, avec la création de 10 emplois de Directeurs Généraux Adjointes des Services, 1 emploi de Directeur Général des Services, en prévoyant :

- Que le traitement des agents recrutés sur ces emplois sera fixé en référence aux grilles indiciaires applicables aux emplois de direction des régions de plus de 2 millions d'habitants,
- Que, dans l'attente de l'adoption d'un nouveau régime indemnitaire tel que prévu au 3^{ème} alinéa du point V de l'article 114 de la loi du 7 août 2015, les occupants de ces emplois bénéficient du régime indemnitaire du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

Voilà, Madame la Présidente, mes chers collègues, les deux délibérations principales, que le groupe des Radicaux soutient bien sûr dans leur ensemble.

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Je propose que nous passions au temps de parole des groupes, avec tout d'abord le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Mme JAMET

Madame la Présidente, merci de me laisser la parole.

Je n'ai pas de remarques particulières à faire, sinon qu'effectivement nous continuons de chercher les économies. Je ne vais pas m'étendre sur le travail et le sérieux dont ont pu faire preuve ce soir l'Administration.

Simplement une réserve sur le dernier point que nous avons soulevé, notamment sur les véhicules "de fonction" que nous souhaiterions "de service".

LA PRESIDENTE

Pour le groupe Nouveau Monde en Commun, Monsieur SELLIN ...

M. SELLIN

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les élu-e-s,

Autant il est une bonne chose de contingenter le nombre de membres de Cabinet, autant nous aimerions avoir des précisions sur le montant des salaires des membres du Cabinet, et les précisions qui nous seront apportées détermineront le vote d'un certain nombre de membres de notre groupe sur cette question.

Je vous remercie de votre attention et de votre réponse.

LA PRESIDENTE

Madame VESENTINI ...

Mme VESENTINI

Il nous semble, mes camarades et moi-même -et quand j'emploie le mot "camarades", je pèse bien mes mots !-, qu'avant de voter cette délibération, il conviendrait de faire un état des lieux plus précis de la flotte des véhicules. Comme vous le savez, nous avons défendu pendant toute notre campagne électorale, qui n'est pas si lointaine, une réelle transparence sur l'utilisation des deniers publics et il s'agit là des deniers publics puisque le parc automobile en fait partie.

Les citoyennes et citoyens qui nous ont soutenus ne comprendraient pas que dans le cadre des restrictions budgétaires qui leur sont imposées, la Collectivité ne participe pas à cet effort.

Loin de nous l'idée de pénaliser des fonctionnaires de notre Collectivité ou de remettre en cause leurs compétences, mais bien de veiller à ce que l'effort demandé soit partagé par toutes et par tous. Nous vous demandons donc un état plus précis de la flotte allouée aux emplois de Direction.

Si ce n'est pas possible, nous vous demandons le report de cette délibération.

Dans le cas contraire, nous nous abstenons.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Pour le groupe Socialiste, Monsieur COTELLE ...

M. COTELLE

Madame la Présidente,

L'essentiel a été dit par Didier CODORNIOU lors de son intervention.

Une simple remarque en lien avec ce que disait Madame JAMET : les emplois de Cabinet et de Directeur Général des Services sont en diminution par rapport à ce qu'ils étaient sur les deux Régions, puisque nous passons -vous l'avez déjà signalé plusieurs fois dans la journée- de 20

emplois de Cabinet à 16 et de 12 à 11 emplois de Directeur Général et Directeurs Adjointes des Services.

Il y a donc bien aussi des économies pour le fonctionnement de cette grande Région.

Il n'y aura donc pas augmentation, il n'y aura pas stabilité, mais au contraire diminution et je suis sûr d'ailleurs que les emplois de Cabinet seront utilisés pour la Région, contrairement à d'autres Instances, notamment européennes, où ce n'est pas toujours le cas de la part d'un certain nombre de groupes politiques.

Je profite également d'avoir la parole pour remercier -et je pense que l'ensemble de nos collègues devront le faire et le feront- l'ensemble des Services pour avoir travaillé d'arrache-pied de façon à ce que, aujourd'hui, nous puissions être en Assemblée plénière; les délais étaient très courts et nous ne devons d'être présents aujourd'hui qu'à leur travail acharné, à leur travail très important, y compris durant le week-end et je pense que notre Assemblée s'honorerait de les remercier chaleureusement.

Merci.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Monsieur TERRAIL-NOVES ...

M. TERRAIL-NOVES

Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour vous dire que les élus de la Droite et du Centre sont tout de même étonnés de cette délibération.

Nous avons voté il y a quelques heures le gel des indemnités des élus.

En réalité, la majeure partie des élus de cette Assemblée sont concernés, sauf en réalité vous-même puisque vous êtes concernée par l'écèlement des indemnités, puisque vous avez conservé votre poste de Députée.

Et en réalité, cette baisse des indemnités s'applique à quasiment tous les élus, sauf à vous-même, au Président du groupe Socialiste qui est également Député, et à un autre Député de l'Assemblée ici présent.

Nous aurions donc souhaité que par cette délibération sur le nombre de collaborateurs, vous montriez vous-même l'exemple et la voie que vous avez tracée en termes d'efforts.

Les collaborateurs de votre Cabinet sont votre force de travail personnel, vous avez indiqué qu'ils avaient diminué, sauf qu'en réalité, vous le savez très bien, ils n'ont pas diminué puisque quand bien même vous auriez souhaité avoir 20 collaborateurs, la loi ne vous y autorisait pas. Simplement, vous avez choisi de les fixer à 16, qui est le nombre maximum de collaborateurs de votre Cabinet.

Nous voyons donc là deux poids, deux mesures : un gel des indemnités pour l'ensemble des élus, mais qui ne vous est pas appliqué à vous-même, et par contre le maximum du nombre de collaborateurs qui concerne votre entourage et donc votre fonctionnement propre.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette délibération qui, pour nous, ne montre pas la voie et en tous cas ne montre pas l'exemple.

La deuxième chose que je voulais faire remarquer concerne le nombre exact des collaborateurs.

Nous avons adressé au Président MALVY, au mois d'août dernier, un courrier officiel lui demandant de nous communiquer le nombre exact de ses collaborateurs. Il avait dit qu'il avait 10 collaborateurs dans son Cabinet, sauf que l'organigramme des services de la Région en faisait apparaître en réalité une quarantaine, dont une douzaine attachés aux Vice-présidents, ce qui en laissait tout de même 28 qui lui étaient directement rattachés.

Donc là aussi, nous voyons deux poids, deux mesures : ce qu'il y a en termes de communication réelle, les 16 collaborateurs directs qui vous sont rattachés, et tous les autres qui, eux, sont cachés. Nous demandons donc également de la transparence par rapport aux effectifs réels de votre propre Cabinet à l'avenir.

Troisième remarque : la rétroactivité de la fonction de vos collaborateurs puisque vous nous demandez de revenir au 5 janvier 2016, quand bien même nous sommes le 18.

Nous notons là également une iniquité entre le fonctionnement de nos propres groupes politiques, où nous sommes dépourvus de collaborateurs qui nous auraient été utiles pour faire le lien entre nous et nous aider à préparer ces Assemblées, et votre propre Cabinet; vous avez vous aussi besoin de collaborateurs et c'est bien normal, nous ne remettons pas en cause leur fonction, ni leur activité, pour lesquels vous nous demandez une rétroactivité, ce qui est une raison supplémentaire pour nous, en raison de cette iniquité, de ne pas voter cette délibération.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Monsieur DEVILLE ...

M. DEVILLE

Rapidement, en complément de ce que vient de dire Vincent TERRAIL-NOVES, ce sont pour moi, contrairement à ce qu'a dit en préambule le Front National, des délibérations très importantes, parce qu'elles donnent effectivement à voir une véritable symbolique.

Vous êtes, Madame la Présidente, à la tête d'un gros bateau, j'allais dire : c'est le "France", mais avec un moteur qui ressemble à un pédalo ! Pourquoi je dis cela ? Parce que, vous l'avez rappelé lors de votre installation, nous avons un territoire plus grand que le Benelux, nous avons plus d'habitants qu'au Danemark ou qu'en Irlande, nous n'avons pas le budget de la Catalogne de 33 milliards d'euros, nous avons un budget de 2,5 milliards d'euros si l'on prend les budgets consolidés; si l'on enlève les frais de fonctionnement il reste 1,4 milliard, si l'on enlève les

engagements en cours, les dettes diverses et variées, et il y en a quand même quelques-unes notamment sur le Languedoc-Roussillon, grosso modo nous avons 450 millions d'euros d'engagements, il nous reste 650 millions pour essayer de faire quelque chose.

Ces 650 millions, pour essayer de les optimiser, il y a la symbolique; la symbolique, nous l'avons vue pour les élus tout à l'heure et je me réjouis de votre décision. Je n'ai pas du tout aimé les propos du "Nouveau Monde" nous traitant de bourgeois, je trouve cela absolument insupportable. Pour une profession libérale, faire de la politique, croyez-moi c'est beaucoup plus compliqué que pour un salarié. Pourquoi ? Parce qu'il va falloir que l'on se fasse remplacer et on n'a pas demandé le paiement des frais de garde ... (*Protestations*) Je sais bien que le mot vous dérange, mais il y a un mot important, c'est le mot "entreprise" et Monsieur MACRON ...

LA PRESIDENTE

Monsieur DEVILLE, le temps de parole pour votre groupe est dépassé, je vais donc vous demander de conclure.

M. DEVILLE

Non, j'ai 7 minutes 50.

LA PRESIDENTE

Ah non, vous avez 4 minutes, nous sommes sur ¼ de module.

M. DEVILLE

On m'a donné 7 minutes 50 ...

LA PRESIDENTE

Non, je vous assure, c'est 4 minutes.

M. DEVILLE

Donc vous m'avez coupé la parole ... (*Rires - Apartés*)

LA PRESIDENTE

Mais je vous ai de moi-même laissé 50 secondes de plus ! Donc allez à la conclusion, Monsieur DEVILLE.

M. DEVILLE

Alors, je le reconnais, je ne peux même pas être ni cabotin, ni désagréable parce que vous ne m'avez pas coupé ! J'étais persuadé qu'il me restait encore 2 minutes 30.

Donc pour conclure, je ne crois pas que les collaborateurs aient été réduits puisqu'effectivement vous ne pouviez pas dépasser 16 collaborateurs de Cabinet.

Je pense que si demain on gérait cela comme une entreprise, 10 Directeurs Généraux Adjointes, 10 voitures, plus 1 Directeur Général des Services, c'est peut-être ce qu'il faut, mais c'est quand même une décision très importante. Donc ce que je réclame tout simplement c'est, au préalable, une réflexion via un organigramme et c'est vrai que j'aurais bien aimé que l'on puisse avoir une réflexion préalable, peut-être en Commission des Finances, pour voir un peu comment tout cela peut être organisé.

Dernier point et j'en termine : dans le cadre des fusions vont se poser de vraies réflexions sur les économies d'échelle, qu'il s'agisse des fusions de Madeeli avec l'Agence Economique, qu'il s'agisse des fusions des CRT et des fusions des Services. C'est ici malgré tout que l'on devra trouver quelques économies et c'est, je crois, un prisme sur lequel nous devons travailler.

Je vous remercie de m'avoir laissé parler.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci.

Pour vous apporter des éléments de réponse, concernant tout d'abord les rémunérations des membres de Cabinet, elles respectent bien sûr le plafond fixé par la loi, c'est-à-dire 90% du salaire le plus élevé parmi les fonctionnaires. Par contre, je ne vous indiquerai pas les salaires des membres de Cabinet qui vont être ou ont été recrutés parce que ce sont des informations personnelles.

S'agissant des voitures de fonction, je rappelle que cela concerne uniquement le DGS, les DGA et le Directeur de Cabinet et sur ce point-là il y avait eu une évolution sur la précédente mandature puisque les Directeurs de services n'avaient plus de voitures de fonction, mais des voitures de service.

Au-delà des voitures de fonction, dont je viens de parler, il peut y avoir des voitures de service, ainsi que des voitures qui servent également aux déplacements des élus quand ils sont en représentation ou en mission.

Je ne peux donc pas vous donner à l'instant l'ensemble du parc automobile parce qu'il n'est pas uniquement constitué de voitures de fonction, mais également de voitures qui peuvent être de service ou conduites par des chauffeurs de la Région pour transporter les élus dans leurs différentes missions ou les représentations. Une quarantaine me dit-on, mais je m'engage à vous donner le détail précis des voitures de fonction, voitures de service et voitures mises à la disposition collective des élus.

Concernant la rétroactivité, s'il a été possible de préparer en deux semaines cette Assemblée plénière, c'est-à-dire de permettre qu'il y ait dès demain le recrutement de collaborateurs dans les groupes, c'est parce que justement nous avons pu y travailler avec mes collaborateurs de Cabinet,

et bien sûr avec l'Administration, et c'est pourquoi en effet je maintiens la rétroactivité pour ces collaborateurs qui, de plus, ont travaillé pendant deux semaines à un rythme très intense.

Concernant les Directeurs Généraux Adjointes, il y aura bien sûr une présentation complète de la réorganisation qui sera discutée en réunion de Vice-présidents et qui sera également élaborée en concertation avec les Représentants du personnel.

Quant à la présentation complète de mon Cabinet, puisque je n'ai pas recruté encore les 16 collaborateurs, c'est en cours, je vous présenterai en effet ces 16 collaborateurs, ainsi que les Assistants administratifs puisque la loi prévoit un maximum pour les collaborateurs et parmi ces collaborateurs, il n'est pas indiqué les Assistants administratifs.

Monsieur REYNIÉ ...

M. REYNIÉ

Merci, Madame la Présidente.

Juste une suggestion : entre la demande de transparence et la nécessaire protection -et vous avez bien raison-, le caractère confidentiel des rémunérations qui relèvent de la vie personnelle des agents et des collaborateurs, il y a peut-être un moyen terme qui est de rendre public le montant de la masse salariale.

M. SELLIN

Oui, l'enveloppe.

LA PRESIDENTE

Oui, l'enveloppe globale, mais la question qui m'était posée, c'était la rémunération de chacun de mes collaborateurs de Cabinet. Donc cela, non ...

M. SELLIN

Non, ce n'est pas ce que j'ai demandé, excusez-moi ! Je demande la parole.

LA PRESIDENTE

Allez-y Monsieur SELLIN ...

M. SELLIN

Au risque de ne pas être compris au départ, j'ai demandé la nature et des précisions, ces précisions pouvant aller jusqu'à chaque salaire, mais je ne comprends pas cette discussion sur "les rémunérations sont confidentielles". Pour les salariés qui sont en catégorie C ou B dans la salle, il n'y a pas de problème par rapport à leurs salaires, donc c'est valable pour les autres aussi et à partir du moment où c'est de l'argent public, pourquoi n'y aurait-il pas de transparence sur la totalité des salaires ?

Maintenant, si cela pose un problème, on peut avoir une réponse globale sur la question de l'enveloppe. Merci.

LA PRESIDENTE

En effet, il peut y avoir une réponse globale sur l'ensemble de l'enveloppe, mais y compris pour les fonctionnaires titulaires, il n'est pas possible de donner la rémunération exacte parce que cela dépend de leur grade, de leur ancienneté dans l'échelon, les primes ne sont pas les mêmes non plus, elles dépendent de la fonction occupée, puisqu'il y a une différence que vous connaissez entre le grade et la fonction. Nous ne pouvons donc pas, y compris pour les fonctionnaires, indiquer le montant précis de rémunération parce que là aussi c'est une information personnelle. Mais je prends en effet l'engagement de vous donner la masse salariale d'ensemble de mon Cabinet.

Je vous propose de passer au vote.

Là, normalement, il n'y a pas de vote secret, je vous invite donc à utiliser les boîtiers où vos noms et prénoms sont inscrits.

Pour la première délibération qui concerne la re-crétation des emplois de Cabinet, le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (157 votants) :

- Pour : 86 voix (SRC : 49, NMC : 20, ERG : 16, Non Inscrit : 1 -Mme SATGE-)
- Contre : 64 voix (UEDC : 22, FN-RBM : 40, Non Inscrit : 2 -MM. CARAYON, FRANCIS-),
- Abstention : 7 voix (NMC : 6 -MM. HOANG NGOC, SELLIN, SERIEYS, Mmes MARTIN, RESSIGUIER, VESENTINI-, ERG : 1 -M. LOPEZ-).

Le **rapport 2016/AP-JANV/17** est **adopté**.

Monsieur REYNIÉ ...

M. REYNIÉ

Madame la Présidente, on observe simplement qu'avec ce boîtier-là, on arrive à 157, chiffre jamais atteint avec les boîtiers secrets.

LA PRESIDENTE

Je vais le faire vérifier, mais comme le vote était à la proportionnelle, même s'il en avait manqué 1 ou 2, cela n'aurait pas eu d'incidence sur les représentations des différents groupes. Mais nous allons faire revérifier que tout fonctionne bien dans les boîtiers secrets.

Pour le deuxième rapport relatif à la re-crétation des emplois fonctionnels de Direction, le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Je déclare le scrutin clos. Résultat (155 votants) :

- Pour : 91 voix (SRC : 49, NMC : 25, ERG : 16, Non Inscrit : 1 -Mme SATGE-),
- Contre : 63 voix (UEDC : 22, FN-RBM : 39, Non Inscrit : 2 -MM. CARAYON, FRANCIS-),

- Abstention : 1 voix (ERG : 1 -M. LOPEZ-).

Le **rapport 2016/AP-JANV/18** est **adopté**. Je vous remercie.

Enfin, concernant le rapport relatif à l'attribution de véhicules de fonction, le scrutin est ouvert ...
(Vote électronique)

Je déclare le scrutin clos. Résultat (154 votants) :

- Pour : 75 voix (SRC : 49, NMC : 8 -Mmes ADDA, LANGEVINE, PIQUE, WERSINGER, MM. CASES, COSSANGE, GIBELIN, REGOURD-, ERG : 17, Non Inscrit : 1 -Mme SATGE-),

- Contre : 63 voix (NMC : 3 -Mmes BARTHET, BOURGET, CARMONA-, UEDC : 20, FN-RBM : 38, Non Inscrit : 2 -MM. CARAYON, FRANCIS-),

- Abstention : 16 voix (NMC : 15, UEDC : 1 -Mr BRIAND-).

Le **rapport 2016/AP-JANV/19** est **adopté**.

C'était le dernier rapport inscrit à l'ordre du jour. Nous passons donc à l'examen des vœux et des questions orales.

Un vœu est présenté par le groupe Socialiste Républicain et Citoyen. Je donne la parole à Monsieur VERDIER ...

M. DEVILLE

Madame la Présidente, si je peux intervenir ...

LA PRESIDENTE

Monsieur DEVILLE ...

M. DEVILLE

Juste pour préciser que le groupe des Républicains quitte la salle, tout simplement parce que nous estimons que le vœu ne rentre pas du tout dans le cadre de la politique régionale, nous préférons ne pas nous prononcer et vous laisser en débattre. Merci.

(Départ à 22h00 d'une partie des élus du groupe UEDC)

LA PRESIDENTE

Très bien. Monsieur VERDIER, vous avez la parole ...

Vœu présenté par le groupe PSRC

Objet : Pour l'interdiction de l'exploitation des gaz de schiste

M. VERDIER

Vous verrez que ce vœu concerne complètement la politique régionale.

Comme de nombreuses Collectivités, la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées s'est résolument engagée dans la transition énergétique et la promotion des énergies renouvelables. Or, l'avis rendu le 8 janvier 2016 par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise remet en cause l'abrogation du permis dit de Montélimar, qui concerne 5 départements dont l'Hérault et le Gard, et cet avis va complètement à l'encontre de ce que la France a décidé au mois de décembre avec la COP 21, qui fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des gaz à effet de serre; objectifs ambitieux mais nécessaires.

Nous vous proposons donc le vœu suivant :

La Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, réunie ce jour en Assemblée plénière souhaite, compte tenu du caractère touristique, environnemental et patrimonial de ses territoires, que toutes les mesures juridiques et législatives nécessaires soient mises en œuvre afin d'interdire strictement l'exploration des sols schisteux, ainsi que l'exploitation de ces sols en vue d'en extraire des gaz de schiste.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie Monsieur VERDIER. Y a-t-il des interventions ? Monsieur SERIEYS ...

M. SERIEYS

Madame la Présidente,

Je serai très rapide, mais un mot pour regretter le départ des élus des Républicains de notre hémicycle parce que je pense qu'il est important que nous puissions aussi prendre un peu de temps pour discuter de débats qui dépassent nos compétences pures et précises.

Et j'en profite pour rebondir sur le fait qu'un vœu qui avait été déposé par notre groupe et proposé à notre Assemblée n'a pas pu être examiné aujourd'hui, pour réaffirmer que de notre point de vue, l'intérêt de la discussion sur les vœux est justement de permettre à notre Assemblée régionale de pouvoir se prononcer sur des sujets plus généraux, parce que nous sommes une Collectivité de la République française et rien n'interdit à notre Collectivité de se prononcer sur des sujets de la République dans son ensemble.

Et en particulier, nous aurions souhaité avoir une discussion et le vote d'un vœu à propos d'une question qui, pour nous, est très importante parce qu'elle touche à l'identité même de notre Nation républicaine, qui est la question de l'égalité des droits entre tous les citoyens de la République et la question de la déchéance de nationalité.

Je voulais donc poser cette question ici, sans en faire un sujet de polémique pour l'instant, mais pour demander, dans les semaines qui viennent, un moyen de permettre à notre Assemblée de se

prononcer sur ce sujet, qui n'est pas un sujet de second rang mais qui touche à l'identité même de notre République.

LA PRESIDENTE

Comme cela a été indiqué, par rapport à ce type de discussions par le biais des vœux ou des questions orales, il est clairement indiqué dans le Règlement intérieur que ce doit être des questions d'intérêt régional ou de compétence régionale.

Concernant les gaz de schiste, notre Région est concernée par plusieurs permis qui avaient été accordés et qui ont été abrogés. C'est pourquoi il a été jugé recevable.

Pour l'autre vœu, il n'est pas de compétence régionale, ni d'intérêt régional, mais bien sûr nous pouvons avoir une discussion en réunion de majorité ou sous d'autres formes si vous le souhaitez.

Madame JAMET ...

Mme JAMET

C'est effectivement une discussion qui peut être intéressante et nous sommes très attentifs à la protection et à la préservation de notre environnement, de nos terroirs, de notre territoire.

La fracturation hydraulique pose évidemment un problème auquel nous sommes particulièrement sensibles et attentifs, mais il est vrai qu'aujourd'hui on ne peut pas dire qu'il y a des techniques alternatives qui soient scientifiquement avérées.

Cependant, la conclusion de ce vœu nous pose problème; nous pourrions l'accompagner, mais vous terminez en demandant que soient interdites strictement "*l'exploration des sols schisteux*", mais surtout "*l'exploitation de ces sols en vue d'en extraire des gaz de schiste*". Il faut quand même prendre aussi en considération la richesse que nous pouvons avoir sous les pieds.

La fracturation hydraulique n'est pas une solution, mais on ne peut pas non plus s'interdire d'envisager, d'étudier ou de prendre en considération la possibilité un jour d'exploiter ces sols, ces richesses que nous avons; surtout évidemment dans le cadre de la COP 21, on ne peut pas non plus toujours reposer sur le lobby pétrolier. Cela nous paraît un peu excessif et nous ne participerons donc pas au vote.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

D'accord, très bien. Monsieur CASES ...

M. CASES

Le groupe Nouveau Monde s'associe complètement à ce vœu et je réponds à Madame JAMET : je pense que l'on ne veut pas jouer avec le feu avec cette histoire. Merci.

LA PRESIDENTE

Monsieur CROS ...

M. CROS

Juste pour préciser que ce qu'il faut, ce n'est pas trouver encore des énergies responsables d'émanations de gaz à effet de serre; l'enjeu est justement de se passer de ces énergies-là.

Donc pour répondre à Madame JAMET, il ne faut pas qu'il y ait d'exploitation de gaz de schiste parce qu'effectivement c'est dangereux, cela pose de graves problèmes de pollution mais en plus, de fait, il faudra aller vers la sortie claire et nette de toute énergie fossile.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous propose de passer au vote de ce vœu.

Le scrutin est ouvert sur les boîtiers nominatifs ... *(Vote électronique)*

Le scrutin est clos. Résultat (132 votants) :

- Pour : 76 voix,
- Contre : 3 voix,
- Abstention : 9 voix,
- Non-participation au vote : 44 voix.

Le **vœu** est **adopté**. Je vous remercie.

Nous passons aux questions orales.

La 1^{ère} question est présentée par le groupe Nouveau Monde en Commun. Monsieur GIBELIN ...

Question orale n°1 du groupe Nouveau Monde en Commun

Objet : Quels soutiens apporter pour le maintien de la ligne Clermont-Ferrand/Béziers ?

M. GIBELIN

Madame la Présidente, merci.

Nous souhaitons vous poser une question concernant les soutiens à apporter au maintien de la ligne Clermont-Ferrand/Béziers.

Le 22 juin 2015, l'Assemblée plénière de Midi-Pyrénées a voté un vœu pour rappeler que notre Collectivité souhaite le maintien d'un certain nombre de Trains d'Equilibre du Territoire (TET) : Clermont-Ferrand/Nîmes, Toulouse/Hendaye et Clermont-Ferrand/Béziers dite ligne "Aubrac".

Cette position de notre Assemblée fut prise car nous ne pouvions nous satisfaire d'un certain nombre de préconisations de la Commission d'avenir des TET et notamment pour la ligne Aubrac. En effet, cette Commission et la SNCF préconisaient de la transférer en totalité sur autocar.

Notre groupe, tout comme vous, a été alerté par courrier par le Comité Pluraliste de défense de cette ligne. En effet, celui-ci s'inquiète de sa possible fermeture au 1^{er} février, alors que des engagements semblaient avoir été pris en octobre dernier par le Gouvernement pour ne pas suivre les préconisations du rapport de la Commission.

Madame la Présidente, nous avons bien entendu votre engagement personnel, que vous avez réaffirmé ce matin. Cependant, notre Collectivité doit elle aussi réaffirmer sa volonté que cette ligne soit maintenue dans la convention TET 2016/2020.

De plus, cette ligne doit être modernisée car à ce jour, trop de liaisons se font par autocar et cette question est d'autant plus sensible ce soir que l'information vient de tomber que sur la ligne "parallèle" du Cévenol, sur sa partie Auvergne, la décision vient d'être prise du passage sur autocar dans les prochains jours.

Cette ligne est essentielle pour le dynamisme du Massif Central et de notre Région.

Cette ligne doit également être un outil de développement du fret de marchandise.

Ce maintien doit s'inscrire de plus dans une articulation entre desserte de proximité et grandes lignes. Le maintien et la rénovation du train "Aubrac" comme TET apparaît plus qu'indispensable et s'inscrirait pleinement dans la lutte contre le changement climatique en permettant notamment un transfert du fret routier vers le rail.

Madame la Présidente,

Notre Collectivité peut-elle rappeler son engagement pour que la ligne Clermont-Ferrand/Béziers soit maintenue dans la convention TET et prévoir les financements pour sa modernisation ?

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur GIBELIN.

Je vous indique que la SNCF vient de nous garantir aujourd'hui -les Services viennent de me faire passer une note à cet sujet- que cette ligne serait maintenue et donc il n'y aura pas fermeture au 1^{er} février. J'avais eu l'engagement de Monsieur PEPY et de son Cabinet, mais la SNCF l'a indiqué aux Services de la Région cet après-midi, nous avons donc cet engagement.

Concernant le financement, je pense qu'en effet il faut mettre ce sujet au débat lors des Etats généraux du Rail et y travailler ensuite pour la révision du CPER de l'automne.

(Applaudissements)

M. GIBELIN

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Question orale n°2 de Monsieur REMISE du groupe FN/RBM

Objet : déchéance de nationalité

LA PRESIDENTE

La question orale suivante, présentée par Monsieur REMISE du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine, porte sur la déchéance de nationalité.

J'ai indiqué que le vœu sur ce sujet était irrecevable, j'amène donc la même réponse pour cette question orale : elle est **irrecevable** puisque les questions orales, comme les vœux, doivent porter sur des questions d'intérêt régional ou de compétence régionale. (*Apartés*)

Monsieur REMISE ...

M. REMISE

J'entends bien ce que vous présentez, la seule différence c'est que vous êtes à la fois Présidente et Députée et que vous apparaissez quand même aux yeux des français, dont vos électeurs -et je n'ai rien contre le Comminges-, mais désormais plutôt comme la Présidente de Région. Vous êtes donc doublement engagée et c'est pour cela que la question est venue devant vous.

LA PRESIDENTE

A l'Assemblée plénière, je suis Présidente de la Région et je traite des sujets régionaux. La question orale suivante est la question orale de Monsieur CRENNE, au sujet des conséquences de la grippe aviaire et des mesures du Gouvernement sur nos éleveurs d'oies et de canards.

Question orale n°3 de Monsieur CRENNE du groupe FN/RBM

Objet : des conséquences de la grippe aviaire et des mesures du Gouvernement sur nos éleveurs d'oies et de canards

M. CRENNE

Madame le Président,

Mesdames et messieurs les Vice-présidents,

Mes chers collègues,

Je vous remercie d'avoir accepté cette question et je demanderai à tous ceux qui sont dans cette Assemblée de bien vouloir l'écouter en détail, car ce que je dis, c'est en fait ce que m'ont dit des

aviculteurs qui engraisent des canards dans le sud du Lot et je me fais aujourd'hui leur porte-parole pour l'essentiel de cette question.

Une voix

N'exagérons rien !

M. CRENNE

Mais c'est tout à fait la réalité, Monsieur.

LA PRESIDENTE

Monsieur CRENNE, continuez.

M. CRENNE

Merci, Madame le Président.

Suite à l'épidémie de grippe aviaire qui sévit dans notre région, le Gouvernement vient d'annoncer le gel de la production des élevages d'oie et de canard du Sud-ouest afin d'éviter les abattages préventifs massifs pratiqués par le passé et de permettre aux équipes sanitaires de procéder à la désinfection complète des installations.

Les élevages ne pourront donc plus accueillir de nouveaux canetons pendant plusieurs mois, pour permettre l'assainissement de l'environnement en créant un vide sanitaire.

S'il est louable de vouloir éviter les abattages massifs d'animaux, néanmoins les éleveurs ne pourront pas continuer leur activité et continuer à acheter des animaux jeunes à engraisser, ce qui conduira naturellement à une perte de chiffre d'affaires considérable.

Il serait aussi proposé de réduire le nombre de bandes d'élevage par exploitant de façon permanente -apparemment pour créer un vide sanitaire plus grand-, ce qui aurait un effet majeur sur leur résultat d'exploitation. Il n'existe actuellement aucune assurance pour couvrir ces risques. Ce sont donc tous les producteurs qui en pâtiront, sans compensation financière.

Comme vous le savez, nombre d'éleveurs sont déjà très affectée par le climat économique actuel, les charges élevées, les dettes. Sans aide, beaucoup ne survivront pas à ces nouvelles conditions. C'est donc toute une filière qui risque d'en pâtir, car au-delà des éleveurs, c'est toute la chaîne de production qui risque d'être affectée : de l'engraissement au produit fini, en passant par le gavage et il faut aussi mentionner les couvoirs.

Il convient d'étudier, afin de prendre la mesure des difficultés, un exemple chiffré : l'exemple de cette exploitation que j'évoquais tout à l'heure, qui est située à Sainte Alauzie dans le Lot.

Cette exploitation élève 36 000 canards par an en trois bandes d'élevage séparées, soit 9 000 canards en permanence. Les mesures proposées auraient pour conséquence une perte de chiffre d'affaires annuel de 169 200 € au cours actuel de 9,40 € HT le canard, une fois engraisé.

L'excédent brut d'exploitation de cette exploitation n'est que de 13 000 € annuels, les cotisations MSA de 600 € par mois et les remboursements de dette mensuels de 2 600 €, pour un capital restant dû de 150 000 €. Cette situation est particulière, mais elle s'applique évidemment à beaucoup de nos producteurs et éleveurs.

Si le gel proposé par le Gouvernement s'applique sans filet de protection, vous comprendrez donc que cette exploitation -comme beaucoup d'autres- disparaîtra à la fin de la période de gel envisagée et bien sûr, si elle est désinfectée, cela n'aura servi absolument à rien puisque la production ne pourra pas reprendre sans aide.

Plus grave encore, la Direction des Services Vétérinaires du Lot a indiqué à ces éleveurs que le nombre de bandes de canards serait réduit de trois actuellement à une seule de façon permanente -ceci pour créer apparemment un vide sanitaire plus grand-, même après la date de permission de reprise d'activité, qui devrait se situer en juin ou juillet.

Cette mesure, si elle est confirmée, elle aussi les condamnera, et cette fois-ci à terme, puisque leur chiffre d'affaires s'en trouvera réduit des deux tiers. Pour maintenir son chiffre d'affaires, cette exploitation sera alors contrainte d'investir massivement, ce qui ne sera pas possible compte tenu de sa situation financière actuelle. Elle devra alors fermer. Il s'agit d'ailleurs de jeunes agriculteurs.

En plus des mesures du plan qui doit être proposé par le Gouvernement français à l'Union européenne cette semaine, il nous paraît donc important que soit en place un système d'aide financière d'urgence, aussi bien sur le plan national que régional -c'est pourquoi nous posons cette question aujourd'hui- afin d'éviter la disparition de nos producteurs, tenant compte de la perte d'exploitation avec un système de paiement rapide, de geler le paiement des cotisations MSA et d'imposer aux banques finançant les exploitations un gel intégral des intérêts et des remboursements qui leur sont dus. Certains éleveurs affectés par l'abattage de leurs animaux en nombre, il faut le savoir, n'ont toujours pas été indemnisés et certains sont au bord de la faillite.

Comme vous le savez, l'élevage d'oie et de canard est une composante essentielle à l'identité du Sud-ouest, et nous y sommes intéressés puisque la marque Sud-ouest intéresse le Conseil régional, il est donc urgent qu'un mécanisme de compensation financière efficace, aussi bien sur le plan national que régional, soit mis en place afin de la défendre.

Nous vous demandons donc, au nom de ces éleveurs et de tous les petits éleveurs en particulier, quelles mesures et aides spécifiques vous comptez mettre en place afin de pallier les effets perniciose des mesures gouvernementales proposées actuellement et de préserver la continuité de l'exploitation de nos éleveurs, en particulier pour les plus fragiles.

Merci, Madame le Président.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Madame ADDA ...

Mme ADDA

Madame la Présidente,

Je voulais surtout saluer votre réactivité et de ne pas avoir attendu cette Plénière pour tenter de répondre justement à nos éleveurs en souffrance.

Votre déplacement dans le département le plus rural de France en témoigne, Madame, et votre rencontre avec certaines organisations syndicales pour égrainer quelques propositions que vous avez faites et que je ne reprendrai pas ici vu l'heure tardive.

Mais je voulais mettre l'accent là-dessus : effectivement, vous n'avez pas attendu cette Plénière, vous n'avez pas attendu cette question du Front National pour y répondre et vous avez même dit, Madame la Présidente, que vous alliez rencontrer le Ministre de l'Agriculture.

Je voulais donc saluer cette démarche car je sais que vous allez vous déplacer dans d'autres départements, en souhaitant, Madame la Présidente, que vous rencontriez aussi toutes les organisations syndicales pour répondre à nos éleveurs en souffrance.

Merci, Madame la Présidente.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci, Madame ADDA. Monsieur PRADIÉ ...

M. PRADIÉ

Merci, Madame la Présidente.

Je serai très bref. Tout d'abord, si nous avons perdu moins de temps à des péripéties ridicules, je pense que nous aurions pu, de manière plus collégiale, traiter ce sujet-là ...

LA PRESIDENTE

Je partage votre avis !

M. PRADIÉ

... Dont je suis heureux que nous puissions parler à présent. C'est une remarque qui n'a rien de polémique, je le dis simplement à l'attention de tout le monde.

D'autre part, je pense pouvoir vous dire au nom du groupe des Elus de la Droite et du Centre, que toutes les mesures que vous prendrez et qui permettront de maintenir, à la fois dans l'urgence et sur du long terme, les productions, seront des mesures que nous soutiendrons.

Je sais que Vincent LABARTHE regardera évidemment ce dossier de près et nous le ferons également, mais je souhaite faire deux remarques.

Vous allez rencontrer le Ministre de l'Agriculture et c'est heureux; il y a deux sujets :

- premier sujet : l'urgence, qui consiste à faire en sorte que l'Etat prenne un certain nombre de dispositions pour faire en sorte que notamment sur les cotisations, il y ait un gel qui permette de

passer l'urgence. Il n'est pas certain que le seul gel des prélèvements permette à ces producteurs de passer l'urgence et donc il se peut que nous soyons, nous aussi, amenés à prendre des initiatives pour cette urgence;

- second sujet : le moyen ou long terme car, à l'évidence, la récurrence de ces crises sanitaires va pousser nos Services sanitaires centraux à prendre des dispositions qui vont impacter l'aménagement de nos exploitations et là il nous faudra nous aussi, Collectivité, être au rendez-vous des demandes qui nous seront faites.

Enfin, un dernier point : nous avons été plusieurs à solliciter les Services vétérinaires du département du Lot, je n'ai pas du tout l'information consistant à dire que l'on va passer de trois bandes à une bande, je pense que c'est une fausse ou une mauvaise information.

A l'évidence d'ailleurs, ce ne sont pas les Services vétérinaires du département qui prennent cette décision-là, c'est à un autre niveau que cela se fait et notamment pour des raisons tout à fait pratiques liées à la reproduction des canards -sujet passionnant mais qui, à cette heure-ci, n'a rien de très excitant, je n'entrerai donc pas dans les détails !- qui ne peut pas se faire aussi facilement.

Donc à la fois une grande inquiétude, nous soutiendrons toutes les dispositions et probablement que sur des sujets comme ceux-là, en tous les cas je le souhaite pour l'idée que nous nous faisons de la politique, nous pourrions collectivement être au rendez-vous.

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur CRENNE ...

M. CRENNE

Merci, Madame le Président.

Je souhaite simplement expliquer le contexte dans lequel tout cela s'est passé.

Je n'ai pas dit que l'on allait réduire de trois à un le nombre de bandes dans le cas de cette exploitation, mais que c'est ce que les Services vétérinaires du Lot ont dit à ces exploitants et à d'autres que nous connaissons aussi. Nous alertons donc Madame le Président et le Conseil régional sur cette question, car il faut absolument s'opposer à cette réduction, si toutefois elle est envisagée. Il nous paraît très important d'appuyer sur ce point afin d'éviter que l'Europe, ou tout autre organisme, ne prenne des décisions qui seraient contraires à la continuité des petites exploitations. C'est tout. Merci.

LA PRESIDENTE

Je vais vous apporter des éléments de réponse.

Comme je l'ai indiqué dans mon discours introductif, j'ai demandé en urgence un rendez-vous avec le Ministre de l'Agriculture, il aura lieu demain. Nous avons donc préparé un ensemble de dispositifs à lui demander.

Tout d'abord, que ce plan d'accompagnement financier, qui va être présenté à la Commission, soit fait dans des délais très brefs, c'est-à-dire d'ici la fin de la semaine, avec une parité entre l'intervention de l'Etat et l'intervention de l'Europe, et que ce plan d'accompagnement financier soit sur l'ensemble de la filière, en amont et en aval, parce que nous avons bien entendu la problématique des éleveurs, mais nous avons toute la filière aval avec les transformateurs, amont avec les naisseurs et nous voulons également une mise en œuvre rapide de ces aides, qui sont indispensables pour éviter une crise sociale.

Je vais également demander au Ministre de l'Agriculture une remise en place dès la semaine 18, et non semaine 26 comme certaines sources le laissent penser, pour pouvoir répondre à la demande qui va être forte pour les périodes de fin d'année, parce que je rappelle que le délai nécessaire pour élever un canard est de 23 semaines.

Et également demander un report des échéances bancaires pour les éleveurs pour leur permettre, dans l'immédiateté, de passer ces difficultés de trésorerie.

De plus, il sera nécessaire d'avoir un grand plan de communication à l'automne afin que les consommateurs soient rassurés sur la qualité des produits, avant les fêtes de fin d'année.

Je souhaite que l'ensemble des indépendants de la filière palmipède puissent continuer à exercer leur métier, avec une agriculture de qualité, une agriculture raisonnée et c'est ainsi que nous devons mener des actions pour les accompagner et penser à ces éleveurs qui ont des exploitations de taille moyenne, voire de petite taille, dont les trésoreries ne leur permettent pas de supporter de trop grandes fluctuations.

Je pense aussi que nous devons prendre des mesures à plus long terme pour stabiliser une filière qui est régulièrement victime de ce phénomène. Il faut faire réaliser une expertise sur une nouvelle gestion sanitaire des élevages, avec une aide spécifique aux investissements qui s'avèreraient nécessaires si la réglementation devait évoluer.

Voilà les dispositifs dont je souhaite discuter avec le Ministre de l'Agriculture et ce sera dès demain.

Nous vous tiendrons informés des évolutions de ces propositions.

Et pour avoir une gestion efficace de cette crise sur l'ensemble de la filière -j'insiste bien- et pour l'ensemble des exploitations dans les départements qui sont touchés, c'est-à-dire 9 départements sur les 13, nous devons permettre aux petites exploitations de continuer à produire des canards de qualité et qui correspondent en effet à l'image Sud-ouest sur tout ce qui concerne ces signes officiels de qualité et sur notre valorisation de cette agriculture et de ce savoir-faire propres au Sud-ouest, au sens large du terme.

Question orale n°4 du groupe Nouveau Monde en Commun

Objet : notre Collectivité peut-elle rattacher l'enseignement agricole à la Vice-présidence en charge de l'Agriculture ?

La dernière question orale, présentée par le groupe Nouveau Monde en Commun, concerne le rattachement de l'enseignement agricole à la Vice-présidence en charge de l'Agriculture.

Cette question ne peut pas être traitée par une Assemblée plénière parce que cela dépend d'une délégation de la Présidente. Néanmoins, j'ai également été saisie par écrit, je vais donc vous apporter une réponse par écrit, mais également de vive voix sur ce sujet qui relève de ma compétence, comme les textes le prévoient, en rappelant que le débat sur l'enseignement agricole se fait au sein de la Commission Education. Mais j'amènerai une réponse écrite au groupe Nouveau Monde en Commun et je vous rencontrerai également pour que nous puissions en discuter oralement.

L'ordre du jour étant épuisé, je déclare la clôture de cette séance et je vous remercie.

(La séance est levée à 22h25)

—

INDEX

LA PRESIDENTE	3, 9, 12, 13, 14, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 65, 66, 67, 70, 72, 74, 75, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166
M. ASSAF	34, 35, 52, 79, 87, 110, 119, 124, 127, 130, 136, 139
M. BOLZAN	67
M. BRIAND	28, 40, 51, 54, 59, 147
M. CABROLIER	136
M. CASES	65, 159
M. CHIBLI	33
M. CODORNIU	36, 49, 148
M. COSSANGE	100, 101
M. COTELLE	150
M. CRENNE	162, 163, 166
M. CROS	88, 160
M. DELAHAYE	72
M. DEVILLE	87, 88, 89, 93, 94, 95, 96, 114, 115, 120, 121, 128, 129, 132, 133, 143, 144, 146, 152, 153, 157
M. FONS	21
M. GAREL	109
M. GIBELIN	27, 160, 161
M. GILLET	89, 129, 138, 140
M. ONESTA	15, 43, 50
M. PRADIÉ	30, 38, 105, 106, 137, 138, 145, 165
M. PY	29
M. REGOURD	89
M. REMISE	43, 47, 48, 59, 60, 86, 97, 133, 137, 162
M. REYNIÉ	9, 10, 28, 41, 42, 44, 52, 59, 77, 78, 84, 91, 92, 114, 117, 129, 140, 155, 156
M. RIVENQ	68, 78, 86, 104, 115, 116, 144
M. ROSSIGNOL	103, 126
M. SANCHEZ	23, 45, 46, 57, 135, 138
M. SELLIN	83, 150, 155
M. SERIEYS	158
M. SUAUD	106, 120
M. TERRAIL-NOVES	151
M. VERDIER	158
Mme ADDA	165
Mme ANAHORY	125
Mme CARSALADE	3, 81, 144
Mme COURTOIS-PÉRISSÉ	90, 101, 111, 116, 140
Mme D'ETTORE	90
Mme FITA	70
Mme JAMET	13, 19, 22, 24, 25, 26, 27, 38, 53, 54, 55, 56, 59, 64, 65, 74, 75, 84, 85, 86, 91, 95, 96, 99, 110, 111, 112, 113, 117, 119, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 141, 142, 143, 149, 159
Mme MARTIN	107, 108
Mme MERCIER	127
Mme PELLEFIGUE	31
Mme PINEL	3, 41
Mme POUCHELON	52, 82, 84, 89, 90, 92, 94, 121
Mme VESENTINI	150
Mme VINET	12, 41, 66, 134